

TRIGANO

Constructeur de libertés

Rapport financier 2013

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Activité commerciale	1
Croissance externe	2
Comptes consolidés	3
Perspectives et stratégie	3
Gestion des risques	4
Politique d'assurance	4
Comptes sociaux	6
Activité boursière	6
Composition du capital au 31 août 2013	7
Rapport spécial sur les plans de souscription d'actions	7
Résolutions proposées à l'Assemblée Générale du 6 janvier 2014	7
Liste des mandats et fonctions exercés durant l'exercice par les administrateurs	8
Obligation de transparence des entreprises en matière sociale, sociétale et environnementale	11
Attestation de présence et avis de sincérité portant sur les informations sociales, sociétales et environnementales	21

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapport du Président du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce	23
Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'Administration de la société Trigano, établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce	27

COMPTES CONSOLIDÉS

Compte de résultat consolidé	28
Bilan consolidé	29
Etat consolidé des produits et des charges comptabilisés	30
Tableau de variation des capitaux propres consolidés	30
Tableau des flux de trésorerie consolidés	31
Informations sectorielles	32
Annexe aux comptes consolidés	33
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	56
Renseignements juridiques des sociétés françaises consolidées	57

COMPTES SOCIAUX

Bilan	60
Compte de résultat	61
Annexe aux comptes sociaux	62
Résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices	71
Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	72
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	73

Déclaration établie en application de l'article 222 - 3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers	75
---	----

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 JANVIER 2014

Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 janvier 2014	76
--	----

Rapport du Conseil d'Administration

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 6 janvier 2014

L'exercice 2013 a été marqué par l'acquisition début janvier 2013 de 100% du capital et de la dette financière du groupe italien SEA. Avec une part de marché de l'ordre de 4%, SEA est l'un des principaux fabricants européens de camping-cars. La société emploie environ 365 personnes et réalise un chiffre d'affaires annuel voisin de 100 M€. L'impact de cette opération sur l'endettement net de Trigano à la date d'acquisition est de l'ordre de 15 M€ et sa contribution au chiffre d'affaires de l'exercice s'est élevée à 74,0 M€ (8 mois). Cette acquisition a été réalisée dans des conditions particulièrement favorables permettant à Trigano de dégager un profit opérationnel non courant de 19,8 M€.

L'activité de votre société au cours de l'exercice 2013 a été affectée par la mauvaise conjoncture économique en Europe et par les politiques de réduction des stocks des distributeurs de véhicules de loisirs et de remorques. Le chiffre d'affaires atteint 818,2 M€, en croissance de 10,5% par rapport à l'exercice précédent (-6,3% à périmètre constant).

Le bénéfice net s'est établi à 32,6 M€ (14,5 M€ en 2012).

L'exercice 2013 a permis à votre société de renforcer à nouveau sa structure financière : au 31 août 2013, les capitaux propres consolidés atteignent 355,4 M€ et l'endettement net est limité à 37,6 M€.

Activité commerciale

Dans un contexte de recul des marchés des véhicules de loisirs en Europe, votre société a maintenu sa politique de stricte adaptation de la production à la demande de ses réseaux de distribution. L'apport des opérations de croissance externe (SEA, Notin et OCS) a permis de limiter la baisse des ventes d'accessoires pour véhicules de loisirs à 1,2% et d'afficher une progression des ventes de camping-cars de 9,8%. Toutefois, à périmètre constant, les ventes de camping-cars, de caravanes et d'accessoires sont en repli respectivement de 8,8%, 11,8% et 3,6%.

En revanche, les livraisons de résidences mobiles sont en croissance de 15,2%, confirmant, sur un marché difficile, la forte progression des parts de marché de Trigano.

En incluant les sociétés Lider et Gaupen Henger, acquises en 2012, la croissance des ventes de remorques atteint 55,5% sur l'exercice. A l'instar du véhicule de loisirs, la remorque a souffert de politiques de réduction des stocks de ses réseaux de distribution. A périmètre constant, les ventes ne reculent cependant que de 2,9%. Les activités Matériel de camping et Equipement de jardin ont bénéficié du succès du site internet TriganoStore et progressent respectivement de 3,5% et 5,7%.

Les ventes réalisées dans l'Union européenne se sont élevées à 770,6 M€ (712,2 M€ en 2012) et représentent 94,2% du chiffre d'affaires consolidé (96,2% en 2012). La répartition des ventes par pays est la suivante :

Marché	2013	2012	Evolution %	Evolution à périmètre constant %	Part dans le CA consolidé %
France	418,8	383,3	9,3%	-6,5%	51,2%
Allemagne	109,5	109,4	0,1%	-9,3%	13,4%
Royaume-Uni	87,0	81,8	6,4%	6,0%	10,6%
Italie	53,1	53,6	-0,9%	-24,9%	6,5%
Belgique	43,8	32,1	36,4%	-0,3%	5,3%
Norvège	30,2	15,7	92,5%	14,4%	3,7%
Pays-Bas	15,8	16,6	-4,7%	-17,2%	1,9%
Espagne	15,2	11,8	28,9%	-14,3%	1,9%
Suède	12,3	5,0	146,8%	12,0%	1,5%
Autres	32,5	31,1	4,6%	-3,6%	4,0%
Total	818,2	740,3	10,5%	-6,3%	100,0%

Véhicules de loisirs

en millions d'euros	2013	2012	Evolution	Evolution à périmètre constant
Camping-cars	509,6	464,1	9,8%	-8,8%
Caravanes	44,6	50,6	-11,8%	-11,8%
Résidences mobiles	23,2	20,1	15,2%	15,2%
Sous total Véhicules	577,4	534,7	8,0%	-8,2%
Accessoires pour VDL	82,8	83,8	-1,2%	-3,6%
Autres	12,8	12,9	-0,4%	-0,4%
Total VDL	673,0	631,5	6,6%	-7,4%

Camping-cars

Le marché européen du camping-car a été à nouveau affecté par les difficultés économiques que connaissent de nombreux pays. Seuls l'Allemagne et certains pays d'Europe du Nord ont confirmé la progression enregistrée l'an dernier.

Immatriculations	Saison 2013	Saison 2012	Evolution
Allemagne	24 625	23 854	+3,2%
France	16 436	17 837	-7,9%
Royaume-Uni	7 482	7 621	-1,8%
Italie	4 033	5 031	-19,8%
Suède	3 601	3 392	+6,2%
Suisse	2 997	3 050	-1,7%
Belgique	2 667	2 629	+1,4%
Norvège	2 884	2 543	+13,4%
Finlande	1 184	1 548	-23,5%
Pays-Bas	1 099	1 315	-16,4%
Autriche	1 064	983	+8,2%
Espagne	939	1 030	-8,8%
Autres pays	2 110	2 202	-4,2%
Europe	71 121	73 035	-2,6%

source ECF (inclut des estimations)

Votre société a été pénalisée par ses fortes implantations sur les marchés français et italiens et par la sous pondération des marchés en croissance dans ses ventes. Au total, Trigano a commercialisé 13 373 camping-cars (12 636 sur l'exercice 2012).

Caravanes

Le marché de la caravane a baissé de 9,6% cette saison. Le nombre de caravanes immatriculées en Europe devient pour la première fois inférieur à celui des camping-cars. Le recul est général :

Immatriculations	Saison 2013	Saison 2012	Evolution
Royaume-Uni	20 587	21 064	-2,3%
Allemagne	16 900	17 498	-3,4%
France	7 771	9 793	-20,6%
Pays-Bas	5 890	7 640	-22,9%
Suède	3 296	3 514	-6,2%
Norvège	3 004	3 182	-5,6%
Danemark	2 367	2 692	-12,1%
Suisse	1 679	1 818	-7,6%
Espagne	1 204	1 593	-24,4%
Autres pays	5 063	6 162	-18,2%
Europe	67 761	74 956	-9,6%

source ECF (inclut des estimations)

Les ventes de Trigano ont été pénalisées par la baisse des marchés français et hollandais sur lesquels la société réalise la majorité de ses ventes. Les ventes de caravanes de tourisme (-15,3%) et de caravanes pliantes (-19,9%) ont été particulièrement touchées par la mauvaise conjoncture tandis que celles de caravanes d'habitation ont mieux résisté (-7,5%).

Résidences mobiles

Sur un marché français en fort repli et très concurrentiel, Trigano a renforcé ses positions et commercialisé 1 765 résidences mobiles (+20,1%).

Accessoires pour véhicules de loisirs et pièces détachées

Les ventes d'accessoires pour véhicules de loisirs de Trigano ont été pénalisées par la baisse du marché des auvents de caravanes et par les mauvaises conditions climatiques du printemps 2013 qui ont réduit l'utilisation des véhicules de loisirs par leurs propriétaires à cette période.

Activités de services

En dépit d'une conjoncture morose, la commercialisation de séjours en mobil homes sur internet (+2,7%) et les activités de location de camping-cars (+4,2%) ont progressé. La légère baisse du chiffre d'affaires des activités de services est due à l'arrêt de l'exploitation en direct du camping de Plonevez qui a été mise en location gérance.

Équipement des loisirs

Les ventes d'équipements des loisirs ont enregistré une forte progression en raison de l'apport des opérations de croissance externe réalisées l'an dernier dans le domaine de la remorque :

en millions d'euros	2013	2012	Evolution	Evolution à périmètre constant
Remorques	95,5	61,4	55,5%	-2,9%
Matériel de camping	13,9	13,5	3,5%	3,5%
Équipement du jardin	35,3	33,4	5,7%	5,7%
Autres	0,3	0,5	-32,3%	-32,3%
Total EDL	145,1	108,8	33,4%	0,4%

Remorques

L'activité remorques a bien résisté malgré le recul des marchés français et polonais à périmètre constant. Les segments des remorques

techniques et des remorques porte-bateau sont en légère progression, tandis que les remorques bagagères sont en repli. Au total, un peu plus de 120 000 remorques ont été vendues sur l'exercice.

Équipement du jardin et Matériel de camping

Les activités équipement du jardin et matériel de camping sont en progression en particulier grâce au dynamisme des ventes sur internet (+18,8%) et au bon niveau des marchés militaires et de collectivités.

Croissance externe

Notre société a poursuivi en 2013 sa politique de développement par croissance externe avec l'acquisition du groupe SEA.

SEA est un fabricant italien de camping-cars basé à Poggibonsi à proximité de l'usine de Trigano S.p.A. Il distribue environ 3 000 camping-cars sous les marques Mac Louis, Elnagh et Mobilvetta pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 100 M€. La société était en difficultés depuis sa reprise par un fonds d'investissement en 2006 en raison principalement de la baisse du marché italien du camping-car, d'un niveau d'endettement très élevé contracté à des conditions financières peu compétitives et d'une instabilité du management.

L'acquisition de SEA est une opération stratégique pour Trigano. Elle permet en particulier de renforcer nos parts de marché de façon importante en Italie, en France, en Allemagne, en Belgique et en Espagne. Grâce à la restructuration achevée en 2012 (fermeture de l'usine de Trevolzio) et à la mise en œuvre de synergies avec l'activité de Trigano, l'activité de SEA a été légèrement bénéficiaire sur les huit premiers mois de consolidation.

Comptes consolidés

Le bénéfice opérationnel courant consolidé s'est élevé à 23,6 M€, et représente 2,9% du chiffre d'affaires (3,7% en 2012). La rentabilité a été affectée en particulier par :

- la baisse des ventes à périmètre constant (-6,3%) ayant entraîné une diminution mécanique des marges et une moindre absorption des frais de production ;
- des niveaux de productivité et de marges dégradés dans certaines business units.

L'acquisition de SEA ayant permis de dégager un bénéfice d'acquisition de 19,8 M€, le résultat opérationnel s'établit à 42,9 M€, contre 26,3 M€ en 2012.

Malgré la légère augmentation des charges nettes d'intérêt, le résultat financier est en amélioration de 0,2 M€ en raison d'un résultat de change positif.

Compte tenu d'une charge d'impôt sur les sociétés de 10,1 M€ et de la contribution des sociétés mises en équivalence aux résultats consolidés à hauteur de 2,2 M€, le bénéfice net consolidé s'établit à 32,6 M€ (14,5 M€ en 2012).

Ces résultats ont permis de renforcer les capitaux propres consolidés qui atteignent 355,4 M€ (328,0 M€ au 31 août 2012). La structure financière reste particulièrement solide : malgré l'acquisition de SEA, l'endettement net ne représente à la clôture que 10,6% des capitaux propres consolidés (7,4% en 2012).

Enfin, les investissements (hors participations) ont progressé pour atteindre 12,5 M€, soit un niveau inférieur à celui des dotations aux amortissements (13,3 M€).

Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées sont décrites dans la note 34 de l'annexe aux comptes consolidés.

Perspectives et stratégie

La persistance d'un climat économique dégradé dans la plupart des pays européens et le manque de lisibilité de certaines politiques publiques ne laissent pas augurer une reprise rapide de la croissance des marchés sur lesquels Trigano opère. Dans ce contexte, les programmes d'adaptation de l'activité et des coûts seront poursuivis et amplifiés en 2013/2014 avec en particulier :

- le déploiement de méthodes de fabrication permettant de fluidifier les process et de diminuer les stocks ;
- le renforcement des dispositifs de suivi des risques clients incluant notamment la préservation d'un bon niveau de sûretés réelles sur les créances ;
- la recherche d'accords avec les partenaires sociaux en vue de la restructuration de l'activité caravanes du site de Tournon-sur-Rhône, fortement affectée par la baisse du marché ;
- l'optimisation des dispositifs de production, d'étude de produit et de commercialisation de camping-cars et de remorques incluant la possibilité de fermeture de sites non rentables ;
- la poursuite des investissements destinés à développer les ventes sur internet pour les produits (Equipement de jardin et Matériel de camping) pour lesquels le consommateur recherche un contact direct avec le fabricant.

Au-delà des difficultés conjoncturelles, votre société considère que son activité demeure fondamentalement ancrée sur des marchés en croissance. Grâce à l'évolution démographique favorable de la base de clientèle, à l'augmentation de la durée de vie utile des populations, à la recherche de loisirs actifs, simples, économiques et proches de la nature, les véhicules de loisirs et la remorque continueront d'être appréciés par les consommateurs partout en Europe dans les prochaines années.

Dans ce contexte, Trigano a développé une stratégie alliant croissance organique et acquisitions visant à occuper des positions de leader en Europe sur ses principaux marchés : le camping-car, les accessoires pour véhicules de loisirs et la remorque.

Cette stratégie se décline en programmes d'actions destinés à couvrir à la fois les différents segments de marché intéressant Trigano, la plupart des circuits de distribution et l'ensemble du territoire européen.

Dans le domaine du camping-car, votre société dispose aujourd'hui de gammes de produits cohérentes et compétitives pour tous les types de véhicules (fourgons, capucines, profilés et intégraux). Ses parts de marchés sont cependant encore faibles en Allemagne et en Europe du Nord et sur certains segments comme les camping-cars « low cost » et les produits « premium ». Afin de renforcer son dispositif, Trigano a lancé une nouvelle marque pour le marché allemand. Proposant des véhicules vendus moins de 40 000 euros, elle a rencontré un bon accueil du public au salon de Düsseldorf. Parallèlement, votre société a initié un programme de revitalisation de ses marques « premium » (Arca, Eura-Mobil, Mobilvetta et Autostar) devant permettre une meilleure mise en avant de ces produits dans les réseaux de distribution.

Dans le métier de la distribution d'accessoires pour véhicules de loisirs, votre société bénéficie d'implantations et de compétences reconnues sur les principaux marchés : France, Royaume Uni, Allemagne et Pays-Bas. Elle poursuivra son développement avec la montée en puissance de sa business unit italienne créée récemment et le déploiement dans ses réseaux d'un nouveau concept. Celui-ci est basé sur la possession des stocks du réseau de distributeurs jusqu'à la vente au client particulier. Il permet l'intégration de la fonction approvisionnement et des ratios de gestion dans le système intégratif de Trigano. Ce concept a été expérimenté avec succès en Allemagne depuis plusieurs années.

Grâce aux acquisitions de Lider et de Gaupen Henger, Trigano est devenu en 2013 le leader européen de la remorque. Ses parts de marché restent cependant faibles en dehors de la France, de la Pologne et de la Scandinavie. Votre société concentrera ses efforts dans les prochaines années pour développer ses ventes en dehors des pays où sont localisées ses unités de production.

Gestion des risques

La gestion des risques est intégrée à la gestion opérationnelle de Trigano avec une approche pragmatique répondant à la diversité des risques potentiels. Certains risques sont traités au niveau de la Direction Générale (risques pays, environnementaux, financiers, juridiques et pénaux, ainsi que tout risque susceptible de porter atteinte aux fondements de l'activité de la société), d'autres sont appréhendés à la fois au niveau de la Direction Générale et au niveau local (risques industriels, risques fournisseurs et clients).

Les business units disposent à ce titre d'une large autonomie pour définir et mettre en œuvre des plans d'actions destinés à identifier, prévenir et traiter les principaux risques. Les risques globaux du ressort de la Direction Générale sont revus régulièrement et des mesures sont prises pour en atténuer les conséquences éventuelles. Plusieurs procédures, formalisées, ont été mises en œuvre pour uniformiser, au sein des business units, les diligences à entreprendre.

La politique générale d'assurance de Trigano repose sur le principe de couverture des risques opérationnels pouvant avoir des conséquences significatives pour l'entreprise, les risques statistiques n'étant pas assurés.

Des programmes internationaux d'assurance centralisés au niveau du groupe permettent d'avoir des niveaux de garantie homogènes et d'éviter d'éventuelles insuffisances de couverture.

L'analyse des principaux risques et les couvertures d'assurances font l'objet de chapitres du Rapport du Président du Conseil d'Administration établi conformément à l'Article L 255-37 du Code de Commerce.

Politique d'assurance

Trigano dispose de contrats d'assurance auprès de compagnies notoirement solvables. La police dommages aux biens et pertes d'exploitation a été renouvelée au 31 août 2013 par l'assureur tenant AXA, en dépit d'un nouveau sinistre survenu en mars 2013. Il a toutefois réduit sa participation dans le programme de 70 % à 50 %.

La part des co-assureurs a été portée de 30 % à 50 %, les co-assureurs tenants ont maintenu leur part, respectivement de 20 % pour ROYAL SUN ALLIANCE et 10 % pour AXERIA. Un troisième co-assureur, AVIVA, a pris 20 %.

La seconde ligne d'assurance, mise en place auprès d'AMLIN (ex FORTIS) pour permettre d'augmenter les limites contractuelles d'indemnisation pour deux sites (Tournon-sur-Rhône et Sprendlingen) de 30 M€ (10 M€ en biens sur parc), a été reconduite.

Les business units italiennes ne sont plus assurées dans le programme groupe dommages aux biens et perte d'exploitation. Elles ont été intégrées à la police de SEA avec l'assureur australien QBE.

Les principales garanties avec les capitaux assurés sont les suivantes :

Compagnie	Nature de l'assurance	Garanties principales	Capitaux assurés au 31/08/2013
AXA (70 %) (France) ROYAL SUN ALLIANZ (20%) (Royaume Uni) AVIVA (Royaume Uni) (20%) AXERIA (10 %) (France) AMLIN (ex FORTIS) (seconde ligne)	Dommages aux biens et pertes d'exploitation	Dommages aux biens : dans la limite de 49,9 M€ par sinistre sauf en biens sur parc : 10 M€ et sauf pour les sites de Tournon-sur-Rhône et Sprendlingen : 79,9 M€ (sauf en biens sur parc : 20 M€) Pertes d'exploitation : dans la limite de 49,9 M€ par sinistre et sauf pour les sites de Tournon-sur-Rhône et Sprendlingen : 79,9 M€	526 M€ 231 M€
GENERALI (Italie) (1ère ligne) SWISS RE (Luxembourg) (2ème ligne)	Responsabilité civile	Exploitation : - tous dommages - pollution accidentelle Après livraison : - tous dommages - dont frais de retrait, dépose et repose	20 M€ par sinistre 3 M€ par sinistre 40 M€ par an 3 M€ par an
AIG (Etats-Unis)	Responsabilité civile atteintes à l'environnement	pollution graduelle et accidentelle	4,6 M€ par sinistre et par an
AIG (Etats-Unis)	Responsabilité des mandataires sociaux	Litiges mettant en cause les mandataires sociaux et les préposés	10 M€ par an
AIG (Etats Unis)	Garantie fraude	Fraudes commises par les préposés ou les tiers	5 M€ par sinistre
GENERALI (Italie)	Flotte automobile (parc France)	Dommages aux tiers Tous dommages pour véhicules de moins de 2 ans	Parc de 145 véhicules de tourisme
COVEA (France) VICTORIA (Allemagne)	Flotte locative camping-cars	Dommage aux tiers : - dommages corporels - dommages matériels et immatériels	Illimités 100 M€ par sinistre

Sinistres

Un sinistre poids de la neige a endommagé la toiture de l'usine de Mécanorem à Valognes (Manche) entraînant une fermeture de l'usine pendant 10 jours et une perte d'exploitation.

Compte tenu des couvertures d'assurance dont Trigano bénéficie, ce sinistre n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes de Trigano en 2013.

Obligations de transparence des entreprises en matière sociale, sociétale et environnementale

Conformément à la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 », votre société est soumise à l'obligation d'inclure dans son rapport de gestion des informations à caractère social, sociétal et environnemental.

Les informations, telles que prévues par le décret n° 2012-557 du 24 avril 2012, sont annexées au présent rapport, ainsi que l'attestation de RSE France (Apave), organisme tiers indépendant.

Rémunération et fonctions des administrateurs

Le fonctionnement du Conseil d'Administration et les critères de rémunération des administrateurs sont décrits dans le rapport du Président établi conformément à l'Article L 225-37 du Code de Commerce.

Les montants des rémunérations versées à ses administrateurs par Trigano et les sociétés contrôlées sont détaillés ci-après :

Feuillet François PDG	Montants dus et versés au titre de l'exercice	Dont société mère	Montants dus et versés au titre de l'exercice précédent
Rémunération fixe	452 000	320 000	449 231
Rémunération variable	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0
Jetons de présence	157 070	13 000	133 664
Avantages en nature	7 122	7 122	6 753
TOTAL	616 192	340 122	589 648

Feuillet Marie-Hélène DG Délégué	Montants dus et versés au titre de l'exercice	Dont société mère	Montants dus et versés au titre de l'exercice précédent
Rémunération fixe	209 400	179 400	207 532
Rémunération variable	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0
Jetons de présence	72 919	13 000	60 037
Avantages en nature	2 520	2 520	2 523
TOTAL	284 839	194 920	270 092

Freiche Michel DG Délégué	Montants dus et versés au titre de l'exercice	Dont société mère	Montants dus et versés au titre de l'exercice précédent
Rémunération fixe	255 647	255 647	238 032
Rémunération variable	53 000	53 000	50 000
Rémunération exceptionnelle		0	
Jetons de présence	40 151	13 000	27 820
Avantages en nature	6 100	6 100	4 980
TOTAL	354 898	327 747	320 832

BALEYDIER François Administrateur	Montants dus et versés au titre de l'exercice	Dont société mère	Montants dus et versés au titre de l'exercice précédent
Jetons de présence	24 000	18 000	24 000
TOTAL	24 000	18 000	24 000

Ducroux Jean Administrateur	Montants dus et versés au titre de l'exercice	Dont société mère	Montants dus et versés au titre de l'exercice précédent
Jetons de présence	18 000	18 000	18 000
TOTAL	18 000	18 000	18 000

ROUCART Michel Administrateur	Montants dus et versés au titre de l'exercice	Dont société mère	Montants dus et versés au titre de l'exercice précédent
Jetons de présence	18 000	18 000	18 000
TOTAL	18 000	18 000	18 000

CARISSIMO Guido Administrateur	Montants dus et versés au titre de l'exercice	Dont société mère	Montants dus et versés au titre de l'exercice précédent
Jetons de présence	18 000	18 000	18 000
TOTAL	18 000	18 000	18 000

CAVALIER Feuillet Alice Administrateur	Montants dus et versés au titre de l'exercice	Dont société mère	Montants dus et versés au titre de l'exercice précédent
Jetons de présence	13 000	13 000	13 000
TOTAL	13 000	13 000	13 000

Les administrateurs de Trigano ne bénéficient d'aucun programme d'option de souscription, d'achat d'actions ou d'actions de performance.

Par ailleurs, Madame Marie-Hélène Feuillet et Monsieur François Feuillet ne bénéficient d'aucun plan de retraite spécifique ; aucune indemnité contractuelle n'est prévue en leur faveur en cas de départ de l'entreprise pour quelque cause que ce soit.

Enfin, la liste des mandats et fonctions exercés durant l'exercice par les administrateurs de votre société est communiquée en annexe (Article L. 225-102-1 du Code de Commerce).

Comptes sociaux

	2013	2012
Résultat d'exploitation	4,8	4,4
Résultat financier	-6,4	23,4
Résultat exceptionnel	-0,1	-0,2
Impôt sur les bénéfices	0,2	-2,1
Résultat net	-1,5	25,5

Le résultat d'exploitation (4,8 M€) est en légère hausse par rapport à l'année précédente (4,4 M€). Cette évolution provient d'une augmentation des produits liés aux activités des filiales (+0,2 M€) et d'une bonne maîtrise des frais opérationnels (en baisse de 0,2 M€).

Le résultat financier, qui s'élève à -6,4 M€ (23,4 M€ en 2011/2012), est constitué notamment de :

- la perception de dividendes pour 9,3 M€ (contre 36,4 M€ l'année précédente) ;
- de charges relatives à la gestion des participations (dépréciations de comptes courants et abandons de créances) pour 15,4 M€.

Compte tenu d'un résultat exceptionnel de -0,1 M€ et d'un produit d'impôt sur les sociétés de 0,2 M€, le résultat net de l'exercice s'est établi à -1,5 M€ (25,5 M€ en 2012).

La société a acquis 100% du capital et de la dette de la société SEA, fabricant italien de camping-cars, pour un montant total de 25,3 M€. Cette acquisition a été financée notamment par la mise en place en décembre 2012 d'un crédit amortissable sur 5 ans d'un montant de 10,0 M€.

Au 31 août 2013, les capitaux propres atteignent 220,3 M€ (221,5 M€ à la clôture précédente). Le montant de la dette nette est de 80,5 M€ (48,7 M€ au 31 août 2012).

Aucun dividende n'a été versé aux actionnaires au cours de l'exercice.

Événements postérieurs à la clôture

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, la société a acquis le 12 septembre 2013 807 647 actions, soit 3,95% de son capital. Cette opération porte la part de capital auto-détenue à 5,39%.

Conséquences environnementales de l'activité sociale

Les dispositions légales font obligation à Trigano de donner des informations relatives aux conséquences de son activité sur l'environnement. La société Trigano (holding) n'a pas une activité ayant des conséquences notables sur l'environnement et n'est donc pas concernée par cette obligation.

Détail des dettes fournisseurs par date d'échéance

En application des dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance se présente comme suit à la clôture de l'exercice :

- de 1 à 30 jours avant échéance : 352 856,10 € au 31/08/2013 (271 553 € au 31/08/2012) ;
- de 31 à 60 jours avant échéance : 37 304,97 € au 31/08/2013 (25 532 € au 31/08/2012) ;
- au-delà de 61 jours : néant au 31/08/2013 et au 31/08/2012.

Prises de participation

Trigano a acquis au cours de l'exercice 100% des titres de la société SEA SpA.

Activité boursière

Durant l'exercice, les volumes de transactions sur le titre de votre société ont été les suivants :

	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Volume de transactions en nombre de titres
09/12	9,859	8,900	219 800
10/12	9,300	8,100	311 008
11/12	9,500	8,300	519 640
12/12	10,460	9,021	280 421
01/13	11,330	10,310	353 593
02/13	12,550	10,650	225 945
03/13	11,340	9,340	148 510
04/13	10,550	9,170	113 630
05/13	9,750	9,310	99 321
06/13	10,000	8,770	276 949
07/13	10,750	9,400	158 750
08/13	12,000	10,460	184 344

Les opérations d'achat et de vente de titres réalisées dans le cadre du contrat de liquidité pour le compte de votre société ont été les suivantes :

	Achats en milliers d'euros	Ventes en milliers d'euros	Solde mensuel des transactions en nombre de titres
09/12	59	43	1 732
10/12	58	31	3 077
11/12	112	128	(1 806)
12/12	41	51	(948)
01/13	75	77	(150)
02/13	113	130	(1 269)
03/13	76	34	3 993
04/13	29	50	(2 114)
05/13	20	25	(499)
06/13	39	66	(2 663)
07/13	73	99	(2 402)
08/13	86	87	(72)

L'Assemblée Générale du 9 janvier 2013 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des rachats de titres de la société dans la limite de 10% du capital social. Dans ce cadre, la société a racheté 110 017 actions Trigano durant l'exercice, portant le nombre d'actions auto détenues au 31 août 2013 à 285 824 (1,4% du capital).

Composition du capital au 31 août 2013

	Répartition des actions en %		Répartition des droits de vote en %	
	31/08/13	31/08/12	31/08/13	31/08/12
François Feuillet	54,7	54,7	68,1	66,9
Trigano (autocontrôle)	1,4	0,9	-	
Salariés	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres	43,8	44,3	31,8	33,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Aucune opération sur le titre Trigano n'a été déclarée par les dirigeants et les membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice. Par ailleurs, aucun franchissement de seuil n'a été déclaré pour la période du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2013.

Rapport spécial sur les plans de souscription d'actions

Votre Conseil vous informe qu'il n'existe aucun plan de souscription d'actions en vigueur au 31 août 2013.

Résolutions proposées à l'Assemblée Générale du 6 janvier 2014

Le Conseil vous propose d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 août 2013, ainsi que les opérations relatées dans le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes. Le Conseil vous informe que les charges non déductibles du résultat fiscal au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élèvent à 27 941 €.

Le Conseil vous propose d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

Résultat de l'exercice	€ -1 533 134,93
Majoré du report à nouveau antérieur	€ 59 865 997,18
Total à affecter	€ 58 332 862,25
Aux comptes suivants :	
Report à nouveau	€ 58 332 862,25
Total affecté	€ 58 332 862,25

Le Conseil vous rappelle que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le	Nb d'actions composant le capital	Dividende	
		Brut	Avoir fiscal
31.08.2010	21 179 740 actions	0,10 €	Eligible à l'abattement de 40 % (art. 158 3 – 2° CGI)
31.08.2011	21 179 740 actions	0,30 €	Eligible à l'abattement de 40 % (art. 158 3 – 2° CGI)
31.08.2012	20 429 740 actions	-	

Le Conseil vous propose d'attribuer aux administrateurs des jetons de présence pour un montant total de 124 000 €.

Le Conseil vous propose de l'autoriser, pour une durée de treize mois, à acheter ou faire acheter des actions de la société, dans la limite de 2 000 000 actions. Le prix d'achat maximal de chaque action serait fixé à trente euros.

Outre l'animation du titre au travers d'un contrat de liquidité, les objectifs de ce programme de rachat sont la remise d'actions en paiement ou en échange, dans le cadre d'opérations de croissance externe, l'attribution d'options d'achat d'actions aux dirigeants du groupe, l'annulation des titres ou toute autre pratique ou objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Le mandat d'administrateur de MM. François Feuillet, Jean Ducroux et Mme Marie-Hélène Feuillet arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée d'approbation des comptes 2013. Le Conseil vous propose de procéder à leur renouvellement pour une durée de 4 ans.

En conclusion de ce rapport, le Conseil vous demande d'approuver les résolutions qui vous sont soumises.

Liste des mandats et fonctions exercés durant l'exercice par les administrateurs

(Article L.225-102-1 du Code de Commerce)

BALEYDIER François			Administrateur
Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité	
AUTOSTAR	S.A.S.	Membre du Comité de Surveillance	
LOISIRS FINANCE	S.A. à Directoire et Conseil de surveillance	Représentant de Trigano, membre du Conseil de Surveillance	
Trigano	S.A. faisant publiquement appel à l'épargne	Administrateur, membre du Comité d'audit, membre du Comité des rémunérations et des nominations	
Trigano JARDIN	S.A.S.U.	Président du Comité de Surveillance	
Trigano MDC	S.A.S.U.	Membre du Comité de Surveillance	

CARISSIMO Guido			Administrateur
Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité	
Trigano	S.A. faisant publiquement appel à l'épargne	Administrateur et membre du Comité des rémunérations et des nominations	
Autres mandats	Forme Juridique	Qualité	
200kW	S.r.l.	Président et Administrateur	
AGRIPRODUCT GAMMA	Ltd (Private Limited Company)	Administrateur	
CUBE YOU	S.r.l.	Administrateur	
R2K	S.r.l.	Administrateur	
SOCIAL BULLGUARD	S.r.l.	Administrateur	
SOCIETA AGRICOLA PERSETO	S.r.l.	Président et Administrateur	
STIGMA REAL ESTATE	S.r.l.	Administrateur	
VELA IMPRESE	S.r.l.	Président et Administrateur	

DUCROUX Jean			Administrateur
Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité	
Trigano	S.A. faisant publiquement appel à l'épargne	Administrateur, Président du Comité des rémunérations et des nominations, membre du Comité d'audit	
Autres mandats	Forme Juridique	Qualité	
ARYON	S.P.R.L.	Gérant	
GABRIEL ET ASSOCIES	S.A.S.	Administrateur	
DIONYS	S.P.R.L.	Gérant	
MOTION EQUITY PARTNERS L.L.P.	L.L.P.	Membre du comité d'adjudication	
FOUNTAIN INDUSTRIES EUROPE	S.A. faisant publiquement appel à l'épargne	Administrateur	

CAVALIER FEUILLET Alice			Administrateur
Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité	
Trigano	S.A. faisant publiquement appel à l'épargne	Administrateur	

FEUILLET François		Administrateur - Président Directeur Général	
Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité	
ARCA CAMPER S.p.A.	S.p.A.	Président du Conseil d'Administration	
ATELIER Trigano	S.A.R.L.	Gérant	
AUTOSTAR	S.A.S.	Président	
AUTO-TRAIL V.R. Limited	Ltd (Private Limited Company)	Président du Conseil d'Administration	
BENIMAR-OCARSA S.A.	SA de droit espagnol	Président du Conseil	
BRUAND DEVELOPPEMENT	S.A.S.	Président	
C.M.C. FRANCE	S.C.P.	Gérant	
CARAVANES LA MANCELLE	S.A.R.L.	Gérant	
CLAIRVAL	S.A.S.U.	Président	
DELWYN ENTERPRISES Limited	Ltd (Private Limited Company)	Directeur	
DEUTSCHE REISEMOBIL VERMIETUNGS GmbH	GmbH	Gérant	
E.T. Riddiough (Sales) Limited	Ltd (Private Limited Company)	Directeur	
ECIM	S.A.S.U.	Président	
EURO ACCESSOIRES	S.A.S.U.	Président	
EUROP' HOLIDAYS	S.A.R.L.	Gérant	
GAUPEN-HENGER A.S.	A.S. (Limited Company)	Président du Conseil d'Administration	
GAUPEN-HENGER EIENDOM A.S.	A.S. (Limited Company)	Directeur	
GROVE PRODUCTS (CARAVAN ACCESSORIES) Limited	Ltd (Private Limited Company)	Directeur	
LIDER	S.A.S.U.	Président	
LIDER EXPANSION	S.A.S.U.	Président	
LOISIRS FINANCE	S.A. Directoire et Conseil de surveillance	Membre du Directoire	
MAÎTRE EQUIPEMENT	S.A.S.U.	Président	
MECADIS	S.A.R.L.	Gérant	
MECANOREM	S.A.R.L.	Gérant	
MISTERCAMP	S.A.S.U.	Président	
NOTIN	S.A.S.U.	Président	
OCS RECREATIE GROOTHANDEL B.V.	B.V.	Directeur	
PERIGORD VEHICULES DE LOISIRS	S.A.S.U.	Président	
PLSA	S.A.S.U.	Président	
POLYTEX	S.A.R.L.	Gérant	
RIVIERA FRANCE	S.A.R.L.	Gérant	
RULQUIN	S.A.	Président du Conseil d'Administration	
S.E.A. SOCIETA EUROPA AUTOCARAVAN S.p.A.	S.p.A.	Président du Conseil d'Administration	
SORELPOL	Sp.z.o.o.	Gérant	
SUN WAY	S.A.S.U.	Président	
TECHWOOD	S.A.R.L.	Gérant	
Trigano	S.A. faisant publiquement appel à l'épargne	Président - Directeur Général	
Trigano DEUTSCHLAND VERWALTUNGS GmbH	GmbH	Gérant	
Trigano GmbH	GmbH	Gérant	
Trigano JARDIN	S.A.S.U.	Membre du Comité de Surveillance	
Trigano MDC	S.A.S.U.	Président du Comité de Surveillance	
Trigano REMORQUES	S.A.S.U.	Président	
Trigano SERVICE	S.A.R.L.	Gérant	
Trigano S.p.A.	S.p.A.	Président du Conseil d'Administration	
Trigano VAN S.r.l.	S.r.l.	Président du Conseil d'Administration	
Trigano VDL	S.A.S.U.	Président	
TROIS SOLEILS	S.A.R.L.	Gérant	
Autres mandats	Forme Juridique	Qualité	
ADB VIN	S.A.S	Membre du Conseil de Surveillance	
BANQUE CIC OUEST	S.A.	Administrateur	
GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE FRANCOIS FEUILLET	Groupement Foncier Agricole	Gérant	
GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DOMAINE FRANCOIS FEUILLET	Groupement Foncier Agricole	Gérant	
MONTUPET	S.A. faisant publiquement appel à l'épargne	Administrateur	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LILI ONE	S.C.I.	Gérant	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SEV ONE	S.C.I.	Gérant	

FEUILLET Marie-Hélène		Administrateur - Directeur Général Délégué	
Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité	
ARCA CAMPER S.p.A.	S.p.A.	Administrateur	
AUTOSTAR	S.A.S.	Membre du Comité de Surveillance	
AUTO-TRAIL V.R. Limited	Ltd (Private Limited Company)	Directeur	
BENIMAR-OCARSA S.A.	S.A. de droit espagnol	Administrateur	
C.M.C. DISTRIBUTION France	S.A.S.U.	Président	
CAMPING-CARS CHAUSSON	S.A.S.U.	Président	
DELWYN ENTERPRISES Limited	Ltd (Private Limited Company)	Directeur	
E.T. Riddiough (Sales) Limited	Ltd (Private Limited Company)	Directeur	
GAUPEN-HENGER A.S.	A.S. (Limited Company)	Directeur	
GAUPEN-HENGER EIENDOM A.S.	A.S. (Limited Company)	Président du Conseil d'Administration	
GROVE PRODUCTS (CARAVAN ACCESSORIES) Limited	Ltd (Private Limited Company)	Directeur	
LOISIRS FINANCE	S.A. Directoire et Conseil de surveillance	Président du Conseil de Surveillance	
OUEST VDL	S.A.S.U.	Président	
RESIDENCES Trigano	S.A.S.U.	Président	
RULQUIN	S.A.	Administrateur, représentant permanent de Trigano	
S.C.I. C.M.C.	S.C.I.	Gérant	
S.E.A. SOCIETA EUROPA AUTOCARAVAN S.p.A.	S.p.A.	Administrateur	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE L AMIRAL LEBRETON	S.C.I.	Gérant	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU COLONEL PETIT	S.C.I.	Gérant	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU HAUT ECLAIR	S.C.I.	Gérant	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU PRESIDENT ARNAUD	S.C.I.	Gérant	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DU PROFESSEUR PARMENTIER	S.C.I.	Gérant	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DUCHESSE DE MIRABEL Trigano	S.C.I.	Gérant	
Trigano	S.A. faisant publiquement appel à l'épargne	Directeur Général Délégué et Administrateur	
Trigano JARDIN	S.A.S.U.	Président	
Trigano MDC	S.A.S.U.	Président	
Trigano REMORQUES	S.A.S.U.	Membre du Comité de Surveillance	
Trigano S.p.A.	S.p.A.	Administrateur	
Trigano VAN S.r.l.	S.r.l.	Administrateur	
Trigano VDL	S.A.S.U.	Membre du Comité de Surveillance	

FREICHE Michel		Administrateur - Directeur Général Délégué	
Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité	
AUTO-TRAIL V.R. Limited	Ltd (Private Limited Company)	Directeur	
BENIMAR-OCARSA S.A.	S.A. de droit espagnol	Membre et Secrétaire du Conseil	
E.T. Riddiough (Sales) Limited	Ltd (Private Limited Company)	Secrétaire Général	
GAUPEN-HENGER A.S.	A.S. (Limited Company)	Directeur	
GROVE PRODUCTS (CARAVAN ACCESSORIES) Limited	Ltd (Private Limited Company)	Administrateur et Secrétaire Général	
HTD Participations	S.A.R.L. à associé unique	Gérant	
LOISIRS FINANCE	S.A. à Directoire et Conseil de surveillance	Membre du Directoire et Dirigeant responsable L511-13 code monétaire et financier	
S.E.A. SOCIETA EUROPA AUTOCARAVAN S.p.A.	S.p.A.	Administrateur	
Trigano	S.A. faisant publiquement appel à l'épargne	Directeur Général Délégué et Administrateur	
Trigano JARDIN	S.A.S.U.	Membre du Comité de Surveillance	
Trigano REMORQUES	S.A.S.U.	Membre du Comité de Surveillance	
Trigano VDL	S.A.S.U.	Membre du Comité de Surveillance	

ROUCART Michel		Administrateur	
Mandats Trigano et filiales	Forme Juridique	Qualité	
Trigano	S.A. faisant publiquement appel à l'épargne	Administrateur et Président du Comité d'audit	
Autres mandats	Forme Juridique	Qualité	
CONSORTIUM FAMILIAL DE GESTION PATRIMONIALE, IMMOBILIERE ET FINANCIERE	S.A.R.L.	Gérant	
LOCIMMO REAL ESTATE	S.C.I.	Gérant	
MEUBLIMMO REAL ESTATE	S.N.C.	Gérant	

Obligation de transparence des entreprises en matière sociale, sociétale et environnementale

Organisation et ressources humaines

Emploi

• Effectif total

Au 31 août 2013, le groupe Trigano emploie 4 125 salariés (Equivalent Temps plein intérimaires inclus), soit une augmentation des effectifs de 326 personnes ; ce qui représente une évolution de 8,6 % par rapport au 31 août 2012 (3 799 personnes).

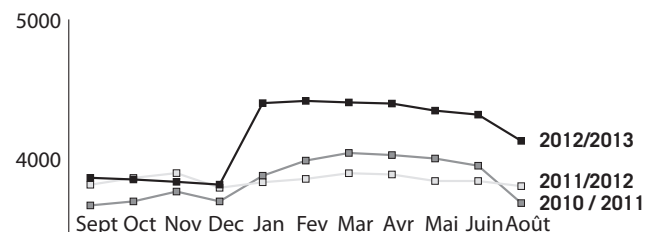
Cet accroissement des effectifs est dû principalement à l'acquisition du groupe SEA présent majoritairement en Italie (351 salariés au 31/08/2013).

A périmètre constant, les effectifs sont de 3 774 personnes en diminution de 25 ETP.

Effectif à fin août

Année	Effectifs	Progression
2010 / 2011	3 677	2,4 %
2011/2012	3 799	3,3 %
2012/2013	4 125	8,5 %

Evolution des effectifs



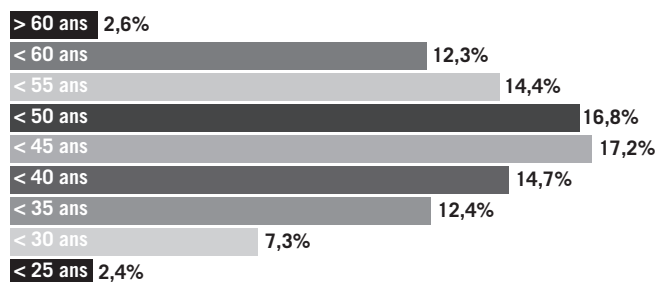
• Effectif moyen

L'effectif moyen total (CDI + CDD + Stagiaires + Apprentis) hors intérim, pour l'exercice 2012/2013 est de 3 910 salariés équivalents temps plein.

L'effectif moyen total, avec intérim, est de 4 158 collaborateurs.

• Répartition des salariés

Par âge



La pyramide des âges, calculée sur la population en CDI, montre une répartition assez homogène de l'effectif dans les différentes tranches d'âge comprises entre 35 et 60 ans.

Les salariés de moins de 30 ans représentent 9,7 % de l'effectif et les moins de 25 ans 2,4 %. Plus généralement, les moins de 45 ans représentent plus de la moitié de l'effectif du groupe (53,9 %).

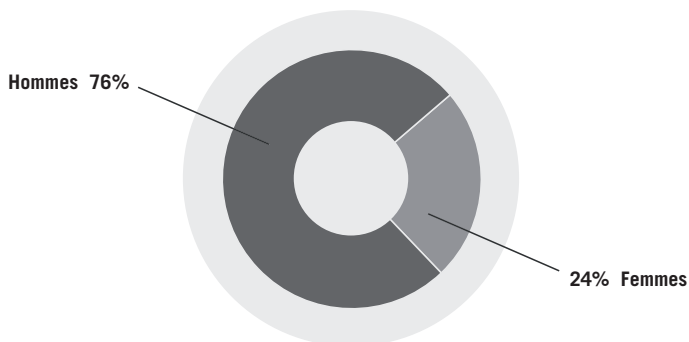
Le groupe emploie 29,3 % de salariés de plus de 50 ans, dont 50,7 % d'entre eux de plus de 55 ans et 17,3 % de plus de 60 ans.

L'âge moyen est de 43,6 ans.

Par sexe

Le groupe emploie près de 1 000 femmes (991 au 31/08/2013 contre 921 au 31/08/2012). Toutefois le taux de féminisation reste faible : les femmes représentant 24 % de l'effectif total du Groupe (25,4 % l'an dernier), soit une proportion légèrement supérieure à celle enregistrée dans le monde industriel de la métallurgie (20%) (Source : UNEDIC – Insee).

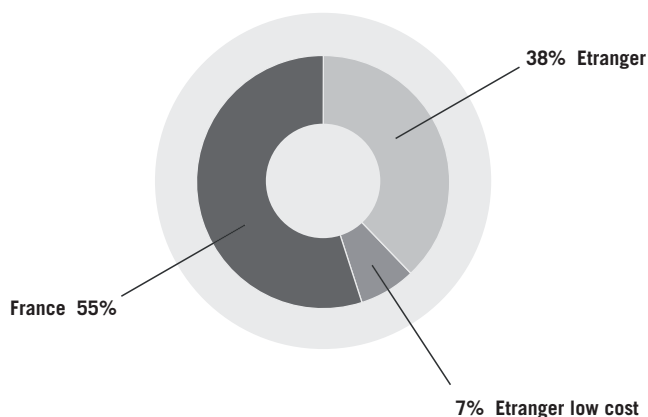
Toutefois il est à noter que les métiers de nos principales activités de montage de véhicules de loisirs ou de fabrication de remorques attirent peu le personnel féminin (plombier / menuisier / électricien / soudeur / mécanicien...).



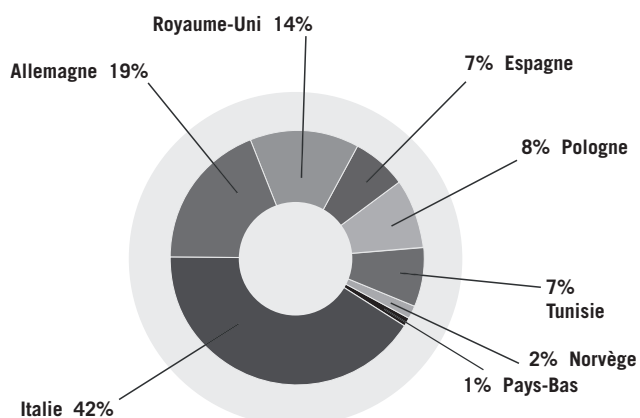
Par zone géographique

Le groupe Trigano emploie 4 125 salariés répartis dans 9 pays différents. Son histoire en fait une société avec un fort ancrage en France où se trouvent majoritairement les effectifs (2 262 salariés soit 54,8 % des salariés), mais sa croissance externe induit une présence importante dans d'autres pays européens, notamment en Italie (775 personnes soit 18,8 %), en Allemagne (356 personnes soit 8,6 %) ou encore en Royaume-Uni (262 personnes soit 6,4 %).

Répartition des effectifs : France / Etranger

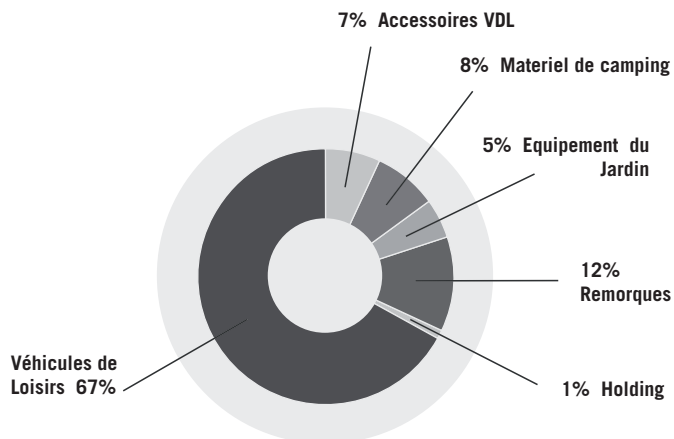


Répartition des effectifs hors France



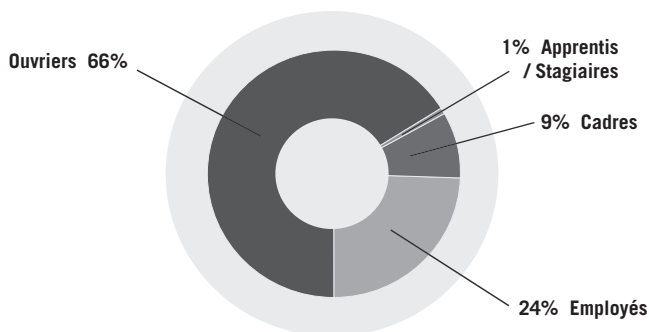
Par activité

Par catégorie socioprofessionnelle

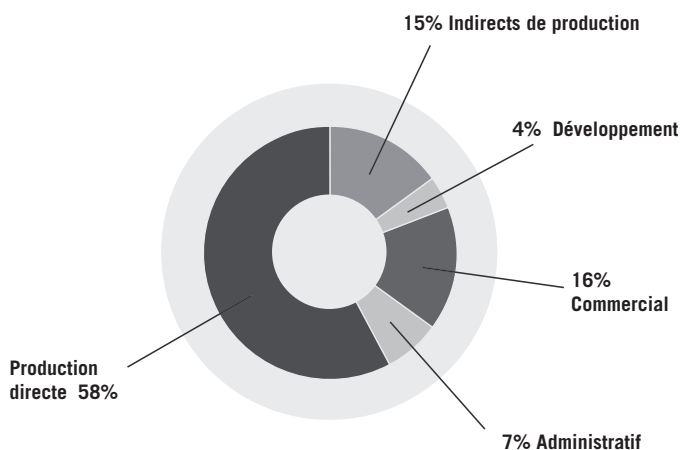


Le personnel ouvrier représente les 2/3 de l'effectif total du groupe (66 %). Les employés, techniciens et agents de maîtrise représentent le quart des collaborateurs (24 %). Le personnel cadre, quant à lui, représente 9 % de l'effectif.

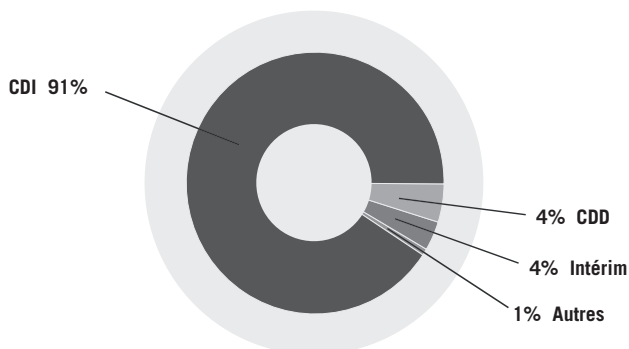
Toutefois les notions d' « Agent de Maîtrise » et de « Cadres » ne sont pas appréciés de la même manière dans les différents pays.



Par fonction



Par type de contrats



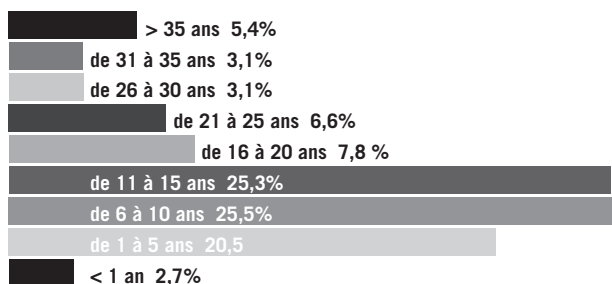
Plus de 90 % des effectifs sont titulaires d'un CDI au 31 août 2013. Le recours à l'intérim a fortement diminué au cours des 2 dernières années. Par ailleurs, les usines de production étant traditionnellement fermées pour congés payés, on enregistre chaque année à fin août, date de la fin de l'exercice, le taux d'intérim le plus bas de l'année.

Par ancienneté

50 % de la population du groupe a une ancienneté comprise entre 6 et 15 ans (25 % pour les 6/10 ans et 25 % pour les 11/15 ans).

Le groupe emploie 3 % de collaborateurs ayant moins d'un an de présence. 21 % de la population a entre 1 et 5 ans d'ancienneté ; 26 % des salariés ont une ancienneté supérieure à 15 ans.

L'ancienneté moyenne est de 12,7 ans.



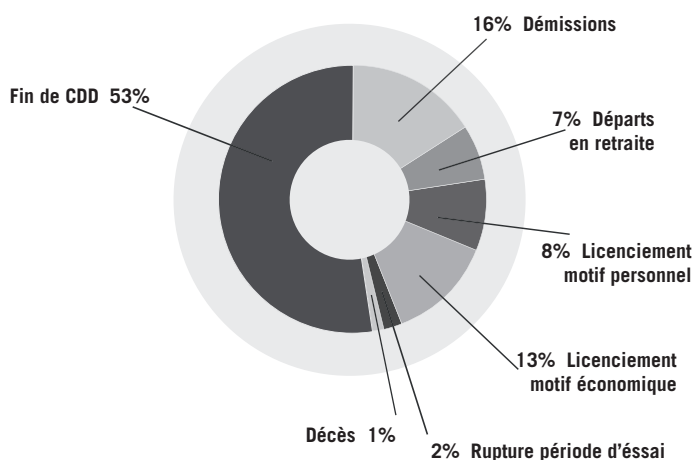
• Embauches et licenciements

Au total, au cours de l'exercice 2012/2013, 946 nouveaux salariés ont rejoint le groupe, soit 25,19 % de l'effectif. Toutefois ce chiffre est à pondérer compte-tenu des 430 personnes du groupe SEA intégrées en janvier 2013. Hors intégration de SEA, 516 personnes sont arrivées dans le groupe au cours de l'exercice (13,7 % des effectifs).

Dans le même temps, le groupe Trigano a enregistré 630 départs soit 16,7 % de son effectif au 31 août 2013. Les fins de contrats à durée déterminée restent la cause la plus fréquente avec plus de la moitié des départs de l'entreprise (52,5 %). Les 99 démissions répertoriées représentent 15,7 % des départs. Le groupe a procédé au total à 136 licenciements (39 % pour motif personnel, 61 % pour cause économique).

Soucieux de préserver l'emploi au sein des différentes entités du groupe, Trigano s'attache à mettre en œuvre toutes les mesures préventives pour éviter le recours au licenciement pour motif économique. Ainsi la diminution des heures supplémentaires, la réduction du recours au travail intérimaire ou encore la mise en œuvre de période de chômage partiel sur certaines de ses entités ont permis de limiter le nombre des licenciements pour motif économique à 82 départs en 2012/2013.

Motifs de départ 2012 - 2013



• Rémunérations et évolution

En France, les sites concernés par la Négociation Annuelle Obligatoire représentent plus de 80 % des effectifs. Les négociations ayant abouti au cours de l'exercice ont conduit à l'attribution d'augmentations (générales ou individuelles) s'échelonnant de 0 % à 2,5 %.

Sur certains sites, la rémunération des salariés est complétée notamment via des primes d'intéressement et de participation aux résultats.

En 2012/2013, les sommes attribuées aux salariés concernés au titre de l'intéressement, de la participation s'élèvent à 1 250 k€.

Organisation du temps de travail

• L'organisation du temps de travail

Le personnel de production travaille le plus fréquemment en horaire de journée. Il arrive toutefois que, pour faire face à la saisonnalité, certaines business units pratiquent le doublage (2X8) ou le travail de nuit pour certaines activités, notamment celles qui font appel à des machines-outils.

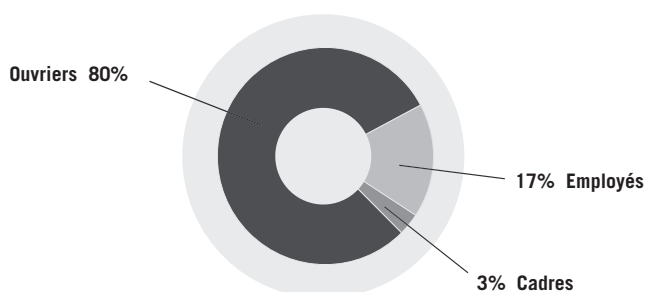
L'horaire de travail diffère selon les pays. En Europe, la moyenne hebdomadaire généralement constatée oscille entre 39 à 40 heures par semaine, en France elle est de 35 heures suivant les accords de modulation du temps de travail qui se sont généralisés au cours du dernier exercice.

Les heures supplémentaires ont représenté plus de 115 000 heures sur l'année 2012/2013 soit 1,7 % des heures travaillées. Ce volume d'heures est principalement lié à la charge de travail importante sur les sites de la division Véhicules de loisirs. En France, le personnel cadre est soit « Cadre Dirigeant » sans référence à un horaire de travail, soit « Cadre intégré à un service » et, à ce titre, travaille en moyenne 35 heures par semaine, soit « Cadre au forfait jours » (218 jours) et bénéficie, de ce fait, de jours de repos.

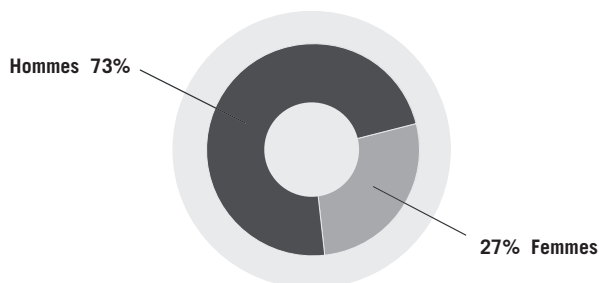
• **L'absentéisme**

En 2012/2013, le taux d'absentéisme atteint 8,48 % sur l'ensemble du groupe Trigano (8,06 % sans l'incidence des congés maternité).

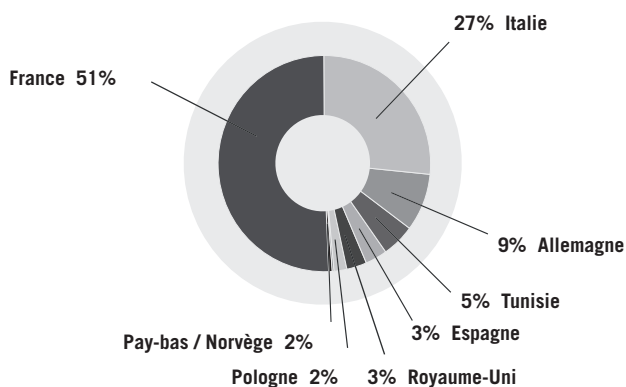
Absentéisme par catégorie socio-professionnelle



Absentéisme par sexe



Absentéisme par Pays



Différentes mesures sont prises sur les sites pour réduire ce volume d'heures perdues :

- des entretiens sont réalisés notamment après chaque accident du travail afin d'identifier les leviers de progrès permettant de prévenir de nouveaux incidents et par conséquent de nouvelles absences ;
- des actions de communication sont mises en place pour sensibiliser le personnel et les élus sur l'impact des absences non anticipées sur les cycles de production ;
- de cas échéant, sporadiquement, des visites médicales de contrôle sont organisées lors d'absences de longue durée.

Relations sociales

• **Organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation**

Au-delà du strict respect de la législation, le Groupe veille au bon déroulement du dialogue social avec les représentants des salariés, que ce soit lors des réunions des délégués du personnel, des Comités d'Entreprise (ou Délégation Unique du Personnel) sur chacun des sites pourvus de cette instance, ou encore du Comité de groupe Trigano.

Le management de proximité est sensibilisé sur l'importance que représente le maintien d'un dialogue social de qualité.

• **Bilan des accords collectifs**

Le dernier exercice a enregistré la négociation de plusieurs accords de modulation du temps de travail sur différentes filiales afin de permettre au Groupe de mieux faire face à la saisonnalité de sa production.

Santé et sécurité

• **Conditions de santé et de sécurité au travail**

Toutes les sociétés françaises soumises à la mise en place d'un Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de travail (CHSCT) remplissent leurs obligations et font vivre activement cette instance. Les entités œuvrent avec les partenaires dans le but commun de veiller à la santé et la sécurité et de les préserver pour tous les salariés en liaison avec les organismes extérieurs également concernés (Médecine du travail, CPAM, Direccte...).

• **Accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles**

En 2012/2013, le nombre total d'accidents au travail s'élève à 386 dont 185 sans arrêt de travail.

Le nombre d'accidents au travail avec arrêt ayant impliqué un collaborateur s'élève à 29,2 par million d'heures travaillées, et à 56,1 pour le nombre d'accidents de travail avec et sans arrêt.

Le taux de gravité, qui représente le nombre de journées perdues du fait d'un accident de travail par millier d'heures travaillées, est de 5,74 sur l'exercice.

Le groupe Trigano relève 94 maladies professionnelles sur l'ensemble de ses sites, dont 21 nouvelles déclarées au cours du dernier exercice, ceci malgré les efforts engagés en matière d'ergonomie et d'aménagement des postes de travail.

Formation

Le Groupe attache une importance à la formation de ses salariés et considère le renforcement des compétences des salariés comme un levier pour l'amélioration de la qualité, de l'efficacité et de la compétitivité.

Trigano fait en sorte que chaque collaborateur, quelque soit son âge ou sa fonction, puisse accéder tout au long de sa carrière aux actions de formations nécessaires à la construction de son parcours professionnel et de son adaptation aux évolutions des métiers.

Ainsi, 1 879 salariés auront bénéficié d'une formation sur l'année 2012/2013 (soit 50 % des salariés CDI du Groupe) et plus de 30 000 heures de formation ont été réalisées.

Les achats de formation externe ont atteint 594 k€.

Trigano poursuit activement sa contribution à l'intégration des jeunes sur le marché du travail en permettant à des étudiants de venir découvrir l'entreprise et ses métiers que ce soit au travers de la réalisation de stages ou de périodes d'apprentissage.

Sur l'exercice 2012/2013, Trigano a accueilli 34 stagiaires, 20 contrats de professionnalisation et 3 apprentis sur l'ensemble de ses filiales, soit un total de 57 jeunes.

L'année 2012/2013 montre la poursuite des efforts en matière de formation déclinés sur 3 orientations principales :

- Répondre aux exigences de nos marchés et de notre stratégie dans les domaines de la production, la sécurité (amélioration des conditions de travail, déploiement d'outils), de l'amélioration continue et de la qualité ;
- Poursuivre les actions engagées sur plusieurs années notamment les formations métiers, les parcours professionnels, l'intégration des nouveaux embauchés, le management, les langues (principalement l'anglais), la sensibilisation du personnel aux problématiques de sécurité et d'environnement ;
- Accompagner les personnes concernées par l'évolution des outils de gestion financière, industrielle et commerciale.

Les principales orientations de l'année 2012/2013 en matière de formation ont porté, dans le prolongement des années précédentes, sur les domaines suivants :

- compétences métier : développer les compétences au sein de chaque métier, assurer la transmission des savoirs et savoir-faire ;
- réalisation de formations qualifiantes : monteur de camping-cars. Parce qu'il est extrêmement difficile de trouver dans certaines régions de France du personnel qualifié, Trigano a poursuivi sur certains sites des actions de formation qualifiantes. 12 personnes de la promotion 2012/2013 ont reçu une qualification mettant fin au cycle de formation « monteur de camping-cars » de 115 jours (85 jours – 595 heures – en centre de formation et 30 jours – 210 heures - en entreprise) ;
- hygiène, Sécurité et Environnement : fondamentaux et respect de la réglementation, développer une culture de prévention des risques, améliorer l'ergonomie des postes de travail ;
- langues : Anglais pour faciliter les échanges entre collègues ou avec les fournisseurs ;
- bureautique : pack office, logiciel de GPAO ;
- informatique.

Par ailleurs, une attention particulière est portée à la mise en œuvre des besoins de formation identifiés lors des entretiens individuels et professionnels et plus particulièrement aux salariés seniors pouvant rencontrer des difficultés sur leur poste ou dans leur contexte de travail.

Diversité et égalité des chances / égalité de traitement

Le groupe Trigano considère la diversité comme une richesse, la confrontation des idées et des points de vue étant une source de progrès pour l'entreprise.

La lutte contre les discriminations de toute forme est un préalable incontournable pour l'épanouissement de chacun dans sa vie professionnelle, quelque soit son âge, sexe, origine ethnique, religion, conviction politique. Par ailleurs, le droit à la liberté d'expression et d'association est préservé.

Dès 2010, Trigano VDL a signé un accord d'entreprise portant sur le développement de la mixité et l'égalité homme/femme dans les parcours professionnels et les rémunérations. La politique de gestion des ressources humaines met en avant le brassage des cultures et des nationalités. La communication interne s'attache d'ailleurs à faire connaître les mesures prises en faveur des jeunes, des femmes, des handicapés et des séniors.

L'application du Code Ethique n'autorise pas l'emploi d'enfants de moins de 16 ans dans les business Units du Groupe, chez ses fournisseurs ou sous-traitants. L'emploi d'immigrés en situation illégale est prohibé.

Par ailleurs, le groupe emploie 168 personnes présentant un handicap pour 119 postes à pourvoir dans le cadre de ses obligations légales. Il est également fait appel à des prestataires extérieurs employant des personnes handicapées.

Impact des activités sur l'environnement

Généralités

Le groupe Trigano exerce une activité de fabrication de véhicules de loisirs et d'équipements de loisirs. Celle-ci met en œuvre essentiellement des opérations de montage et d'assemblage avec un usage de produits chimiques limité et de faibles impacts sur l'environnement. Le négoce d'accessoires est également une des activités du groupe Trigano.

Périmètre retenu : tous les sites du groupe Trigano quelques soient leurs activités à l'exception des sociétés OCS et Gaupen acquises courant de l'année 2012.

Evolution de la production des véhicules de loisirs entre les exercices 2012 et 2013 : baisse globale de la production des camping-cars (13 410 unités en 2013 contre 14 628 unités en 2012 soit un recul de 8,3%) et des caravanes (3 846 unités en 2013 contre 4 446 unités en 2012 soit un recul de 13,5%).

Evolution des effectifs entre les exercices 2012 et 2013 :

- au 31/08/2013 : 4 125 personnes (dont 351 pour SEA acquise en 2013) ; soit 3 774 personnes à périmètre constant au 31/08/2013 ;
- au 31/08/2012 : 3 799 personnes.

Politique générale en matière d'environnement

La préservation de la nature et le respect de l'environnement font partie des valeurs fondamentales du groupe Trigano, inscrites de longue date dans sa culture d'entreprise et indissociables de son activité axée depuis plus de 60 ans sur les loisirs de plein air.

Les efforts du groupe Trigano en faveur de l'environnement portent sur le développement de produits respectueux de la nature avec en particulier la réduction des émissions polluantes des véhicules de loisirs dans le cadre de leur utilisation, la maîtrise de l'impact environnemental et la réduction des produits toxiques pour son activité de production.

• Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales

La politique environnementale est pilotée par la Direction Générale. Celle-ci s'appuie sur les responsables des sites dont certains disposent, pour les plus importants, d'une personne en charge des aspects environnement-sécurité-qualité.

Le groupe Trigano s'appuie également depuis une dizaine d'années sur un bureau d'étude spécialisé en environnement industriel.

Des notes d'informations, de travail et des plans d'actions sont transmis régulièrement à l'ensemble des sites du groupe en France et à l'étranger. Elles présentent les évolutions réglementaires en matière d'environnement ainsi que des actions d'amélioration de la gestion environnementale à mettre en œuvre.

Une veille réglementaire en matière d'environnement est assurée par le service juridique de Trigano.

Les données environnementales sont remontées à la direction du groupe via deux questionnaires (production et négoce) depuis l'exercice 2001/2002.

• Evaluation et certification en matière d'environnement

Le groupe Trigano ne souhaite pas développer la certification en matière d'environnement de ses sites car les activités exercées présentent peu d'impacts sur l'environnement.

Il est néanmoins à signaler que deux sites du groupe Trigano en Italie sont certifiés en matière d'environnement.

• Actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement

Il n'existe pas de budget spécifique distinct pour la formation du personnel en matière d'environnement.

Une sensibilisation du personnel aux aspects environnementaux par des plans d'actions (tri des déchets ...) est néanmoins réalisée.

• Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Des moyens humains sont alloués : une responsable au niveau de la Direction Générale, des responsables environnement sur les principaux sites et un bureau d'étude en appui (15 à 25 jours/an de conseil).

Les moyens financiers alloués pour l'exercice 2012/2013 sont :

- investissements notables en matière d'environnement (équipements spécifiques, matériels...) pour 75 k€ ;
- autres dépenses environnementales (études, travaux de mise en conformité, contrôles périodiques...) pour 216 k€ ;
- traitement des déchets (banals et dangereux) pour 840 k€.

Parmi les investissements engagés en matière d'environnement pour l'exercice 2012/2013, on peut citer : les séparateurs d'hydrocarbures, les caissons d'insonorisation, les systèmes de récupération des condensats de compresseurs, les systèmes de récupération de chaleur, la suppression de puisards, l'élaboration de dossiers réglementaires...

• Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Le groupe Trigano ne réalise pas de provisions ou de garanties pour les risques environnementaux.

Il est néanmoins à signaler une faible provision comptabilisée pour le site de Trigano MDC à Tournon-sur-Rhône dans le cadre de la cessation définitive d'activité sur ce site (contrôles semestriels de la nappe).

Pollution et gestion des déchets

• Mesures de prévention, de réduction et de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol

L'air : les principaux rejets des sites de production sont les poussières de bois, les composés organiques volatils (COV), le gaz carbonique, les gaz liés au traitement de surface, les rejets de peintures et vernis. La quantité de ces rejets atmosphériques est limitée compte tenu de l'importance des sources émettrices.

Des moyens de traitement des rejets atmosphériques canalisés sont mis en œuvre comme les filtres et les laveurs de gaz.

Des actions de réduction des rejets de gaz pour les activités les plus émettrices qui utilisent des produits chimiques toxiques (colles, peintures, vernis...) ont été engagées depuis quelques années. Dans ce cadre, une substitution progressive des produits à base de solvants par des produits à base aqueuse a été réalisée (baisse de 295 tonnes soit 55% depuis 2008).

Les émissions dans l'air sont bien identifiées et contrôlées régulièrement.

L'eau : les principaux rejets liquides concernent les tests d'étanchéité des véhicules de loisirs, le traitement de surface, le lavage des encolleuses et les exercices de lutte incendie.

Les moyens de traitement de ces effluents liquides sont les stations de détoxification traitant les rejets de traitement de surface aboutissant dans des cours d'eaux ou l'envoi en centres de traitement agréés extérieurs.

Le sol : les rejets sont évités car les zones de stockage et d'utilisation de produits chimiques sont équipées de rétention ainsi que celles d'entreposage de déchets dangereux.

• Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

L'ensemble des déchets sur les sites est trié systématiquement. Le personnel est sensibilisé régulièrement sur ce sujet.

Des actions de réduction des déchets à la source sont également mises en œuvre : achat avec un emballage réduit, optimisation de la découpe pour réduire les rebuts...

La valorisation des déchets est aussi développée : réutilisation des emballages pour envoi aux clients, reprise des contenants par les fournisseurs...

Du fait de ces mesures, la production des déchets pour l'exercice 2012/2013 s'établit ainsi :

- déchets non dangereux : 11 875 tonnes (bois, papiers, cartons, plastiques, métaux, polystyrène, mousses, films, tissus...);
- déchets dangereux : 297 tonnes (boues d'hydroxydes, contenants souillés, batteries, colles, poudres, solvants...).

Par rapport à l'exercice 2011/2012, ils sont en baisse de 5% pour les déchets non dangereux et 7% pour les déchets dangereux (à périmètre constant).

Taux de valorisation des déchets non dangereux : 50%.

Nature de la valorisation à l'intérieur et à l'extérieur des sites : énergie ou matière.

• Prise en compte des nuisances sonores et toute autre forme de pollution

Lors de la construction de nouveaux bâtiments ou d'agrandissement de bâtiments existants, des moyens de réduction des nuisances éventuelles (visuelles, olfactives, sonores...) sont mis en œuvre (intégration paysagère, caissons d'insonorisation...).

De par la nature d'activités exercées par le groupe Trigano, de l'implantation des sites en grande partie sur des zones d'activités et de peu de fabrications réalisées, les nuisances éventuelles pour les populations riveraines sont très réduites.

Durant l'exercice 2012/2013, aucune plainte pour bruit ou autres nuisances n'a été enregistrée.

Utilisation durable des ressources

• Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

L'eau intervient peu dans les procédés de fabrication mis en œuvre dans les sites.

La consommation d'eau pour l'exercice 2012/2013 s'élève à 53,3 Milliers de m³, en baisse de 5,7% par rapport à l'an dernier (à périmètre constant).

Estimation de la consommation d'eau hors usage industriel : 24,9 Milliers de m³ (à périmètre constant)

Sources d'approvisionnement : réseau public (78%), nappes phréatiques (21%), eaux de pluie (1%).

Nature des utilisations industrielles : traitement de surface, tests d'étanchéité, exercices de lutte incendie, collage.

Parmi les actions engagées pour réduire la consommation d'eaux, on peut citer : le rejet zéro en traitement de surface, le recyclage des eaux de tests d'étanchéité des véhicules, recherche de fuites au niveau du réseau...

L'environnement local des sites ne présente pas de contrainte particulière pour la consommation d'eau issue du milieu naturel.

Cependant, il faut signaler l'implantation de quelques sites de production au niveau de zones géographiques présentant un stress hydrique plus ou moins important (Tunisie et Espagne).

• Consommation des matières premières

Les principaux matériaux utilisés sont le bois et ses dérivés, les métaux, les mousses, le polystyrène, le polyester, les plastiques, les cartons alvéolaires... il s'agit de matières premières déjà transformées qui représentent environ 70 M€.

Au sens strict de la définition des matières premières : aucun de ces matériaux n'est concerné.

Ces matériaux secondaires transformés rentrent dans la composition des équipements des véhicules de loisirs et équipements de loisirs : châssis, accessoires, meubles, isolation...

Une recherche régulière d'optimisation de l'utilisation de ces matériaux est engagée afin de réduire le poids des véhicules de loisirs et la consommation des produits chimiques toxiques.

• Consommation d'énergies et les mesures prises pour améliorer leur efficacité et le recours aux énergies renouvelables

La consommation d'énergies pour l'exercice 2012/2013 s'élève à :

- électricité : 22,1 Millions de kWh ;
- gaz naturel : 31,9 Millions de kWh ;
- fioul Gasoil : équivalent de 6,2 Millions de kWh ;
- autres gaz (butane, propane) : équivalent de 2,5 Millions de kWh.

Evolution de cette consommation par rapport à l'exercice 2011/2012 (périmètre constant) :

- électricité : baisse de 2% ;
- gaz naturel : variation insignifiante ;
- pour les deux autres sources d'énergie, aucune information n'est disponible pour l'exercice 2011/2012.

Nature des utilisations : chauffage, transport sur les sites, éclairage.

Sources d'approvisionnement : énergies fossiles ou nucléaire généralement (pas de recours pour le moment aux énergies renouvelables).

Des audits de performances énergétiques sont réalisés régulièrement. Les recommandations formulées sont mises en œuvre : amélioration de l'isolation des bâtiments, poses de portes à ouvertures rapides, pose de vannes électrostatiques sur radiateurs, réduction de températures dans les bâtiments, mise en place de systèmes de récupération d'énergies, installation de climatisations réversibles, installation de compresseurs à vitesse variable....

Les équipements des véhicules de loisirs sont régulièrement améliorés dans un souci de réduction de leur consommation d'énergie et des émissions de particules et d'oxyde d'azote (châssis EURO 5).

L'usage de la pile à combustible et des panneaux solaires au niveau des camping-cars est favorisé par Trigano ainsi que l'utilisation de nouveaux matériaux d'isolation (polyester revêtu d'une pellicule d'aluminium par exemple).

• Utilisation des sols

Le développement des sites du groupe Trigano ne conduit pas à l'artificialisation de surfaces nouvelles.

Les impacts des activités exercées sur les sites du groupe Trigano sur les sols sont très faibles car des rétentions sont mises en place et les quantités de produits chimiques polluants utilisés sont faibles.

Des études de pollutions du sol et du sous-sol sont réalisées systématiquement lors de l'acquisition de nouveaux sites ainsi que lors de la cessation d'activité.

Certains sites sont équipés de réseau piézométrique de surveillance de la qualité des eaux souterraines (Trigano VDL, Eura Mobil).

Des travaux de remise en état lorsque c'est nécessaire sont réalisés.

Un contrôle de pollution des sols est réalisé sur les sites lors de la mise à jour de leurs autorisations préfectorales en France.

Changement climatique

• Rejet des gaz à effet de serre (GES)

Un bilan carbone a été réalisé sur le site de Trigano VDL à Tournon-sur-Rhône pour l'exercice 2009-2010, qui est le seul site du groupe Trigano qui compte plus de 500 personnes.

Le nombre de personnes travaillant sur ce site durant l'exercice 2009-2010 était de 792 employés soit 22% du groupe Trigano qui comptait 3592 employés.

La production sur le site de Trigano VDL à Tournon-sur-Rhône durant l'exercice 2009 / 2010 était de 10 177 des véhicules (camping-cars et caravanes) soit 57% de la production totale du groupe Trigano durant cette période (17 932 véhicules).

La quantité de carbone rejetée était de 59 182 tonnes équivalent CO₂. Elle correspond au Scope 1 (émissions directes des GES) et Scope 2 (émissions indirectes liées à l'énergie du réseau d'alimentation).

L'analyse de ce bilan montre que les principales sources de rejets de gaz à effet de serre sont les intrants (émissions indirectes), le fret, l'énergie et le transport du personnel.

Au 31/08/2013, le site de Trigano VDL à Tournon-sur-Rhône compte 698 employés. Pour l'exercice 2012/2013, la production des véhicules a baissé de 43% (6 538 véhicules de loisirs) par rapport l'exercice 2009-2010. La quantité de carbone rejetée est donc plus faible.

L'approche bilan carbone sera élargie progressivement aux principaux sites de production de Trigano en France et à l'étranger.

• Adaptation aux conséquences du changement climatique

Les sites du groupe Trigano ne se situent pas dans des zones impactées par des événements naturels exceptionnels marqués provoqués par le changement climatique.

Les sites du groupe Trigano en France sont peu impactés par le changement climatique perceptible actuellement sur certaines zones géographiques.

Protection de la biodiversité

Les sites du groupe Trigano sont installés dans des zones d'activités qui n'incluent pas des aires présentant un intérêt faunistique ou floristique ou de richesse en biodiversité.

Lors de la mise à jour des dossiers d'installations classées pour les sites implantés en France, la vérification de présence de ces aires sensibles est réalisée.

Engagements sociétaux en faveur du développement durable

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Le groupe Trigano est fortement ancré en France. En effet, sur ses 59 sites de production et de stockage, 37 sont situés en France (63%), représentant 55% des effectifs.

En France, on peut citer l'exemple des deux pôles géographiques majeurs : la région Rhône-Alpes et la région Centre.

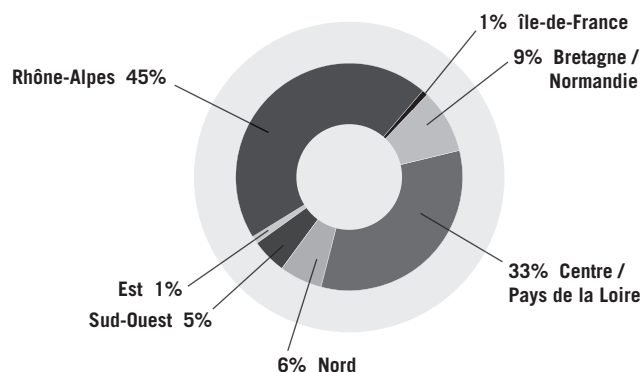
Le groupe est implanté en Région Rhône-Alpes depuis 1974 avec le transfert de la production des caravanes Caravelair à Tournon-sur-Rhône (Ardèche) dans une usine construite pour abriter cette activité.

Le site de Trigano VDL à Tournon-sur-Rhône s'est ensuite développé avec la création de l'activité camping-cars, s'ajoutant à la caravane. Il est le plus gros site du groupe (698 personnes au 31/08/2013).

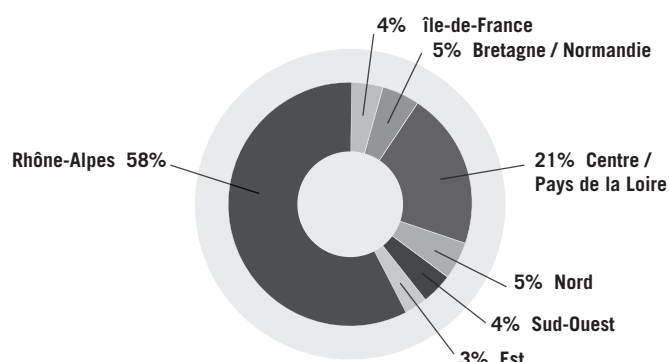
D'autres sites ont été ensuite créés dans cette région. Actuellement le groupe y compte 6 sites de production et de stockage, totalisant un effectif de 1 006 personnes au 31/08/2013, représentant 24% de l'effectif total.

Le groupe est également très implanté en région Centre et Pays de la Loire depuis 1986 sur le site de Mamers (Sarthe). Cette région compte 11 sites, avec un effectif de 734 personnes au 31/08/2013, représentant 18% de l'effectif total.

Répartition par région de l'effectif en France



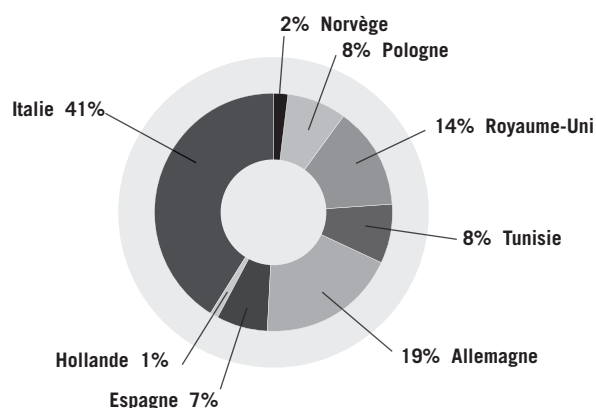
Répartition du CA en France par région



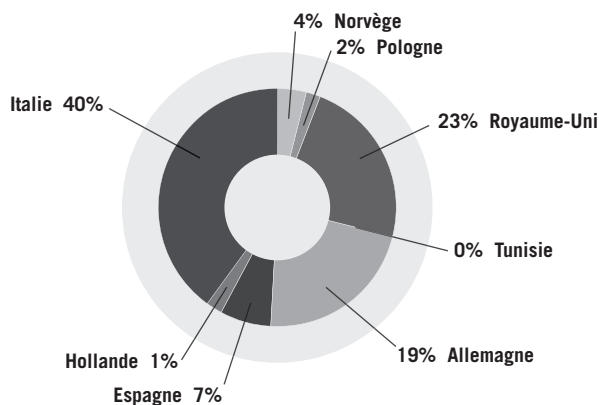
Sur les sites étrangers, la totalité des salariés, y compris les managers, est issue de la population locale, contribuant ainsi au développement du tissu économique et social local.

Le groupe ne compte d'ailleurs aucun expatrié, ce qui démontre le choix du groupe d'employer la population locale.

Répartition par pays des effectifs hors France



Répartition CA hors France



Le groupe Trigano s'inscrit, en particulier pour l'activité véhicules de loisirs, dans le cadre de partenariats durables avec ses fournisseurs et ses sous-traitants compte tenu de la spécificité des composants devant répondre à un cahier des charges très précis avec des exigences de poids et de respect des normes de sécurité applicables aux véhicules et à leurs composants.

Des opérations de sous-traitance interne entre les différentes usines du groupe se sont développées, portant sur la fabrication de composants (châssis pour caravanes, pièces de polyester, matelas, mobilier, rideaux...) ou de montage de camping-cars.

Les sous-traitances externes sont majoritairement réalisées par des fournisseurs locaux, situés à proximité des sites de production.

Les achats effectués auprès de fournisseurs importants (achats par fournisseur supérieurs à 100 000 €) s'élèvent à 573,9 M€ HT. Ils représentent 70% du CA.

Les achats auprès de fournisseurs français s'élèvent à 195 M€, soit 34% de l'ensemble. Les achats en provenance des autres pays sont répartis comme suit :

- achats auprès de fournisseurs de l'Union Européenne (hors France) : 347 M€ dont :
 - Italie : 176 M€ ;
 - Allemagne : 67 M€ ;
 - Grande Bretagne : 45 M€.
- achats hors d'Europe : 32 M€ dont :
 - Chine : 17 M€ ;
 - Inde : 7 M€.

Une part importante des achats (37%) porte sur les châssis achetés auprès des constructeurs automobiles de véhicules utilitaires fabriqués en Europe.

Un changement de châssis implique une modification complète de la cellule avec des temps de développement très longs.

Des contrats d'achats à long terme sont signés avec les constructeurs automobiles car la durée de vie d'un châssis est d'environ 10 ans.

Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise

Le groupe Trigano est un acteur économique important dans tous les pays où il est implanté.

Trigano s'implique activement dans l'animation et la direction des syndicats représentant les intérêts des fabricants de véhicules de loisirs (camping-cars, caravanes, résidences mobiles et remorques). La direction de Trigano assure la présidence du syndicat professionnel européen, E.C.F. (European Caravan Federation) et du syndicat français, UNI VDL. Les directeurs des filiales Trigano implantées dans les pays concernés assurent également des fonctions de direction au sein du syndicat italien APC (Associazione Produttori Caravan E Camper), du syndicat anglais NCC (National Caravan Council) et du syndicat allemand CIVD (Caravaning Industrie Verband).

Par ailleurs, les responsables qualité et/ou production des filiales participent aux groupes de travail pour l'élaboration des normes AFNOR concernant les produits qu'ils fabriquent et/ou distribuent.

Des relations constantes sont maintenues avec les pouvoirs publics sur tous les sujets touchant, directement ou indirectement, les activités du groupe. Ces relations passent par les syndicats professionnels, les groupes de travail sur les normes ou par des contacts directs lorsque le sujet le justifie.

Enfin, les différents sites sont en relations avec les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement pour toutes les questions touchant au respect de la réglementation visant à protéger l'environnement.

Les filiales de Trigano ont un rôle important dans les régions où elles sont implantées.

Ainsi, par exemple, Trigano VDL est membre actif du Système Productif Local (SPL) VILESTA dont la finalité est le développement de l'emploi industriel en Ardèche et participe à des accompagnements d'entreprises à la certification qualité, à l'organisation de formateurs pour certains métiers, etc.

Après avoir obtenu son agrément en qualité d'organisme de formation, Trigano VDL a développé, en liaison avec le syndicat national des distributeurs de véhicules de loisirs, un catalogue de formations. Ces formations sont destinées au personnel des distributeurs et touchent les domaines commerciaux, techniques, sécurité et service après-vente.

Trigano VDL propose également aux experts automobiles professionnels des formations destinées à les sensibiliser aux spécificités des camping-cars.

Par ailleurs, Trigano VDL organise depuis près de 10 ans, à la demande de certains de ses clients intéressés par la fabrication de caravanes et camping-cars, des visites de l'usine de Tournon-sur-Rhône, en liaison avec l'Office de Tourisme de la ville. Ainsi, depuis 2007, 1 325 personnes ont visité l'usine à raison de 89 visites (environ 13 visites chaque année).

Prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans la politique achat du groupe

Les achats du groupe ne sont pas centralisés mais sont réalisés par chaque Business Unit. Des comités achats ont été constitués par activité pour permettre de dégager des synergies : un comité achats pour l'activité véhicules de loisirs, un comité achats pour l'activité remorques et un comité achats Chine. Ces comités se réunissent régulièrement (2 à 3 fois par an).

Des contrats cadre sont signés au niveau du groupe pour les achats stratégiques. Des contrats cadres et contrats d'application locaux sont signés par les filiales avec leurs fournisseurs majeurs.

Tous les achats sont soumis au respect de la procédure éthique formalisée depuis 2005 et intégrée dans le livre des procédures groupe. Cette procédure traite de la responsabilité des responsables de business units, de l'interdiction des rémunérations et avantages anormaux, du respect de la législation du travail avec, notamment, un article spécial imposant de vérifier que l'interdiction d'emploi des enfants est bien respectée par tous les fournisseurs.

Chaque contrat d'achat signé comporte cette obligation de respect de la procédure éthique ainsi que des obligations précises de respect de la réglementation du travail et du droit de l'environnement applicable aux activités concernées ainsi qu'une obligation de vérification annuelle.

Clause type : « Le fournisseur s'engage à respecter les règles éthiques auxquelles Trigano est attaché et qui figurent dans son livre de procédures, notamment celles concernant les rémunérations non officielles ou d'ordre immodéré, les règles internationales sur l'emploi, ou la protection de l'environnement. Une enquête annuelle sera adressée au fournisseur sur ces sujets. »

Droits de l'Homme

Les business units sont appelées à respecter les droits de l'Homme et à s'interdire toute violation des droits de l'Homme. La liberté d'association et la reconnaissance du droit de négociation collective sont respectées.

Le groupe n'est pas implanté dans des zones à déficit de gouvernance entraînant des conséquences sur le respect des droits de l'homme ou qui seraient dans une situation d'atteintes régulières auxdits droits.

Loyauté des pratiques

L'organisation du groupe se fait par Business Unit dotées d'une forte autonomie mais responsables devant la Direction Générale du groupe. Tous les contrôles ou demandes d'informations effectuées par les autorités compétentes sur des sujets touchant au droit du travail, à la consommation, à la concurrence, à l'environnement font l'objet d'une information systématique de la Direction Générale du groupe. Cette information donne lieu à un suivi et, le cas échéant, à la mise en œuvre de mesures destinées à palier d'éventuelles irrégularités.

Le groupe Trigano a toujours privilégié le respect des lois et des meilleures pratiques de place. Les produits commercialisés destinés au public répondent à des normes de sécurité très nombreuses.

Chaque Business Unit a désigné un responsable de conformité à la réglementation européenne relative aux produits chimiques (R.E.A.C.H.) ainsi qu'un responsable des documents techniques et dossiers à constituer afin de pouvoir commercialiser les produits soumis à marquage, contrôle spécifique ou homologation.

Ces responsables ont été formés et sensibilisés aux enjeux que constituent le respect de la sécurité publique, de la santé, de la conformité et de la protection de l'environnement.

Aucune pénalité n'a été infligée à Trigano pour irrespect de la réglementation touchant à la santé et à la sécurité des consommateurs.

Chaque Business Unit doit veiller à l'application du code éthique mis en place depuis août 2005. Ce code interdit en particulier les rémunérations anormales, que ce soit pour les intermédiaires, les décideurs de marché, les partis politiques ou les proches des salariés. Enfin, il définit le cadre dans lequel doivent être traités les conflits d'intérêts.

Attestation de présence et avis de sincérité portant sur les informations sociales, sociétales et environnementales

À l'attention du Conseil d'Administration

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité d'Organisme Tiers Indépendant (OTI) de la société Trigano, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport annuel, intégrant le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 août 2013 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations environnementales, sociétales et sociales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés (le « Référentiel ») par la société.

Indépendance et système de management de la qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, notre code de déontologie ainsi que les dispositions prévues dans la norme ISO 17020. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de management de la qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les textes légaux et réglementaires applicables et la norme ISO17020.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations sont présentes dans le rapport annuel ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (attestation de présence) ;
- d'exprimer un avis motivé sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère (avis de sincérité).

Attestation de présence

Nous avons comparé les Informations avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code du commerce.

Nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

En cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport annuel des Informations environnementales, sociétales et sociales requises par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

Avis de sincérité

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux en nous appuyant sur notre méthodologie qui tient compte d'une part des recommandations de la norme internationale ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) concernant les missions d'assurance sur les informations autres que financières, d'autre part des recommandations du groupe de Travail mis en place par l'Afnor sur la vérification extra-financière.

Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité.

La société établit des comptes consolidés. Le périmètre de nos travaux a porté :

- pour le volet social, sur l'intégralité du périmètre consolidé ;
- pour le volet sociétal, sur l'intégralité du périmètre consolidé ;
- pour le volet environnemental, sur l'intégralité du périmètre consolidé à l'exception des sociétés OCS et Gaupen acquises courant de l'année 2012.

Nous avons sélectionné les informations qui nous paraissent les plus significatives en termes d'impacts au regard des activités et des implantations de la société. Ces informations sont liées aux problématiques emploi, rémunération, accidents du travail, formation, sous-traitance et fournisseurs, utilisation des ressources, pollution et gestion des déchets et changement climatique.

Nous avons vérifié la mise en place par la Société d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatifs à l'élaboration des Informations. Nous avons identifié les personnes responsables du reporting social, sociétal et environnemental au sein de l'entité consolidante et les personnes impliquées dans la collecte au niveau des entités contributrices.

Nous avons procédé à la revue des procédures de reporting des données environnementales, sociétales et sociales. Cette revue vise à s'assurer de :

- la pertinence du référentiel ;
- la description du périmètre ;
- la fiabilité des outils et méthodes employés (revue des systèmes d'information) ;
- le caractère compréhensible des définitions et applications.

Notre travaux ont couvert 43,8 % de la valeur consolidée des indicateurs chiffrés relatifs au volet social et 49,2 % de la valeur consolidée des indicateurs chiffrés relatifs au volet environnemental (taux estimé à partir des effectifs et vraisemblablement inférieur au taux réel dans la mesure où nous avons sélectionné les sites de production ayant le plus fort impact environnemental).

Nous avons mis en œuvre des diligences limitées devant conduire à une assurance modérée (au sens de l'ISAE 3000) sur le fait que les Informations ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité. Une assurance de niveau plus élevé aurait nécessité des travaux plus étendus.

Concernant les informations quantitatives sélectionnées :

- au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations ;
- au niveau des entités contrôlées, nous avons d'une part conduit des entretiens pour vérifier la correcte compréhension et application des procédures et obtenir les informations nous permettant de mener nos vérifications ; d'autre part mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données ;
- nous avons retenu une marge d'erreur admissible de 5% à l'intérieur de laquelle les éventuelles irrégularités relevées ne sont pas considérées comme des anomalies.

Les Informations quantitatives appellent de notre part les commentaires suivants :

Les indicateurs "accidents du travail avec arrêt » sont difficilement comparables dans les filiales étrangères du fait des réglementations nationales qui induisent des interprétations disparates dans ces pays.

Pour les indicateurs relatifs au nombre de jours de formation nous avons constaté des interprétations différentes sur les types de formation à prendre en compte et les modalités de comptage.

La répartition des effectifs par catégories présente des hétérogénéités selon les filiales.

Les informations sur la consommation d'eau, la consommation d'énergie et les déchets, peuvent comporter une part d'erreur, qu'il ne nous a pas été possible de chiffrer, liée à une définition insuffisamment précise des procédures de mesure et à un dispositif de contrôle insuffisant au niveau de la collecte de ces informations. L'absence de formalisation des processus de collecte ne nous a pas permis de corroborer systématiquement ces informations au moyen des pièces justificatives fournies.

Les informations sur les émissions de gaz à effet de serre ne concernent que Trigano VDL, les autres entités ne suivant pas cet indicateur.

Concernant les informations qualitatives sélectionnées :

Au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons conduit des entretiens et vérifié, sur la base de sondages et d'analyse de documents, la sincérité des allégations ainsi que la consolidation des allégations émises par la Société.

Deux personnes ont été mobilisées pour nos travaux dont le signataire du présent rapport. Nous avons conduit 16 entretiens. La mission a été effectuée entre le 16 octobre et le 15 novembre 2013 et a duré 10 jours/hommes.

Nous estimons que nos travaux fournissent une base suffisante à la conclusion exprimée ci-après.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations ont été établies de manière sincère.

Observation

Sans remettre en cause notre conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la nécessité pour le prochain exercice :

- d'engager des travaux de formalisation, d'harmonisation et d'appropriation des procédures de collecte et de consolidation des Informations ;
- de mobiliser le dispositif de contrôle interne pour vérifier la bonne compréhension et application de ces procédures.

Paris, le 15 novembre 2013

RSE France

Gérard SCHOUN

Rapport du Président du Conseil d'Administration

Rapport du Président du Conseil d'Administration établi conformément à l'article L. 225-37 du Code de Commerce

Gouvernement d'entreprise

Code de référence

Le Conseil d'Administration de Trigano, au cours de sa séance du 30 septembre 2013, a décidé de modifier sa référence en matière de code de gouvernement d'entreprise. Il a en effet considéré que le code MiddleNext (consultable sur le site internet www.middlenext.com) était plus adapté à sa structure actionnariale et l'a donc adopté en remplacement du code AFEP MEDEF.

Mode de Direction Générale

• Unicité des fonctions de Président du conseil et de Directeur Général

Le Conseil d'Administration a décidé de conserver un dispositif de gouvernance réunissant les fonctions de Président du conseil et de Directeur général en renouvelant, en 2010, M. François Feuillet (actionnaire majoritaire) à ces fonctions. Ce choix permet de simplifier la prise de décision.

• Limitation des pouvoirs du Directeur général

Bien que les statuts de Trigano ne prévoient aucune limitation des pouvoirs du Directeur général, les opérations de croissance externe ainsi que les opportunités de désinvestissement sont systématiquement soumises à un vote du Conseil d'Administration.

• Directeurs généraux délégués

Après validation du comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'Administration a nommé, fin 2010, Mme Marie-Hélène Feuillet et M. Michel Freiche Directeurs généraux délégués. Les Directeurs généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Composition du Conseil d'Administration

La société est administrée par un conseil composé de 8 membres nommés pour des périodes de six ans. Le Conseil d'Administration a décidé que les prochains renouvellements ou nominations d'administrateurs porteraient sur des durées de quatre ans :

• trois dirigeants opérationnels :

- M. François Feuillet, 65 ans, président du conseil et directeur général de la société, diplômé d'HEC, il dirige Trigano depuis 1981 après une expérience d'audit (KPMG), de direction financière et de Direction Générale groupe Singer et Compagnie Française du Meuble). M. François Feuillet détient 11 179 462 actions Trigano (au 31 août 2013) ;

- Mme Marie-Hélène Feuillet, 65 ans, administrateur et directeur général délégué est diplômée d'HECJF et a rejoint Trigano en 1994 après une carrière bancaire au sein du groupe Banque Populaire. Mme Marie Hélène Feuillet détient 169 actions Trigano (au 31 août 2013) ;

- M. Michel Freiche, 53 ans, administrateur et directeur général délégué est diplômé de l'EDHEC et d'expertise comptable. Il a rejoint Trigano en 1988 après un début de carrière en cabinet d'audit (Ernst & Young). M. Michel Freiche détient 2 000 actions Trigano (au 31 août 2013).

• un représentant de l'actionnaire majoritaire : Mme Alice Cavalier Feuillet, 31 ans, diplômée de l'ESCP, est fondée de pouvoir au sein d'un fonds d'investissement à Londres, après une expérience en fusions-acquisitions, notamment chez Morgan Stanley. Mme Alice Cavalier Feuillet détient 22 451 actions Trigano (31 août 2013) ;

• trois administrateurs indépendants :

- M. Jean Ducroux, 70 ans, IEP, MBA de l'Université de Minnesota, dirige la société Aryon, dont l'activité est dans le conseil et l'investissement, après un début de carrière dans le monde bancaire. M. Jean Ducroux détient 2 010 actions Trigano (au 31 août 2013) ;

- M. François Baleyrier, 69 ans, HEC, a effectué sa carrière dans des fonctions financières en France et à l'étranger dans le secteur des travaux publics (Entrepose et Bachy). M. François Baleyrier détient 1 000 actions Trigano (au 31 août 2013) ;

- M. Michel Roucart, 65 ans, HEC, Expert comptable, exerce aujourd'hui une activité immobilière privée après avoir effectué sa carrière chez Arthur Andersen et Ernst & Young. M. Michel Roucart détient 1 952 actions Trigano (au 31 août 2013).

• une personnalité qualifiée : M. Guido Carissimo, 57 ans, est diplômé de l'Université Bocconi (Milan) et de l'Université de Boston, exerce une activité de gestion de fonds de private equity après une carrière chez Pirelli puis à la tête de Trigano SpA (Italie). M. Guido Carissimo détient 1 000 actions Trigano (au 31 août 2013).

La liste des mandats et fonctions des administrateurs est donnée en annexe du rapport de gestion.

La société s'est référée au code MiddleNext pour identifier les administrateurs indépendants. Ainsi, un administrateur est considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Les critères examinés afin de qualifier un administrateur d'indépendant sont les suivants :

• ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;

• ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe, ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;

• ne pas être actionnaire de référence de la société ;

• ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;

• ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois années précédentes.

La société considère que la composition de son conseil est équilibrée quant au nombre d'administrateurs indépendants (3/8) eu égard à la répartition de son capital. Par ailleurs, le conseil comporte deux membres de sexe féminin et un membre de nationalité italienne.

À la connaissance de Trigano, aucun des membres du Conseil d'Administration, ni aucun des principaux dirigeants de Trigano n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années. Aucun de ses membres n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années et aucun n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire. Aucun de ses membres n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ni d'intervenir dans la gestion ou la

conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Il n'existe pas, à la connaissance de Trigano, de conflit d'intérêts entre les intérêts privés des administrateurs de la société et leurs devoirs à l'égard de la société. Aucun prêt ou garantie n'est accordé par la société en faveur des membres du Conseil d'Administration.

Echéances des mandats des membres du Conseil d'Administration

Assemblée Générale sur les comptes 2013 : M. Jean Ducroux, Mme Marie-Hélène Feuillet et M. François Feuillet.

Assemblée Générale sur les comptes 2016 : Melle Alice Feuillet et M. Michel Freiche.

Assemblée Générale sur les comptes 2017 : M. François Baleyrier, M. Guido Carissimo et M. Michel Roucart.

Activité du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil sont régulièrement informés des événements majeurs de la vie de l'entreprise. Avant chaque Conseil, ils reçoivent des informations détaillées. Au cours de chaque Conseil, le Président présente un rapport sur l'activité de l'entreprise et les projets majeurs ; ce rapport comprend en particulier un point complet sur les opérations de croissance externe en cours ou envisagées.

Afin de préparer ses travaux, le Conseil a créé en son sein deux Comités :

- le Comité des rémunérations et des nominations ;
- le Comité d'audit et des comptes.

Ces comités sont composés majoritairement d'administrateurs indépendants qui ont un accès direct à l'information désirée auprès des responsables opérationnels salariés. Ils réunissent chacun trois administrateurs.

Le Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2013. Les réunions ont duré en moyenne trois heures. Le taux de participation a été de 90 %.

Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages alloués aux membres du conseil

Le comité des rémunérations et des nominations se réunit chaque année afin d'examiner les rémunérations et avantages alloués au Président du conseil et aux Directeurs généraux délégués. Dans ce cadre, il s'appuie sur des études comparatives publiées par des experts indépendants. Il émet un rapport de préconisations qui est présenté au Conseil. Après en avoir débattu, le conseil fixe les montants de rémunération et avantages alloués au Président et aux Directeurs généraux délégués, ceux-ci ne prenant pas part au vote les concernant.

Sur proposition du Conseil, l'Assemblée Générale fixe le montant des jetons de présence attribués aux administrateurs. Le Conseil détermine chaque année les modalités de répartition des jetons de présence entre ses membres en veillant à ce que les administrateurs membres des Comités du Conseil perçoivent une rémunération spécifique pour leur travail au sein de ces Comités.

Participation des actionnaires aux assemblées

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont précisées dans les statuts disponibles au siège social de la société. En application du Décret n°2010-684 du 23 juin 2010 qui transpose en droit français la Directive 2007/36/CE du 11 juillet 2007, les documents communiqués aux assemblées générales sont mis

à disposition des actionnaires sur le site internet de la société 21 jours avant la tenue de celles-ci. Une page du site internet est réservée à la procédure de désignation ou de révocation d'un mandataire en vue du vote aux assemblées générales.

Procédures de contrôle interne et gestion des risques

Les dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques de Trigano s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue visant à faire converger les pratiques vers les meilleures pratiques de contrôle interne.

Procédures de contrôle interne

• Référentiel utilisé

Trigano applique le cadre de référence et le guide d'application pour les valeurs moyennes publié par l'Autorité des Marchés Financiers.

• Objectifs du contrôle interne

L'objectif du système de contrôle interne de Trigano est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise, en particulier dans les domaines juridique, comptable et financier.

Ce système vise d'une part, à assurer la fiabilité de l'information financière et comptable mensuelle, et d'autre part, à contrôler l'application de la politique décidée par la Direction Générale de Trigano.

• Limites du contrôle interne

Comme le souligne le cadre de référence de l'AMF, le système de contrôle interne ne peut toutefois pas fournir une garantie absolue que les risques soient totalement éliminés.

• Environnement de contrôle

Afin de favoriser le développement de l'entreprise dans un contexte multiculturel, Trigano a adopté depuis plusieurs années une organisation fortement décentralisée. Cette décentralisation est encadrée par des principes et des règles de fonctionnement qui s'appliquent partout dans le groupe.

Trigano a, à ce titre, rédigé et diffusé un manuel de contrôle interne qui précise les principes et contrôles essentiels auxquels chaque filiale doit se conformer.

En particulier, un code éthique précise les règles d'action et de conduite que doivent suivre les membres du personnel de l'ensemble des business units de Trigano dans l'exercice de leur activité professionnelle.

• Organisation

Le système de contrôle interne repose sur un ensemble de procédures administratives et comptables mises en œuvre dans chaque business unit par un responsable comptable et financier, rattaché hiérarchiquement au responsable de la business unit et fonctionnellement à la direction financière du groupe.

Des délégations de pouvoir sont consenties aux dirigeants des filiales pour la plupart des opérations courantes. Ils bénéficient ainsi d'une large autonomie pour définir et mettre en œuvre des programmes d'actions destinés à identifier, prévenir et traiter les principaux risques.

Demeurent sous le contrôle exclusif des membres du Comité de Direction de Trigano :

- les acquisitions et cessions de sociétés ;
- les investissements d'un montant supérieur à 30 000 € ;
- l'ouverture de comptes bancaires et les délégations de signatures ;
- les négociations d'emprunts et de concours bancaires ;
- la validation des contrats importants ou engageant une ou plusieurs filiales pour une période pluriannuelle ;
- la gestion du parc immobilier ;
- la gestion des assurances ;
- l'embauche et la rémunération des cadres dirigeants.

• **Elaboration et traitement de l'information comptable et financière**

La direction comptable de Trigano établit les comptes sociaux de l'entreprise ainsi que les comptes consolidés à partir des états financiers déclarés par les business units. Ceux-ci sont établis conformément aux règles et méthodes prescrites par le groupe et recensées dans le manuel de consolidation et le manuel des principes comptables.

Les services contrôle de gestion et audit interne interviennent régulièrement dans les business units pour vérifier la qualité de l'information comptable transmise au groupe.

La Direction Générale de Trigano s'implique fortement dans le suivi des opérations de chacune des business units. Elle s'appuie pour cela sur les procédures budgétaires et sur un reporting mensuel quantitatif et qualitatif extrêmement développé, transmis préalablement à la tenue de réunions explicatives et prospectives avec les dirigeants des business units concernées.

La direction financière du groupe assure, partout où la réglementation le permet, le financement des ses filiales par le biais de conventions de centralisation de trésorerie ou de contrats de financement intragroupe. Cette centralisation permet à la direction de piloter et d'analyser l'évolution de l'endettement externe, ainsi que de gérer directement le risque de taux inhérent à la dette contractée.

Gestion des risques

La gestion des risques est intégrée à la gestion opérationnelle de Trigano avec une approche pragmatique répondant à la diversité des risques potentiels. Certains risques sont traités au niveau de la Direction Générale (risques environnementaux, financiers, juridiques et pénaux, ainsi que tout risque susceptible de porter atteinte aux fondements de l'activité de la société), d'autres sont appréhendés à la fois au niveau de la Direction Générale et au niveau local (risques industriels, risques fournisseurs et clients).

Les business units disposent à ce titre d'une large autonomie pour définir et mettre en œuvre des plans d'actions destinés à identifier, prévenir et traiter les principaux risques. Les risques globaux du ressort de la Direction Générale sont revus régulièrement et des mesures sont prises pour en atténuer les conséquences éventuelles. Plusieurs procédures, formalisées, ont été mises en œuvre pour uniformiser au sein des business units les diligences à entreprendre.

Les principaux risques auxquels est exposée l'entreprise sont les suivants :

Risques spécifiques liés à l'activité

Risque d'évolution des législations limitant l'usage des véhicules de loisirs

L'intérêt de la clientèle pour les camping-cars, est, pour partie, la conséquence de la liberté d'utilisation de ces véhicules sur l'ensemble du territoire européen. Par ailleurs, le niveau du marché est fortement corrélé à la capacité d'utilisation gratuite du camping-car pendant un nombre élevé de nuits. Plusieurs facteurs sont susceptibles de restreindre ces libertés. En particulier une législation plus restrictive sur le stationnement des camping-cars dans les zones hautement

touristiques. Des limitations de vitesse ou un accès plus difficile aux centres villes pour des motifs liés à la lutte contre la pollution auraient un effet négatif sur le marché, donc sur l'activité de Trigano. Dans l'ensemble, les pouvoirs publics dans les différents pays européens, sensibilisés à l'importance du phénomène camping-car et à son impact positif sur l'économie touristique, agissent avec circonspection et proposent, lorsque des mesures sont prises, des solutions politiques de nature à assurer un usage raisonné du véhicule dans les zones concernées. Trigano œuvre au niveau de chacun des grands marchés ainsi qu'au niveau européen dans le cadre des organisations professionnelles pour promouvoir une évolution des législations concernées favorable au développement du parc de camping-cars en Europe.

Risque climatique

Les activités matériel de camping et de jardin sont affectées de façon significative en cas de conditions climatiques défavorables au printemps et en été. Compte tenu de la faible contribution de ces activités aux résultats de Trigano, aucun programme de réduction de ce risque n'est mis en œuvre.

Risques opérationnels

Trigano est confronté à un certain nombre de risques opérationnels. Afin d'atténuer l'exposition à ces risques, et en complément des programmes de couverture souscrits auprès des assurances, certaines procédures ad hoc sont mises en œuvre.

Risques liés à la production

Le site de Tournon-sur-Rhône (France) représente environ 20% des productions de camping-cars de Trigano, d'où un risque de dépendance à cette unité de production. Afin de réduire cette exposition, il a été décidé que la capacité de production sur ce site n'augmenterait que de façon marginale. La croissance des marques concernées sera assurée par les fabrications réalisées sur les lignes de montage installées dans les usines de Peñíscola (Espagne) et de Sablé-sur-Sarthe (France). Par ailleurs, des capacités de production de structures de camping-cars sont aujourd'hui opérationnelles sur la plupart des sites d'assemblage et peuvent en cas de besoin pallier les défaillances d'un autre site.

Le site de Tournon-sur-Rhône est protégé contre les risques incendie par un réseau de sprinklers dont la révision trentenaire, obligatoire, commencée en 2010 se poursuit. Les travaux, décidés en liaison avec les assureurs et après l'accord du CNPP (Centre National de Prévention et Protection), d'une enveloppe initiale de 1,3 M€ portée à 1,6 M€ avec quelques coûts complémentaires, ont été budgétés en quatre tranches sur trois exercices. Les trois premières tranches ont été achevées et la fin des travaux est programmée pour 2013 permettant de déboucher sur la réception des travaux par le CNPP fin 2013. Ces travaux permettront de rendre la protection incendie plus efficace.

Des sprinklers sont en cours d'installation sur le site de Grimsby (Royaume Uni) de afin de permettre une meilleure protection incendie de ce site.

Risques liés à la distribution

Le risque clientèle est limité par la dispersion des distributeurs dont aucun ne représente plus de 2% du chiffre d'affaires consolidé. Une couverture d'assurance garantit l'indemnisation des pertes d'exploitation liées à la baisse de chiffre d'affaires d'un distributeur, consécutive à un sinistre de type incendie, dans une limite de 5 M€ par an.

Afin de gérer son risque clients, Trigano s'appuie sur un système d'information financière et de rating développé en interne depuis plusieurs années. Compte tenu de la perte d'efficacité des programmes d'assurance crédit, la direction financière de Trigano a encore étendu son périmètre d'analyse afin de maîtriser le risque client dans la plupart des pays.

Le dispositif est complété par la mise en place dans chaque business unit d'un comité de crédit rapportant à la Direction Générale de Trigano.

Enfin, en ce qui concerne les caravanes et les camping-cars, la conservation jusqu'au paiement complet des documents nécessaires à l'immatriculation des véhicules permet dans la plupart des cas de limiter le risque au montant de la marge commerciale.

Risques environnementaux

Trigano ne détient pas d'installations à hauts risques environnementaux et technologiques, la plus grande partie de ses activités étant le montage et l'assemblage de véhicules de loisirs. Néanmoins, quelques activités pouvant présenter des risques ont été identifiées : menuiserie, traitement de surface des métaux et stockage de produits chimiques et des déchets industriels liquides. Les activités de fabrication de pièces polyester sur les sites de Mamers et de Pomezia (Italie) ont été arrêtées début 2011 et sous-traitées. Les risques identifiés concernent les rejets dans l'air et d'éventuels déversements accidentels dans les sols et les nappes phréatiques. La conformité des rejets dans l'air de poussières de bois est assurée par des systèmes de filtration conformes aux normes en vigueur et régulièrement contrôlés. Les chaudières sont également révisées périodiquement et leurs rejets atmosphériques respectent la réglementation. Les effluents liquides engendrés par les activités de traitement de surface des métaux sont soit recyclés (rejet zéro) soit traités par des stations d'épuration dont les rejets vers le milieu naturel sont contrôlés périodiquement. Concernant les risques de pollution des sols et des nappes, la mise en œuvre systématique de systèmes de stockage des produits chimiques sur rétention permet de limiter les risques. En ce qui concerne les risques d'atmosphère explosive (ATEX), un programme de mise en conformité des installations présentant ce type de risque se poursuit. Pour les sites présentant de l'amiante, un programme de suivi de l'état de conservation et d'empoussièrisme de ces matériaux va être mis en œuvre.

Des audits environnementaux des sites les plus exposés sont par ailleurs réalisés périodiquement par un expert en matière d'environnement.

Enfin, des audits d'environnement sont systématiquement réalisés avant toute acquisition de site ou toute opération de croissance externe.

Risques fournisseurs

Certains fournisseurs présentent un risque significatif du fait de leur spécificité et de leur importance. Trigano a mis en place un programme spécifique de réduction du risque fournisseurs comprenant notamment l'intensification de sa politique de diversification des sources d'approvisionnement de certains composants clés, la multiplication des audits chez les fournisseurs et la poursuite de l'intégration de la fabrication de composants sensibles. La pertinence de ce programme se trouve particulièrement renforcée en période de crise économique en raison de l'augmentation des risques de défaillance de certains fournisseurs confrontés à des variations très significatives de leurs commandes.

Risques informatiques

La Direction Informatique et Organisation coordonne la démarche de réduction des risques informatiques de l'entreprise.

Elle contribue par sa politique de sécurité, ses architectures techniques et ses processus, à lutter contre les risques liés aux interruptions de fonctionnement informatique et aux vols et destructions de données informatisées.

Le contrôle de ces risques est assuré notamment au travers :

- De la séparation physique et logique des réseaux industriels, de gestion interne et extranet
- De la répartition du système d'information sur plusieurs sites physiquement séparés pour diminuer l'impact d'un sinistre éventuel
- De la redondance des systèmes et des réseaux permettant un secours immédiat ou une reprise d'activité
- De revues internes et d'audits externes sur la gestion des accès, les sauvegardes, etc.

Risques juridiques et fiscaux

Aucun litige présentant un enjeu financier matériel n'est connu à ce jour. Trigano fait régulièrement l'objet de contrôles fiscaux dans les différents pays où sont implantées ses filiales ; ces contrôles n'ont pas donné lieu à des redressements importants.

Risques financiers

Risque de liquidité

Trigano bénéficie d'une structure financière solide s'appuyant sur un montant de capitaux propres élevé (355 M€ au 31 août 2013). Le risque de liquidité est couvert par la faiblesse de l'endettement financier et par l'importance des actifs immobiliers sur lesquels aucune garantie n'a été accordée aux organismes financiers.

Afin de s'assurer de disposer à moyen terme des ressources financières nécessaires à son développement, Trigano s'est engagé dans une démarche d'optimisation de ses besoins en fonds de roulement visant à maintenir ses utilisations de crédits d'exploitation au plus fort de la saison au-dessous de 100 M€.

Par ailleurs, l'entreprise s'est inscrite dans une démarche de négociation de contrats pluriannuels avec son pool bancaire. Les engagements reçus actuellement en vigueur portent sur un montant total de 200 M€ sur une durée de trois à cinq ans.

Risque de change

Trigano est exposé au risque de change pour une partie de son chiffre d'affaires (principalement au Royaume-Uni où Trigano réalise 10,6% de ses ventes) et de ses approvisionnements, notamment ceux facturés en Dollar, Yen ou Livre Sterling.

Trigano sécurise sa marge opérationnelle en couvrant sur un horizon correspondant à son portefeuille de commandes (2 à 6 mois) les principaux risques après avoir opéré des compensations entre les flux anticipés dans les monnaies principales. Aucune couverture n'est effectuée sur le Zloty Polonais et le Dinar Tunisien car le risque est jugé acceptable par Trigano.

Risque de taux

Les taux de financement sont totalement variables y compris pour les contrats de crédit-bail immobilier. Une couverture de taux (échange Euribor 3 mois contre taux fixe de 0,63%) a été souscrite sur 40 M EUR du crédit amortissable et le capital restant dû des contrats de crédit-bail est devenu insignifiant.

Risque matières premières

La sensibilité aux fluctuations du cours des matières premières (acier, bois, aluminium) est atténuée par le fait que le groupe utilise des produits transformés qui incorporent ces matières premières. Trigano utilise néanmoins des instruments de couverture lorsque cela est possible en particulier sur le London Metal Exchange pour l'aluminium.

Autres risques

Les unités tunisiennes de l'entreprise ont subi des perturbations liées aux événements politiques survenus au mois de janvier 2011. Les conséquences d'éventuelles nouvelles turbulences politiques sont limitées d'une part, par le niveau faible des actifs détenus sur place (1 M€), et d'autre part, par l'existence de fournisseurs alternatifs en Europe qui sont régulièrement testés.

Par ailleurs, Trigano estime ne pas être exposé à des risques politiques majeurs du fait de son implantation géographique en Europe.

Enfin, les engagements de retraite ne comportent que des engagements strictement conformes aux législations nationales et, au Royaume-Uni, que des engagements à cotisations définies.

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Trigano

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Trigano et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 août 2013.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225 37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 11 décembre 2013

Les Commissaires aux Comptes

Bellot Mullenbach & Associés

Ernst & Young Audit

Thierry Bellot

Jean-Luc Loir

Aymeric de la Morandière

Comptes consolidés

A - Compte de résultat consolidé

en milliers d'euros	Note	2013	2012
Chiffre d'affaires		818 187	740 286
Autres produits de l'activité		6 376	8 572
Achats consommés		(544 568)	(496 467)
Charges de personnel	1	(148 537)	(132 780)
Charges externes		(94 894)	(78 893)
Impôts et taxes		(6 531)	(6 564)
Amortissements et dépréciations	2	(10 476)	(11 092)
Variation des stocks de produits finis et d'encours		3 993	4 364
Résultat opérationnel courant		23 550	27 425
Autres produits opérationnels	3	19 773	-
Autres charges opérationnelles	3	(450)	(1 136)
Résultat opérationnel		42 873	26 289
Produits financiers		2 791	2 568
Charges financières		(5 200)	(5 176)
Résultat financier	4	(2 409)	(2 608)
Charge d'impôt	5	(10 091)	(11 235)
Quote-part du résultat net des entreprises associées	6	2 211	2 056
Résultat net		32 584	14 502
Part du groupe		32 550	14 564
Intérêts ne donnant pas le contrôle		34	(63)
Résultat de base par action	7	1,62	0,72
Résultat dilué par action	7	1,62	0,72

B - Bilan consolidé

Actif

en milliers d'euros	Note	31/08/2013	31/08/2012
Immobilisations incorporelles	8	16 699	4 563
Ecart d'acquisition	9	63 635	64 370
Immobilisations corporelles	10	120 180	112 485
Participations dans les entreprises associées	12	17 197	11 177
Autres actifs financiers	13	5 901	1 791
Actifs d'impôts différés	5	11 943	11 395
Autres actifs long terme	14	27	23
Total Actifs non courants		235 581	205 804
Stocks et en-cours	15	223 979	194 928
Clients et autres débiteurs	16	105 626	92 249
Créances d'impôt		4 754	1 030
Autres actifs courants	19	46 573	29 542
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	50 881	42 349
Total Actifs courants		431 814	360 098
Total Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés		500	
Total Actif		667 895	565 902

Passif

en milliers d'euros	Note	31/08/2013	31/08/2012
Capital et primes		91 148	91 148
Réserves et résultats consolidés		263 923	236 635
Total Capitaux propres, part du groupe		355 072	327 784
Intérêts ne donnant pas le contrôle		326	185
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	21	355 397	327 969
Passifs financiers non courants	24	31 153	35 611
Provisions à long terme	25	17 517	13 266
Passifs d'impôts différés	5	6 317	7 076
Autres passifs non courants	26	739	809
Total Passifs non courants		55 725	56 762
Passifs financiers courants	24	57 316	31 168
Provisions courantes	27	9 020	6 665
Fournisseurs et autres créditeurs	28	138 696	99 901
Dettes d'impôt		2 698	3 701
Autres passifs courants	29	49 042	39 737
Total Passifs courants		256 773	181 172
Total Passif		667 895	565 902

C - Etat consolidé des produits et des charges comptabilisés

en milliers d'euros	2013	2012
Ecart actuariels nets d'impôts	(509)	(453)
Couvertures de flux de trésorerie nettes d'impôts	(83)	(51)
Ecart de conversion	(3 507)	2 185
Autres	-	52
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(4 099)	1 734
Résultat de l'exercice	32 584	14 502
Total des produits et charges comptabilisés sur la période	28 485	16 236
Dont part du groupe	28 451	16 282
Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle	34	(46)

D - Tableau de variation des capitaux propres consolidés

en milliers d'euros	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves et résultat consolidés	Capitaux propres part du groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres de l'ensemble consolidé
Capitaux propres au 31 août 2011	90 157	4 184	(6 369)	236 372	324 345	263	324 607
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres (1)	(3 193)	-	3 975	(7 487)	(6 704)	-	(6 704)
Dividendes versés	-	-	-	(6 138)	(6 138)	(31)	(6 169)
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	1 735	1 735	(1)	1 734
Résultat de la période	-	-	-	14 564	14 564	(63)	14 502
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-
Engagements d'achat donnés aux intérêts ne donnant pas le contrôle	-	-	-	(17)	(17)	17	-
Capitaux propres au 31 août 2012	86 965	4 184	(2 394)	239 030	327 784	185	327 969
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres (1)	-	-	(1 027)	-	(1 027)	-	(1 027)
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	(4 099)	(4 099)	-	(4 099)
Résultat de la période	-	-	-	32 550	32 550	34	32 584
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	(31)	(31)
Engagements d'achat donnés aux intérêts ne donnant pas le contrôle	-	-	-	(137)	(137)	137	-
Capitaux propres au 31 août 2013	86 965	4 184	(3 421)	267 344	355 072	325	355 397

(1) Achat de 542 806 actions et annulation de 750 000 actions en 2012; achat de 106 896 actions en 2013.

E - Tableau des flux de trésorerie consolidés

en milliers d'euros		2013	2012
Résultat net		32 550	14 564
Part des intérêts ne donnant pas le contrôle dans le résultat		34	(63)
Ecarts d'acquisition négatifs	(Cf. 3.2.1)	(19 773)	(63)
Elimination du résultat net des entreprises associées		(2 211)	(2 056)
Elimination de la charge (produit) d'impôt	(Cf. note 5)	10 091	11 235
Elimination des amortissements et provisions		11 244	9 534
Elimination des résultats de cessions d'actifs		109	35
Elimination des charges (produits) d'intérêt nettes		2 697	2 445
Elimination des produits de dividendes		-	-
Variation du besoin en fonds de roulement	(a)	(7 101)	(5 853)
Impôts (payés) remboursés		(10 997)	(14 117)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		16 643	15 724
Incidence des variations de périmètre	(b)	(13 799)	(41 294)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(1 062)	(782)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(10 797)	(10 391)
Acquisition d'actifs financiers		-	-
Prêts et avances consentis		(171)	(201)
Subventions d'investissement reçues		-	-
Cession d'immobilisations incorporelles		-	-
Cession d'immobilisations corporelles		724	383
Cession d'actifs financiers		-	-
Remboursements reçus sur prêts		268	79
Dividendes reçus		-	5 880
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(24 837)	(46 326)
Augmentation de capital		-	-
Cession (acquisition) nette d'actions propres		(1 110)	(6 704)
Emission d'emprunts		36 339	58 127
Remboursement d'emprunts		(12 640)	(41 666)
Intérêts versés		(3 485)	(3 028)
Intérêts encaissés		782	586
Variation nette des placements court terme		-	-
Dividendes payés aux actionnaires du groupe		-	(6 138)
Dividendes payés aux intérêts ne donnant pas le contrôle		-	(31)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		19 886	1 146
Incidence de la variation des taux de change		(1 285)	1 013
Variation de la trésorerie		10 407	(28 443)
Trésorerie d'ouverture		38 185	66 628
Trésorerie de clôture		48 592	38 185
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(Cf. note 20)	50 881	42 349
Concours bancaires courants	(Cf. note 24)	(2 289)	(4 164)

(a) Variation du besoin en fonds de roulement

En milliers d'euros	2013	2012
Stocks	(9 936)	(906)
Fournisseurs	6 751	(16 474)
Clients	(3 145)	11 482
Autres	(771)	45
Incidence de la variation de BFR	(7 101)	(5 853)

b) Incidence des variations de périmètre

En milliers d'euros	2013	2012
Trésorerie des sociétés acquises	11 201	1 325
Coût d'acquisition	(25 000)	(42 619)
Incidence des variations de périmètre	(13 799)	(41 294)
Montant des autres actifs et passifs acquis des sociétés acquises		
Immobilisations	23 291	13 574
BFR	5 493	10 756
Provisions	7 906	293
Passifs financiers	-	4 683

F - Informations sectorielles

La Direction Générale de Trigano évalue la performance des secteurs « Véhicules de Loisirs » et « Equipement des Loisirs » sur la base du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel. Les actifs et passifs ne faisant pas l'objet d'une information spécifique auprès de la Direction Générale, ils ne sont pas présentés dans le cadre d'IFRS 8.

Comptes de résultats consolidés par secteur d'activité

	2013		
	Véhicules de loisirs	Equipement des loisirs	Total consolidé
en milliers d'euros			
Chiffre d'affaires (1)	673 044	145 143	818 187
Résultat opérationnel sectoriel	35 050	7 823	42 873
Quote-part de résultat des entreprises associées	2 211	-	2 211

(1) Dont 418 803 k€ réalisés en France

	2012		
	Véhicules de loisirs	Equipement des loisirs	Total consolidé
en milliers d'euros			
Chiffre d'affaires (1)	631 469	108 817	740 286
Résultat opérationnel sectoriel	20 139	6 150	26 289
Quote-part de résultat des entreprises associées	2 056	-	2 056

(1) Dont 383 291 k€ réalisés en France

G - Annexe aux comptes consolidés

En date du 25 novembre 2013, le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers consolidés de Trigano pour l'exercice clos le 31 août 2013 et autorisé leur publication.

1 - Présentation de l'émetteur

Trigano est une société anonyme au capital de 86 964 916 € dont le siège social est sis au 100, rue Petit - Paris 19^{ème}, France – immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 722 049 459. La société est cotée sur Euronext Paris, compartiment B.

Trigano est la société mère d'un groupe européen spécialisé dans la conception, la production et la commercialisation de véhicules de loisirs et de remorques (ci-après «Trigano» ou «le groupe»).

2 - Règles et méthodes comptables

Déclaration de conformité

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers consolidés au 31 août 2013 de Trigano sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne au 31 août 2013. Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC

Base de préparation

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées de manière permanente aux périodes présentées dans les états financiers consolidés, à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites dans la note 2.1.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, monnaie fonctionnelle et de présentation du groupe.

2.1 Evolution des normes et interprétations

2.1.1 Nouvelles normes et interprétations applicables à l'exercice clos le 31 août 2013

Les normes et interprétations suivantes sont appliquées pour la première fois sur l'exercice :

- Amendement à IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global ».

L'application de ces amendements et interprétations n'a pas d'impact sur les comptes arrêtés au 31 août 2013.

2.1.2 Nouvelles normes et interprétations d'application ultérieure, adoptées par l'Union européenne

Trigano n'a pas opté pour une application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations ci-dessous applicables de manière obligatoire à une date future, notamment de:

- IAS 19 – « Avantages du personnel : comptabilisation des régimes à prestations définies », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013 ;
- IAS 28 – « Participations dans les entreprises associées et coentreprises », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014 ;
- IFRS 10 – « Etats financiers consolidés », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014 ;
- IFRS 11 – « Accords conjoints », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014 ;
- IFRS 12 – « Information à fournir sur les participations dans les autres entités », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014 ;
- IFRS 13 – « Evaluation de la juste valeur », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013 ;
- Amendement à IAS 12 – « Impôt différé : recouvrement d'actifs sous-jacents », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013 ;
- Amendement à IAS 32 – « Compensation des actifs et passifs financiers », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2014 ;
- Amendement à IFRS 7 « Présentation - Compensation des actifs et passifs financiers », applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013 ;
- Amendement à IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 relatif aux modalités de transition, applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013 ;
- Améliorations des normes IFRS (mai 2012), applicable aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2013.

2.1.3 Nouvelles normes et interprétations d'application ultérieure, non encore adoptées par l'Union européenne

Par ailleurs, les normes ou interprétations suivantes, publiées par l'IASB, n'ont pas encore été adoptées par l'Union européenne :

- Amendement à IFRS 7 et IFRS 9 – « Instruments financiers : classification et évaluation » ;
- Amendement à IFRS 10, IFRS12 et IAS 27 « Sociétés d'investissement » ;
- Amendement à IAS 36 « Informations à fournir sur la valeur non recouvrable des actifs non financiers » ;
- Amendement à IAS 39 « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture » ;
- IFRIC 21 Droits ou taxes.

Les effets de ces normes et interprétations sont en cours d'analyse.

2.2 Estimations et jugements

Pour établir ses comptes, Trigano procède à des jugements et des estimations et fait des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Trigano revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. Les comptes et informations sujets à des estimations significatives concernent notamment:

- la dépréciation des stocks et des créances douteuses (cf. 2.12.1 et 2.13) ;
- les provisions (notes 2.16 et 25) ;
- les dépréciations des actifs non courants (dont les écarts d'acquisition) (cf. notes 2.11.5 et 11) ;
- les impôts différés (notes 2.9 et 5) ;
- les actifs et passifs financiers (notes 2.12, 2.17 et 30).

2.3 Règles de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent par intégration globale les comptes des sociétés dont le groupe détient le contrôle directement ou indirectement. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci.

Les sociétés dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence selon la méthode directe.

Regroupement d'entreprises

En application d'IFRS 3 révisée, la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les frais directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en « autres charges opérationnelles ». Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition. A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, Trigano a la possibilité d'opter soit pour un écart d'acquisition partiel (se limitant à la quote-part acquise par le groupe) soit pour un écart d'acquisition complet. Dans le cas d'une option pour la méthode de l'écart d'acquisition complet, les intérêts ne donnant pas le contrôle sont évalués à la juste valeur et Trigano comptabilise un écart d'acquisition sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.

Cette option s'applique transaction par transaction.

Les regroupements d'entreprise antérieurs au 31 août 2009 étaient traités selon la méthode de l'écart d'acquisition partiel, seule méthode applicable avant IFRS 3 révisée.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistrée directement en résultat.

Les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à un ajustement, à condition que les montants correspondent à des informations nouvellement portés à la connaissance de l'acquéreur et trouvant leur origine dans des faits et circonstances antérieurement à la date d'acquisition. Au-delà de la période d'évaluation (d'une durée maximum de 12 mois après la date de reprise de contrôle de

l'entité acquise), l'écart d'acquisition ne peut faire l'objet d'aucun ajustement ultérieur; l'acquisition ultérieure d'intérêts ne donnant pas le contrôle ne donne pas lieu à la constatation d'un écart d'acquisition complémentaire.

Par ailleurs, les compléments de prix sont inclus dans la contrepartie transférée à leur juste valeur dès la date d'acquisition et quelle que soit leur probabilité de survivance. Durant la période d'évaluation, les ajustements ultérieurs trouvent leur contrepartie en écart d'acquisition lorsqu'ils se rapportent à des faits et circonstances existants lors de l'acquisition; à défaut, et au-delà, les ajustements de compléments de prix sont comptabilisés directement en résultat, sauf si les compléments de prix avaient comme contrepartie un instrument de capitaux propres. Dans ce dernier cas, le complément de prix n'est pas réévalué ultérieurement.

Transactions éliminées dans les états financiers

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint sont éliminés à concurrence des parts d'intérêts du groupe dans l'entité. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les produits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Date de clôture

A l'exception de Loisirs Finance, dont la date de clôture est fixée pour des raisons réglementaires au 31 décembre, les sociétés du périmètre consolidé clôturent leurs comptes au 31 août.

2.4 Information sectorielle

L'information sectorielle reflète la vue du principal décideur opérationnel (Direction Générale de Trigano) et est établie sur la base du reporting interne. Les informations du reporting interne sont préparées en conformité avec les principes comptables suivis par le groupe.

Les secteurs opérationnels du groupe sont « Véhicules de loisirs » et « Equipement des loisirs ».

2.5 Conversion des états financiers des filiales et des transactions libellés en devises

Les états financiers des sociétés du groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la société mère sont convertis selon la méthode du cours de clôture:

- les actifs et passifs, y compris l'écart d'acquisition et les ajustements relatifs à la détermination de la juste valeur en consolidation, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de fin de période ;

- les produits et charges sont convertis en euros au cours de change moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours. Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans les capitaux propres. Les transactions en devises sont converties en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les différences de change qui en résultent sont comptabilisées au compte de résultat en produit ou en perte de change. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours en vigueur à la date de la transaction.

2.6 Chiffre d'affaires et enregistrement des marges

Le chiffre d'affaires et la marge correspondante sont reconnus lors du transfert des risques et avantages des biens vendus ou des services rendus. Pour les ventes de véhicules de loisirs, ce transfert intervient généralement lors de la mise à disposition des véhicules sur les parcs usines. Les ventes sont comptabilisées pour leur montant net de remises éventuelles, de participations publicitaires et d'escompte pour paiement anticipé.

2.7 Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique enregistre les effets des événements intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise.

2.8 Résultat financier

Le résultat financier est composé du coût de l'endettement financier, des dividendes reçus des sociétés non consolidées, des variations de juste valeur des actifs financiers hors trésorerie et des dérivés non concernés par la comptabilité de couverture, des résultats de cession des actifs financiers hors trésorerie, des résultats d'actualisation et des résultats de change portant sur des éléments ne faisant pas partie de l'endettement financier net.

2.9 Impôts sur les bénéfices et impôts différés

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du groupe, corrigé de la fiscalité différée. La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable sur les décalages temporaires d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation. S'agissant des pertes fiscales, un actif d'impôt différé est comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que la filiale concernée disposera dans le futur de bénéfices imposables sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés. Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilantielle et, conformément à la norme IAS 12, ils ne sont pas actualisés.

2.10 Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur le nombre moyen d'actions pondéré selon la date de création des actions dans l'exercice, déduction faite des actions propres. Le résultat par action dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions qui ajoute au dénominateur le nombre d'actions potentielles qui résulteront des instruments dilutifs (options), déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés.

2.11 Immobilisations

2.11.1 Immobilisations incorporelles

Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont évalués à leur coût (cf. note 2.3 – Regroupement d'entreprises), diminué du cumul des pertes de valeur. Ils sont affectés à des unités génératrices de trésorerie ou des groupes d'unités génératrices de trésorerie, ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment en cas d'indices de pertes de valeur. Les modalités des tests de dépréciation retenues par le groupe sont décrites au paragraphe "Dépréciation des actifs" ci-après.

Autres immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels acquis séparément par Trigano sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprises à leur juste valeur. Ils sont principalement constitués de logiciels acquis, de coûts de développement des logiciels utilisés en interne, de procédés, marques et brevets. Les autres immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue pour chaque catégorie de biens.

Les coûts de développement sont capitalisés dès lors que la faisabilité technique, les perspectives de vente et la fiabilité de l'évaluation sont assurées. Ils sont amortis sur 5 ans.

2.11.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production et celles acquises par voie de regroupement d'entreprise à leur juste valeur. Les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilisation sont significativement différentes. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien en tenant compte de sa valeur résiduelle. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Aménagements des terrains	10 à 20 ans
Constructions gros œuvre	30 à 50 ans
Constructions agencements	15 à 20 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 à 30 ans
Matériel de transport	2 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	4 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

2.11.3 Contrats de location

Les biens financés dans le cadre de contrats de location-financement sont inscrits, dès le commencement du contrat, en immobilisations corporelles, au plus bas de leur juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux à venir au titre de la location. Les contrats de location sont traités comme des contrats de location financement dès lors qu'ils transfèrent au preneur la majeure partie des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués, que la propriété des biens soit ou non transférée en fin de contrat.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges jusqu'à l'échéance du contrat.

2.11.4 Prix de revient des immobilisations

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition des immobilisations pour leur montant avant impôt.

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif, dont la préparation préalable à l'utilisation ou la vente prévue nécessite un délai substantiel (généralement supérieur à six mois), sont incorporés au coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts d'emprunt sont les intérêts et autres coûts supportés par Trigano dans le cadre d'un emprunt de fonds.

2.11.5 Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

En dehors des écarts d'acquisitions et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, affectés à chacune des UGT ou à chacun des groupes d'UGT qui font l'objet de tests annuels systématiques de dépréciation, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

Unités génératrices de trésorerie

Les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) constituent des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Trigano a défini l'UGT comme étant la Business Unit, correspondant, au sein du groupe, à une entité juridique.

Test de dépréciation

Les tests de dépréciation consistent à s'assurer que la valeur nette comptable est au moins égale à la plus élevée de la juste valeur, diminuée des coûts de vente, et de la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif à laquelle s'ajoute une valeur terminale. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur 5 ans maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est calculée à partir de la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif basé sur le flux de trésorerie issu de la dernière année des prévisions.

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel. Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes. Une perte de valeur comptabilisée sur un écart d'acquisition n'est jamais reprise.

2.12 Actifs financiers

Les actifs financiers sont composés des prêts et créances, des actifs disponibles à la vente ou d'actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Le groupe n'a pas d'actifs détenus jusqu'à l'échéance et dispose d'un montant non significatif d'actifs disponibles à la vente.

A l'exception des actifs évalués à la juste valeur par résultat, les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition. Les acquisitions et cessions d'actifs financiers sont enregistrées à leur date de règlement.

2.12.1 Prêts et créances

Il s'agit des actifs financiers, émis ou acquis par Trigano qui sont la contrepartie d'une remise directe d'argent, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances à long terme de montants significatifs non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont actualisés. Les dépréciations éventuelles sont enregistrées en résultat.

Les créances clients sont maintenues à l'actif du bilan tant que l'ensemble des risques et avantages qui leur sont associés n'est pas transféré à un tiers.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances cédées avec recours dans le cadre de programmes de financement des stocks des concessionnaires de véhicules de loisirs ainsi que les effets escomptés non échus sont réintégrés à l'actif dans le poste «clients et autres débiteurs» et au passif dans le poste «passifs financiers courants».

Une provision individualisée pour dépréciation est comptabilisée lorsque des événements font douter du recouvrement d'une créance (mise en redressement ou liquidation judiciaire, impayés nombreux...). Cette provision tient compte, le cas échéant, des garanties obtenues.

Un actif financier est décomptabilisé dans les deux cas suivants :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif ont expiré ;
- les droits contractuels ont été transférés à un tiers et ce transfert répond à certaines conditions :
 - si Trigano a transféré la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif est décomptabilisé pour sa totalité
 - si Trigano a conservé la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif reste comptabilisé au bilan pour sa totalité

2.12.2 Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme.

Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

2.13 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au coût de revient, selon la méthode du FIFO - premier entré, premier sorti, ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût de revient s'entend net de remises éventuelles et d'escompte pour paiement anticipé. La quote-part de charges liée à la sous-activité est exclue de la valeur des stocks. Les véhicules destinés à la location sont enregistrés en stock si leur durée d'utilisation prévisionnelle pour cette activité est inférieure à un an.

Dans le cas contraire, ils sont enregistrés en immobilisations corporelles. Les matières premières et composants inactifs sont dépréciés en fonction de leur degré de vétusté, et de leur possibilité de revente ou de réutilisation dans les fabrications futures. Les produits finis, marchandises et pièces détachées font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur réalisable est inférieure à leur prix de revient.

2.14 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme facilement convertibles en un montant connu et présentant un risque négligeable de changement de valeur.

2.15 Capitaux propres

2.15.1 Instruments de capitaux propres et instruments composés

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis.

2.15.2 Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

2.15.3 Actions propres

Les actions propres sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions propres est inscrit directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession, nettes d'impôt, n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

2.15.4 Paiement en actions

Des options de souscription d'actions peuvent être accordées aux dirigeants et à certains salariés du groupe. L'avantage accordé est évalué à la juste valeur au moment de l'attribution de l'option et constitue selon la norme IFRS 2 un complément de rémunération. Il est comptabilisé en charges de personnel sur la durée d'acquisition des droits représentatifs de l'avantage consenti. La juste valeur des options est déterminée en utilisant le modèle de valorisation de Black & Scholes, en fonction des caractéristiques du plan et des données de marché lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition des droits.

2.16 Provisions

2.16.1 Avantages au personnel

Le groupe participe dans les pays où il est implanté aux régimes légaux accordant des avantages aux salariés. Il s'agit principalement des indemnités dues aux membres du personnel en cas de départ en retraite (France notamment) ou quelle qu'en soit la cause (TFR en Italie). En application de la norme IAS 19, ces engagements envers le personnel sont enregistrés au passif du bilan dans les postes de provisions. Ils sont évalués sur la base de calculs actuariels intégrant des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et d'inflation. La variation des écarts actuariels sur les avantages au personnel est comptabilisée en capitaux propres.

2.16.2 Provision pour garantie

La provision correspond au coût potentiel engendré par les garanties contractuelles données aux clients. Elle est établie en fonction des données statistiques recueillies par type de produits. Les périodes couvertes varient en fonction des conditions contractuelles et légales. Les dépenses prises en compte correspondent aux coûts directs internes et externes calculés sur la base des derniers prix connus. Compte tenu de la faiblesse de l'impact sur les comptes, les flux futurs ne sont ni inflatés ni actualisés. Le montant des décaissements futurs est enregistré en fonction de l'échéance prévue en provisions à long terme ou en provisions courantes.

2.16.3 Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque l'extinction d'une obligation résultant d'un événement passé doit se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour un montant pouvant être estimé de manière fiable. Une provision pour restructuration n'est comptabilisée que dès lors qu'il y a une obligation implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la Direction matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé et formalisé et l'annonce de ce plan aux personnes concernées.

2.17 Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés en deux catégories et comprennent :

- les emprunts au coût amorti ;
- des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat.

2.17.1 Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les emprunts et autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais et primes d'émission et les primes de remboursement font partie du coût amorti des emprunts et dettes financières. Ils sont présentés en diminution ou en augmentation des emprunts, selon le cas, et ils sont amortis de manière actuarielle.

2.17.2 Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

2.17.3 Options de vente accordées aux actionnaires minoritaires (put)

Les «put» accordés aux actionnaires minoritaires font l'objet de la reconnaissance d'une dette financière à la juste valeur qui se substitue aux intérêts ne donnant pas le contrôle. La variation de juste valeur est reconnue comme une transaction entre actionnaires, c'est à dire en capitaux propres, conformément à IAS 27 révisée. Seul le coût financier (désactualisation) est reconnu en résultat financier.

2.17.4 Dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés figurent au bilan à leur juste valeur et toute variation de leur juste valeur est comptabilisée en résultat.

Le groupe utilise la possibilité offerte par la norme IAS 39 d'appliquer la comptabilité de couverture :

- en cas de couverture de juste valeur, la dette est comptabilisée pour sa juste valeur à hauteur du risque couvert et toute variation de juste valeur est inscrite en résultat. La variation de la juste valeur du dérivé est également inscrite en résultat. Si la couverture est totalement efficace, les deux effets se neutralisent parfaitement ;
- en cas de couverture de flux de trésorerie futurs, la variation de la juste valeur du dérivé est inscrite nette d'impôt en capitaux propres pour la partie efficace et en résultat pour la partie inefficace.

La comptabilité de couverture s'applique si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à sa date de mise en place ;
- l'efficacité de la couverture est démontrée dès son origine, et tant qu'elle perdure.

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période, au sein de la rubrique «Autres produits et charges financières».

2.17.5 Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante :

- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;
- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;
- au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

3 – Périmètre de consolidation

3.1 Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Pays	% d'intérêt détenu	
		31/08/2013	31/08/2012
Sociétés consolidées par intégration globale :			
Trigano	France	société mère	société mère
Arca Camper	Italie	100,00	100,00
Arts et Bois	France	100,00	100,00
Atelier Trigano	France	100,00	90,00
Auto-Trail VR Ltd	Royaume-Uni	99,99	99,99
Autostar	France	97,27	97,27
Benimar Ocarsa	Espagne	100,00	100,00
Bruand Développement	France	70,00	70,00
Camping-cars Chausson	France	100,00	100,00
Camping-Profi GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Caravanes La Mancelle	France	100,00	100,00
Clairval	France	100,00	100,00
CMC Distribution France	France	100,00	100,00
CMC France SCP	France	100,00	100,00
Delwyn Enterprises Ltd	Royaume-Uni	100,00	100,00
Deutsche Reisemobil Vermietungs GmbH	Allemagne	100,00	100,00
E.T. Riddiough (sales) Ltd	Royaume-Uni	99,00	99,00
ECIM	France	100,00	100,00
Eura Mobil GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Eura Mobil Service GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Euro Accessoires	France	100,00	100,00
European Motorhomes GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Europ'holidays	France	100,00	100,00
Gaupen-Henger	Norvège	100,00	100,00
Gaupen-Henger Eiendom	Norvège	100,00	100,00
Grove Products Ltd	Royaume-Uni	100,00	100,00
HTD Participations	France	100,00	100,00
Karmann-Mobil Vertriebs GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Lider	France	100,00	100,00
Lider Expansion	France	100,00	100,00
Maître Equipement	France	100,00	100,00
Mécadis	France	100,00	100,00
Mécanorem	France	100,00	100,00
Mistercamp	France	100,00	100,00
Notin	France	70,00	70,00
OCS Recreatie Groothandel	Pays-Bas	100,00	100,00
Ouest VDL	France	100,00	100,00
Périgord VDL	France	100,00	100,00
Polytex	Tunisie	99,94	99,94
Résidences Trigano	France	100,00	100,00
Riviera France	France	100,00	100,00
Rulquin	France	100,00	100,00
SCI CMC	France	100,00	100,00
SCI de l'Amiral Lebreton	France	96,50	96,50

Sociétés	Pays	% d'intérêt détenu	
		31/08/2013	31/08/2012
SCI du Colonel Petit	France	85,00	85,00
SCI du Haut Eclair	France	100,00	100,00
SCI du Président Arnaud	France	90,00	90,00
SCI du Professeur Parmentier	France	90,00	90,00
SCI Duchesse de Mirabel	France	95,00	95,00
Sorelpol	Pologne	100,00	100,00
Sun Way	France	100,00	100,00
Techwood	France	99,90	99,90
Trigano BV	Pays-Bas	75,00	75,00
Trigano Deutschland Verwaltungs	Allemagne	100,00	100,00
Trigano Deutschland GmbH & Co. KG	Allemagne	100,00	100,00
Trigano GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Trigano Jardin	France	100,00	100,00
Trigano MDC	France	100,00	100,00
Trigano Remorques	France	100,00	100,00
Trigano S.p.A	Italie	100,00	100,00
Trigano Service	France	100,00	100,00
Trigano Van	Italie	100,00	100,00
Trigano VDL	France	100,00	100,00
Trois Soleils	France	100,00	100,00
Société consolidée par mise en équivalence :			
Loisirs Finance (1)	France	49,00	49,00
A.S.I. Ltd (2)	Royaume-Uni	49,99	
Sociétés sorties du périmètre en 2013 :			
Terres Neuves	Tunisie	-	99,94
Sociétés entrées dans le périmètre en 2013 :			
CVC	Italie	100,00	-
Panels	Italie	80,00	-
PLSA	France	100,00	-
SEA S.p.A	Italie	100,00	-
SEA Espana (3)	Espagne	50,00	-

(1) Loisirs Finance est détenue à hauteur de 51% par la société BNP PARIBAS Personal Finance, qui en détient le contrôle au regard d'IAS 27-13. Par voie de conséquence, Trigano n'ayant qu'une influence notable, la société est mise en équivalence dans les comptes de Trigano.

(2) La participation de SEA dans la société britannique A.S. Investments Ltd a été consolidée par mise en équivalence. Le management de A.S.I. Ltd, détenant 50,01% des droits à dividendes et des droits de vote, en détient le contrôle au regard d'IAS 27-13.

(3) La participation de SEA dans la société espagnole SEA Espana a été consolidée par intégration globale compte tenu des droits que Trigano a dans la filiale lui conférant le contrôle de l'entité.

3.2 Evolution du périmètre

3.2.1 Prise de contrôle du groupe SEA

Trigano a acquis le 7 janvier 2013 100% du capital et de la dette financière de la société SEA, fabricant de camping-cars basé à Poggibonsi (Italie) pour un montant global de 25 M€. Ces opérations ont été financées ou refinancées par la mise en place en décembre 2012 d'un crédit amortissable sur 5 ans d'un montant de 10 M€.

Les coûts directs liés à cette acquisition ont été comptabilisés en autres charges opérationnelles (cf. note 3).

SEA emploie 365 personnes et a vendu au cours de l'exercice 2012 environ 3 200 camping cars sous les marques McLouis, Elnagh et Mobilvetta. La société SEA a été consolidée en intégration globale. Sa contribution au chiffre d'affaires consolidé de l'exercice s'élève à 74,0 M€ (8 mois). L'activité de SEA a été légèrement bénéficiaire sur les 8 premiers mois de consolidation. La participation dans la société britannique A.S. Investments Ltd a été consolidée par mise en équivalence.

Juste valeur des actifs et passifs identifiables

A la date de prise de contrôle, la juste valeur attribuée aux actifs et passifs identifiables du groupe SEA se résume ainsi:

en milliers d'euros	Juste valeur au 01/01/2013
Actifs non courants	34 377
Stocks	19 822
Créances clients	16 148
Autres actifs et passifs courants	3 629
Fournisseurs	(32 526)
Provisions	(7 906)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 201
Actifs et passifs identifiables, nets (A)	44 745
Intérêts ne donnant pas le contrôle* (B)	(28)
Juste valeur de la contrepartie transférée (C)	25 000
Ecart d'acquisition négatif (B+C-A)	(19 773)

* La consolidation des filiales SEA Espagne et Panels a donné lieu à la reconnaissance d'intérêts ne donnant pas le contrôle, évalués sur la base de la valeur nette comptable de la situation nette réévaluée.

Au 1^{er} janvier 2013, les principaux ajustements de juste valeur portent sur la valeur de la participation dans A.S. Investments Ltd et sur la reconnaissance de passifs éventuels.

La détermination de la juste valeur des actifs et passifs identifiables est provisoire et pourra être amenée à évoluer d'ici le 31 décembre 2013, conformément au délai imparti par la norme IFRS 3.

3.2.2 Suivi des acquisitions réalisées en 2012

Les écarts d'acquisition dégagés lors des prises de contrôles de Notin, Lider et Gaupen-Henger n'ont pas fait l'objet de modifications et sont donc définitifs.

4 – Notes sur les comptes consolidés

Note 1 – Personnel

Note 1.1 - Charges de personnel

en milliers d'euros	2013	2012
Salaires et traitements	(104 971)	(94 433)
Charges sociales	(33 585)	(29 114)
Personnel extérieur	(8 338)	(8 178)
Autres avantages	(1 643)	(1 055)
Total	(148 537)	(132 780)

Note 1.2 - Effectifs moyens du groupe

Catégories	2013	2012
Dirigeants	82	68
Cadres	283	243
Employés	1 005	915
Ouvriers	2 724	2 608
Total	4 094	3 834

Note 2 – Amortissements et dépréciations

en milliers d'euros	2013	2012
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	(12 656)	(10 379)
Reprises sur amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	41	-
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles en location financement	(726)	(684)
Dotations aux amortissements	(13 342)	(11 063)
Dotations aux dépréciations sur actifs circulants	(10 615)	(9 954)
Reprises de dépréciations sur actifs circulants	11 987	8 933
Dotations aux provisions pour risques et charges	(9 201)	(9 014)
Reprises de provisions pour risques et charges	10 694	10 006
Dotations aux provisions nettes des reprises	2 865	(29)
Total	(10 476)	(11 092)

Note 3 – Autres produits et charges opérationnels

en milliers d'euros	2013	2012
Ecart d'acquisition négatif (1)	19 773	
Autres produits opérationnels	19 773	-
Impact des restructurations	(14)	(652)
Frais d'acquisition de titres	(328)	(450)
Résultat sur cessions d'actif	(109)	(34)
Autres charges opérationnelles	(450)	(1 136)
Total	19 323	(1 136)

(1) Cf 3.2.1

Note 4 - Résultat financier

en milliers d'euros	2013	2012
Intérêts et produits financiers	776	587
Gains de change	1 735	1 750
Autres produits	147	130
Reprises de provisions financières	133	101
Produits financiers	2 791	2 568
Intérêts et charges financières	(3 479)	(3 029)
Pertes de change	(1 404)	(1 757)
Autres charges	(271)	(318)
Dotations aux provisions financières	(47)	(73)
Charges financières	(5 200)	(5 176)
Total	(2 409)	(2 608)

Note 5 - Charge d'impôt

Le rapprochement entre la charge d'impôts comptabilisée (10 091 k€) et la charge théorique d'impôts pour les sociétés intégrées globalement (11 540 k€) s'analyse ainsi :

en milliers d'euros	2013	2012
Résultat net	32 584	14 502
Résultat des sociétés mises en équivalence	2 211	2 056
Résultat des sociétés intégrées globalement	30 372	12 446
Produit (charge) d'impôts comptabilisé	(10 091)	(11 235)
Résultat avant impôts	40 464	23 681
Produit (charge) théorique d'impôts (1)	(11 540)	(8 538)
Taux d'impôt théorique	28,5%	36,1%
Différence permanente sur l'écart d'acquisition négatif	5 229	-
Variation des déficits fiscaux non reconnus	(4 275)	(2 671)
Autres différences permanentes	495	(26)
Total rapprochement	1 449	(2 697)
Charge d'impôts comptabilisée	(10 091)	(11 235)
Taux d'impôt apparent	24,9%	47,4%

(1) Au taux d'imposition de chaque société

Les soldes d'impôts différés actif et passif s'analysent ainsi :

en milliers d'euros	31/08/2013	31/08/2012
Impôts différés sur		
Participations dans les entreprises associées	(256)	(197)
Immobilisations	(12 246)	(12 570)
Dépréciations et autres charges	5 714	4 342
Déficits reportables	12 435	12 800
Autres	(21)	(56)
Solde net actif/ (passif) des impôts différés comptabilisés	5 626	4 319
Impôts différés Actif	11 943	11 395
Impôts différés Passif	(6 317)	(7 076)

Pour l'évaluation du caractère recouvrable de ses actifs d'impôt différés, Trigano a revu les hypothèses et options possibles dans le cadre de son processus d'arrêtés des comptes. Les prévisions faites, que ce soit sur les résultats futurs ou sur d'autres possibilités d'imputation, ont confirmé les options prises à la clôture.

Le montant cumulé des pertes reportables n'ayant pas donné lieu à activation d'impôts s'élève à 212 M€, dont 109 M€ concernent les pertes de SEA non reconnues lors de la première consolidation.

Note 6 – Quote-part du résultat des entreprises associées

La quote-part de résultat des entreprises associées correspond à la quote-part de Trigano dans le résultat des sociétés Loisirs Finance et A.S.I. Ltd.

Note 7 – Résultat par action

en nombre d'actions	2013	2012
Actions en circulation	20 429 740	20 429 740
Actions propres	(294 378)	(187 482)
Nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat de base par action	20 135 362	20 242 258

en nombre d'actions	2013	2012
Nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat de base par action	20 135 362	20 242 258
Nombre de stock-options dilutives	-	-
Nombre d'actions retenues pour le calcul du résultat dilué par action	20 135 362	20 242 258

Note 8 – Immobilisations incorporelles

en milliers d'euros	31/08/2013			31/08/2012		
	Brut	Amort. ou Provisions	Net	Brut	Amort. ou Provisions	Net
Concessions, brevets, marques et droits similaires	19 532	(5 856)	13 675	4 906	(3 741)	1 165
Frais de recherche et développement	2 924	(2 647)	277	2 745	(2 161)	584
Autres immobilisations incorporelles	6 118	(3 371)	2 747	5 848	(3 033)	2 815
Total	28 574	(11 874)	16 699	13 499	(8 935)	4 563

en milliers d'euros	Brut	Amortissements	Net
Au 31/08/2011	12 160	(7 822)	4 338
Variations du périmètre	762	(288)	

Acquisitions de l'exercice	782	-	
Sorties de l'exercice	(237)	236	
Ecart de conversion	31	(28)	
Dotations de l'exercice		(1 034)	
Au 31/08/2012	13 499	(8 935)	4 563
Variations du périmètre	14 335	(1 677)	
Acquisitions de l'exercice	1 062		
Sorties de l'exercice	(295)	294	
Ecart de conversion	(27)	22	
Dotations de l'exercice		(1 578)	
Au 31/08/2013	28 574	(11 875)	16 699

Note 9 – Ecart d'acquisition

en milliers d'euros	31/08/2013			31/08/2012		
	Brut	Dép.	Net	Brut	Dép.	Net
Véhicules de loisirs	49 351	(4 132)	45 221	49 611	(4 132)	45 479
Équipement des loisirs	18 414	-	18 414	18 891	-	18 891
Total	67 765	(4 132)	63 635	68 502	(4 132)	64 370

en milliers d'euros

Au 31/08/2011, valeur nette cumulée	40 393
Ecart d'acquisition constatés dans l'exercice	23 504
Pertes de valeur de l'exercice	-
Effet des variations de change	473
Au 31/08/2012, valeur nette cumulée	64 370
Ecart d'acquisition constatés dans l'exercice	3
Pertes de valeur de l'exercice	-
Effet des variations de change	(738)
Au 31/08/2013, valeur nette cumulée	63 635

Note 10 – Immobilisations corporelles

en milliers d'euros	31/08/2013			31/08/2012		
	Brut	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
Terrains et agencements	17 685	(1 395)	16 290	16 980	(1 253)	15 727
Constructions	103 583	(41 441)	62 142	92 566	(33 787)	58 779
Installations techniques, matériels et outillages industriels	96 256	(68 489)	27 767	78 938	(53 569)	25 368
Autres immobilisations corporelles	39 563	(27 387)	12 176	35 299	(24 511)	10 788
Immobilisations en cours	1 805	-	1 805	1 823	-	1 823
Total	258 892	(138 712)	120 180	225 605	(113 120)	112 485

Dont locations financement :

en milliers d'euros	31/08/2013			31/08/2012		
	Brut	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
Terrains et agencements	1 670	-	1 670	1 670	-	1 670
Constructions	22 907	(10 305)	12 602	22 907	(9 597)	13 310
Installations techniques, matériels et outillages industriels	1 884	(1 886)	(2)	1 884	(1 864)	20
Autres immobilisations corporelles	1 246	(1 033)	213	1 246	(1 033)	214
Total	27 707	(13 224)	14 483	27 707	(12 493)	15 214

en milliers d'euros		Brut	Amortissements	Net
Au 31/08/2011		200 377	(101 461)	98 916
Variation du périmètre	(1)	16 729	(3 622)	
Acquisitions de l'exercice	(2)	10 550		
Sorties de l'exercice	(3)	(2 899)	2 483	
Ecart de conversion		888	(519)	
Dotations de l'exercice			(10 029)	
Autres mouvements		(40)	28	
Au 31/08/2012		225 605	(113 120)	112 485
Variation du périmètre	(1)	30 341	(20 210)	
Acquisitions de l'exercice	(2)	11 399		
Sorties de l'exercice	(3)	(6 984)	5 782	
Ecart de conversion		(1 469)	600	
Dotations de l'exercice			(11 804)	
Autres mouvements			41	
Au 31/08/2013		258 892	(138 712)	120 180

(1) dont locations financement : 0 k€ en 2012/2013 ; 2 609 k€ en 2011/2012

(2) dont locations financement : 0 k€ en 2012/2013 ; 0 k€ en 2011/2012
dont coûts d'emprunts activés : 0 k€ en 2012/2013 ; 0 k€ en 2011/2012

(3) dont locations financement : 0 k€ en 2012/2013 ; 0 k€ en 2011/2012

Note 11 – Dépréciation d'actifs non courants

Pour les besoins de réalisation des tests de dépréciation, les écarts d'acquisition sont alloués aux unités génératrices de trésorerie selon la méthodologie décrite dans les «Règles et méthodes comptables».

Les tests de dépréciation ont été réalisés en date du 31 août 2013, pour chacune des UGT VDL et EDL. La valeur recouvrable des actifs non courants a été déterminée à partir de la valeur d'utilité calculée en utilisant les flux de trésorerie prévisionnels après impôt sur une période de cinq ans. Ces flux intègrent les dernières prévisions budgétaires des entités concernées, en particulier les évolutions de vente et de parts de marché par pays ainsi que les dernières prévisions d'évolution de prix de revient. Les prévisions budgétaires servant de base au plan d'affaires sont établies à partir des données historiques; les niveaux d'EBITDA retenus restent inférieurs à ceux d'avant crise.

Les principales hypothèses retenues par Trigano sont :

- taux de croissance à l'infini utilisé : 1,5% (sans changement par rapport à 2012) ;
- taux d'actualisation après impôt retenu : 7,9% (contre 7,3% en 2012).

La valeur terminale est calculée à partir du dernier flux de trésorerie normalisé et du taux de croissance à l'infini.

Ces tests ont permis de valider la valeur dans les comptes des actifs non courants.

La sensibilité du résultat des calculs aux hypothèses clés est la suivante, tant pour l'UGT VDL que EDL : une variation à la hausse de 1% du taux d'actualisation, le décalage d'un an de la croissance des ventes, la variation à la baisse de 0,5% de l'Ebitda du flux normatif ou la réduction du taux de croissance à l'infini à 1% n'entraîneraient pas de nécessité de déprécier les actifs non courants de chacune des UGT.

Note 12 – Participations dans les entreprises associées

en milliers d'euros	31/08/2013	31/08/2012
Loisirs Finance	12 929	11 177
A.S.I. Ltd	4 268	-
Total	17 197	11 177

Les principes et méthodes comptables des entités concernées sont conformes aux IFRS et homogènes avec ceux du groupe.

Loisirs Finance est un établissement financier dont l'activité est le crédit aux particuliers sur lieu de vente pour l'acquisition de camping-cars et de caravanes. La société finance également des flottes de mobil-homes acquises par des professionnels de l'hôtellerie de plein-air.

Informations financières résumées - Loisirs Finance :

en milliers d'euros et pour la totalité de l'entité	31/08/2013	31/08/2012
Produit net bancaire	8 766	8 223
Résultat net	3 576	4 195
Capitaux propres	26 386	22 810
Total bilan	575 555	495 465

Informations financières résumées - A.S.I. Ltd :

en milliers de GBP et pour la totalité de l'entité	31/08/2013
Chiffre d'affaires	76 228
Résultat net	571
Capitaux propres	10 855

Note 13 – Autres actifs financiers

en milliers d'euros	31/08/2013	31/08/2012
Prêts et participations	18 239	1 374
Dépôts et cautionnements versés	1 096	809
Autres	95	107
Montant brut	19 430	2 289
Dépréciation	(13 167)	(44)
Actualisation	(363)	(455)
Montant net	5 901	1 791

Note 14 – Autres actifs long terme

en milliers d'euros	31/08/2013	31/08/2012
Clients et comptes rattachés - part > 1 an	289	180
Autres créances - part > 1 an	7	6
Montant brut	296	187
Dépréciation	(270)	(163)
Montant net	27	23

Note 15 – Stocks et en-cours

en milliers d'euros	31/08/2013	31/08/2012
Matières premières	80 362	70 163
En-cours	16 546	18 179
Marchandises	38 395	34 974
Produits finis	100 849	82 672
Montant brut	237 151	205 988
Dépréciation	(13 173)	(11 060)
Montant net	223 979	194 928

Note 16 – Clients et autres débiteurs

en milliers d'euros	31/08/2013	31/08/2012
Avances et acomptes versés	2 226	2 072
Clients - part < 1 an	131 682	97 164
Montant brut	133 907	99 236
Dépréciation	(28 281)	(6 987)
Montant net	105 626	92 249

Note 17 – Analyse des créances clients

en milliers d'euros	31/08/2013	31/08/2012
Clients - part > 1 an	289	180
Clients - part < 1 an	131 682	97 164
Montant brut	131 971	97 344
Dépréciation - part > 1 an	(270)	(163)
Dépréciation - part < 1 an	(28 281)	(6 987)
Dépréciation	(28 551)	(7 150)
Montant net	103 420	90 194

Créances clients échues en valeur brute

en milliers d'euros	31/08/2013	31/08/2012
Créances échues non dépréciées	28 224	22 106
entre 0 et 30 jours	6 673	4 145
entre 31 et 90 jours	8 129	7 981
entre 91 et 180 jours	8 605	6 304
plus de 180 jours	4 817	3 676
Créances non échues et non dépréciées	73 492	61 354
Créances dépréciées	30 255	13 884
Total des créances clients en valeur brute	131 971	97 344

Note 18 – Evolution de la dépréciation des créances clients

en milliers d'euros	
Dépréciation clients au 31/08/2011	(5 804)
Variations de périmètre	(503)
Dotations	(2 349)
Reprises pour utilisations	1 253
Reprises de reliquats non consommés	253
Dépréciation clients au 31/08/2012	(7 150)
Variations de périmètre	(23 315)
Dotations	(1 366)
Reprises pour utilisations	1 037
Reprises de reliquats non consommés	2 247
Dépréciation clients au 31/08/2013	(28 551)

Note 19 – Autres actifs courants

en milliers d'euros	31/08/2013	31/08/2012
Personnel	360	362
Etat, autres collectivités territoriales et organismes sociaux	19 508	8 805
Charges constatées d'avance	6 527	5 570
Autres	20 212	14 829
Montant brut	46 607	29 566
Dépréciation	(34)	(24)
Montant net	46 573	29 542

Note 20 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

en milliers d'euros	31/08/2013	31/08/2012
Équivalents de trésorerie	137	1 024
Disponibilités	50 744	41 325
Total	50 881	42 349

Au 31 août 2013, les équivalents de trésorerie sont constitués de dépôts à terme, d'OPCVM de trésorerie "monétaires euros" et d'autres instruments similaires. Pour déterminer si un placement est effectivement éligible au classement d'équivalent de trésorerie, le groupe s'est conformé à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie » ainsi qu'au communiqué de l'AFG-AFTE du 8 mars 2006 relatif au classement des OPCVM de trésorerie en équivalents de trésorerie.

Note 21 – Capitaux propres

La politique de gestion des capitaux propres vise à préserver la continuité d'exploitation du groupe, à servir une rémunération aux actionnaires et à permettre le développement de l'activité, notamment par croissance externe.

Les capitaux propres de Trigano (société mère) ne sont soumis à aucune contrainte externe. Seuls ceux de Loisirs Finance (détenue à 49%) doivent respecter les ratios prudentiels imposés par la réglementation bancaire française. M. François Feuillet et Mme Marie-Hélène Feuillet détiennent au 31 août 2013 54,7% du capital et 68,1% des droits de vote de Trigano.

L'Assemblée Générale du 9 janvier 2012 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des rachats de titres de la société dans la limite de 10% du capital social.

Après annulation de 750 000 actions le 9 janvier 2012, le capital se compose de 20 429 740 actions entièrement libérées, d'une valeur nominale de 4,2567 €.

L'Assemblée Générale du 8 janvier 2013 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à des rachats de titres de la société pour une période de 13 mois dans la limite de 2 000 000 actions.

Détail des primes, actions propres et des autres réserves :

en milliers d'euros	31/08/2013	31/08/2012
Capital	86 965	86 965
Primes	4 184	4 184
Actions propres (1)	(3 421)	(2 394)
Réserves stock-options (2)	243	243
Réserves consolidées (3)	275 366	243 403
Ecart de conversion (4)	(7 939)	(4 432)
Total	355 397	327 969

(1) Actions propres

Trigano a signé un contrat de liquidité auquel une somme de 500 k€ a été affectée. Au 31 août 2013, le nombre d'actions propres détenues dans le cadre de ce contrat est de 8 554 titres Trigano. Les fonds gérés sont investis dans des parts de FCP monétaires. Ces fonds, respectant les critères définis de classement en équivalents de trésorerie, font partie de la trésorerie nette.

Dans le cadre des autorisations données par l'Assemblée Générale, des actions de la société ont été rachetées. Au 31 août 2013, le nombre d'actions propres s'élève à 285 824.

(2) Réserves stock-options

Ce compte enregistre l'effet cumulé constaté en contrepartie de la charge d'amortissement des stock-options.

(3) Réserves consolidées

Ce compte comprend :

- les réserves de la société mère après retraitements de consolidation ;
- la quote-part revenant au groupe des capitaux propres retraités de chacune des filiales diminuée de la valeur des titres détenus par le groupe et augmentée du goodwill éventuel ;
- l'effet cumulé des changements de méthodes comptables et corrections d'erreurs ;
- les variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les variations de juste valeur des dérivés dans les opérations de couverture de flux de trésorerie.

(4) Écart de conversion

Ce compte comprend la part revenant au groupe des écarts de conversion, positifs ou négatifs, liés à l'évaluation au taux de clôture des capitaux propres des filiales sises hors zone euro et de la fraction des créances et des dettes faisant partie de l'investissement net dans les filiales sises hors zone euro.

Note 22 - Dividendes

Le Conseil d'Administration ne propose pas de distribution relative à l'exercice clos le 31 août 2013.

Note 23 – Plans d'options de souscription

Il n'existe aucun plan d'options de souscription d'actions en cours de validité.

Note 24 – Passifs financiers

Passifs financiers non courants

en milliers d'euros		31/08/2013		31/08/2012	
		Dettes financières	Locations financement	Dettes financières	Locations financement
Emprunts à plus de cinq ans	(1)	98	1 277	183	1 454
Emprunts de un à cinq ans	(2)	29 019	725	33 037	919
Autres		34		17	-
Total		29 151	2 002	33 237	2 374
Total passifs financiers non courants		31 153		35 611	

(1) dont put sur intérêts ne donnant pas le contrôle : 98 k€ au 31/08/2013 ; 183 k€ au 31/08/2012
(2) dont put sur intérêts ne donnant pas le contrôle : 220 k€ au 31/08/2013 ; 169 k€ au 31/08/2012

Passifs financiers courants

en milliers d'euros		31/08/2013		31/08/2012	
		Dettes financières	Locations financement	Dettes financières	Locations financement
Emprunts à moins d'un an		54 622	372	26 471	413
Concours bancaires courants		2 289	-	4 164	-
Intérêts courus non échus		33	-	119	-
Total		56 945	372	30 755	413
Total passifs financiers courants		57 316		31 168	

Emprunts

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont à taux variable sur une base d'Euribor 3 mois. Une couverture de taux a été contractée afin d'échanger l'Euribor 3 mois contre un taux fixe à 0,63% sur le crédit amortissable de 40 M€ mis en place en juillet 2012 (cf. note 30-Risque de liquidité). Le tirage de 10 M€ effectué en décembre 2012 n'a pas donné lieu à opération de couverture.

Note 25 – Provisions à long terme

en milliers d'euros	31/08/2012	Dotations	Utilisations	Reprises	Reclassement	Ecarts actuariels	Variation du périmètre	31/08/2013
Provisions pour garantie - part > 1 an	5 313	2 472	(3 048)		(348)		947	5 336
Provisions pour litiges et risques divers	798	420	(398)	(87)	(127)		2160	2 767
Provisions pour fin de contrat (1)	7 154	716	(1 170)		-	764	1 950	9 414
Total	13 266	3 608	(4 616)	(87)	(475)	764	5 057	17 517

(1) dont effet d'actualisation : 161 k€ au 31/08/2013 ; 220 k€ au 31/08/2012

Les provisions pour litiges et risques divers sont composées d'une multitude de sommes liées à des procédures contentieuses en matière sociale, commerciale ou fiscale.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des provisions de départ à la retraite en France sont les suivantes :

- taux de rotation du personnel : selon l'historique de l'entité ;
- table de mortalité : table statistique communément admise ;
- taux attendu d'augmentation de salaires : selon statistiques de l'entité ;
- taux d'actualisation (taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées) : 2,3% au 31/08/2013 ; 3,1% au 31/08/2012 ;
- âge de départ à la retraite : 65 ans, à l'initiative du salarié.

Note 26 – Autres passifs non courants

en milliers d'euros	31/08/2013	31/08/2012
Produits constatés d'avance - part > 1 an	733	807
Autres	6	2
Total	739	809

Note 27 – Provisions courantes

en milliers d'euros	31/08/2012	Dotations	Utilisations	Reprises	Reclassement	Variation du périmètre	31/08/2013
Provisions pour garantie - part < 1 an	4 968	5 894	(6 218)		348	1 285	6 277
Provisions pour litiges et risques divers – part < 1 an	1 371	488	(1 086)	(27)	127	1 565	2 438
Provisions pour fin de contrat	326	18	(39)			-	305
Total	6 665	6 400	(7 344)	(27)	475	2 850	9 020

Les provisions pour litiges, risques et risques divers sont composées d'une multitude de montants liées à des procédures contentieuses en matière sociale, commerciale ou fiscale.

Note 28 – Fournisseurs et autres créditeurs

en milliers d'euros	31/08/2013	31/08/2012
Dettes fournisseurs	137 539	99 347
Dettes sur acquisition d'actifs	1 156	554
Total	138 696	99 901

Note 29 – Autres passifs courants

en milliers d'euros	31/08/2013	31/08/2012
Avances et acomptes reçus	2 247	1 651
Dettes sociales	24 425	22 186
Dettes fiscales	13 511	7 324
Autres passifs	8 859	8 577
Total	49 042	39 737

Note 30 - Gestion des risques financiers et instruments financiers

Instruments financiers inscrits au bilan

	31/08/2013		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
en milliers d'euros							
Autres actifs financiers non courants	5 901	5 901	-	59	5 842	-	-
Autres actifs long terme	27	27	-	-	27	-	-
Clients et autres débiteurs	105 626	105 626	-	-	105 626	-	-
Autres actifs courants (1)	46 573	46 573	20	-	46 553	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	50 881	50 881	50 881	-	-	-	-
Total Actifs financiers	209 008	209 008	50 901	59	158 048	-	-
Passifs financiers non courants (2)	31 153	31 153	-	-	-	31 153	-
Autres passifs non courants	739	739	-	-	-	739	-
Passifs financiers courants (2)	57 316	57 316	-	-	-	57 316	-
Fournisseurs et autres créditeurs	138 696	138 696	-	-	-	138 696	-
Autres passifs courants (1)	49 042	49 042	110	-	-	48 661	272
Total Passifs financiers	276 946	276 946	110	-	-	276 564	272

	31/08/2012		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
en milliers d'euros							
Autres actifs financiers non courants	1 791	1 791	-	40	1 751	-	-
Autres actifs long terme	23	23	-	-	23	-	-
Clients et autres débiteurs	92 249	92 249	-	-	92 249	-	-
Autres actifs courants (1)	29 542	29 542	-	-	29 542	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie (1)	42 349	42 349	42 349	-	-	-	-
Total Actifs financiers	165 954	165 954	42 349	40	123 565	-	-
Passifs financiers non courants (2)	35 611	35 611	-	-	-	35 611	-
Autres passifs non courants	809	809	-	-	-	809	-
Passifs financiers courants (2)	31 168	31 168	-	-	-	31 168	-
Fournisseurs et autres créditeurs	99 901	99 901	-	-	-	99 901	-
Autres passifs courants (1)	39 737	39 737	290	-	-	39 300	148
Total Passifs financiers	207 226	207 226	290	-	-	206 788	148

(1) La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont mis à leur juste valeur sur la base des évaluations transmises par les banques; les autres actifs et passifs courants sont constitués des achats à terme et du swap de taux décrits ci-après. De même qu'au 31/08/2012, ils sont de catégorie 2.

(2) Les dettes financières étant essentiellement à taux variables, la juste valeur est équivalente à la valeur inscrite au bilan.

Risque de change

Trigano est exposé au risque de change pour une partie de son chiffre d'affaires (principalement au Royaume-Uni) et de ses approvisionnements, notamment ceux facturés en Dollar ou Livre Sterling.

Trigano sécurise sa marge opérationnelle en couvrant sur un horizon correspondant à son portefeuille de commandes (2 à 6 mois) les principaux risques après avoir opéré des compensations entre les flux anticipés dans les monnaies principales. Aucune couverture n'est effectuée sur le Zloty Polonais car le risque est jugé acceptable par Trigano.

Conformément aux «Règles et méthodes comptables», les contrats d'achats à terme de devises sont évalués à leur juste valeur à la clôture. Le produit enregistré à ce titre sur la période s'élève à 187 k€ en 2013 (charge de 529 k€ en 2012).

Sensibilité au risque de change :

en millions d'euros	Au 31/08/2013		
	GBP	USD	PLN
Hypothèse d'appréciation de l'Euro	10%	10%	10%
Impact sur le résultat net avant impôt	(1,56)	1,50	0,65
Impact sur les capitaux propres	(2,14)	-	(0,45)

en millions d'euros	Au 31/08/2012		
	GBP	USD	PLN
Hypothèse d'appréciation de l'Euro	10%	10%	10%
Impact sur le résultat net avant impôt	(3,17)	1,28	0,45
Impact sur les capitaux propres	(1,45)	-	(0,40)

Risque de taux

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont à taux variable sur une base d'Euribor 3 mois. Une couverture de taux a été contractée afin d'échanger l'Euribor 3 mois contre un taux fixe à 0,63% sur le crédit amortissable de 40 M€ mis en place en juillet 2012. Le tirage de 10 M€ effectué en décembre 2012 n'a pas donné lieu à opération de couverture.

Ainsi qu'indiqué à la note 2.17.3, Trigano a appliqué la comptabilité de couverture de flux de trésorerie sur ce swap de taux. La variation de la juste valeur du dérivé (-83 k€ après impôt) a ainsi été inscrite en capitaux propres au 31 août 2013 (-51k€ au 31/08/2012).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est couvert par la faiblesse du taux d'endettement financier et par l'importance des actifs immobiliers sur lesquels aucune garantie n'a été accordée aux organismes financiers.

Afin de réduire encore son risque de liquidité, la société a signé le 12 juillet 2012 un contrat sur 5 ans avec ses banques prévoyant la mise en place de crédits pour un montant de 200 M€, utilisés à hauteur de 94 M€ au 31/08/2013. Les emprunts et dettes correspondants sont assortis d'engagements de respect de ratios financiers :

- endettement consolidé sur fonds propres ≤ 1 ;
- endettement net consolidé sur EBITDA consolidé ≤ 3 .

Trigano satisfait à ces conditions au 31/08/2013 et considère que le risque de non-respect des ratios aux prochaines échéances est faible.

Risque de crédit

Le risque de crédit est limité par la dispersion des distributeurs, dont aucun ne représente plus de 2% du chiffre d'affaires consolidé. Un système d'analyse d'informations financières et commerciales permet de prévenir et de contenir les principaux risques de défaillance. Il est complété par un programme d'assurance crédit couvrant les créances sur les distributeurs dans les pays où l'expertise de Trigano n'est pas jugée suffisante pour gérer le risque.

En ce qui concerne les caravanes et camping-cars, la conservation jusqu'au paiement complet des documents nécessaires à l'immatriculation des véhicules permet dans la plupart des cas de limiter le risque au montant de la marge commerciale.

Enfin, dans plusieurs pays, à la demande de ses distributeurs, Trigano a développé des partenariats avec des sociétés spécialisées dans le financement des stocks de véhicules. Ces accords permettent généralement au distributeur de régler au comptant sa créance et de bénéficier d'un crédit couvrant la période d'exposition. En France, Trigano a développé avec Loisirs Finance un système incitatif permettant aux distributeurs de financer leur stock de véhicules neufs à un coût dégressif pouvant aller jusqu'à la gratuité en fonction de leur production de crédits aux particuliers. Dans ce cadre, Trigano cède ses créances sans recours à Loisirs Finance. Ces dernières sont en conséquence déconsolidées. L'engagement de Trigano se limite à une aide à la recommercialisation des produits en cas de défaillance du distributeur (cf note 34.4)

Risque action

Trigano n'est pas exposé à un risque action.

Note 31 – Engagements hors bilan

Engagements donnés

Conformément aux dispositions de la loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les sociétés françaises du groupe accordent à leurs salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile, cumulable sur une durée maximale de six ans. Au terme de ce délai, et à défaut d'utilisation, l'ensemble des droits est plafonné à cent vingt heures.

Le nombre d'heures accumulées non consommées à la clôture s'élève à 206 461, ce qui correspond à un taux d'utilisation moyen des droits sur l'exercice 2012/2013 de 0,8%.

Note 32 – Passifs et actifs éventuels

Aucune action nouvelle significative n'a été engagée à l'encontre de Trigano au cours de la période.

Note 33 – Cours de conversion des devises employées

	31/08/2013	31/08/2012
Livre Sterling		
Cours de clôture	0,8539	0,7953
Cours moyen	0,8383	0,8300
Zloty polonais		
Cours de clôture	4,2633	4,1765
Cours moyen	4,1751	4,2550
Couronne Norvégienne		
Cours de clôture	8,0905	7,2925
Cours moyen	7,5664	7,3909
Dinar tunisien		
Cours de clôture	2,1880	2,0121
Cours moyen	2,0952	1,9855

Note 34 - Information sur les transactions avec les parties liées

Note 34.1 - Transactions avec certains actionnaires

M. François Feuillet et Mme Marie-Hélène Feuillet détiennent 54,7% des titres de la société au 31/08/2013. Ils n'ont réalisé aucune opération avec Trigano en dehors de celles liées aux fonctions de direction qu'ils exercent dans le groupe.

Note 34.2 - Rémunérations des membres du Conseil d'Administration

en milliers d'euros	2013	2012
Salaires	970	945
Charges sociales	474	445
Jetons de présence	369	313
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Paievements en actions	-	-
Autres avantages	15	14
Total	1 828	1 717

Note 34.3 - Transactions avec les filiales

Trigano réalise pour le compte de ses filiales les prestations suivantes :

- mise en place d'avances financières et de prêts ;
- location d'immeubles ;
- prestations de services administratifs et informatiques ;
- mise à disposition de marques commerciales ;
- négociation centralisée de certains achats.

La facturation de ces prestations est effectuée à des conditions normales. La totalité des flux correspondants est éliminée en consolidation. Par ailleurs, compte tenu du fort pourcentage de détention par Trigano des titres de ses filiales, l'impact de ces opérations sur la répartition des résultats entre le groupe et les minoritaires est négligeable.

Note 34.4 - Transactions avec les entreprises associées

Trigano détient 49% du capital de Loisirs Finance, le solde étant détenu par le groupe BNP Paribas. Au 31/08/2013, l'encours de créances cédées à Loisirs Finance est de 41,2 M€. Sur l'exercice 2013, Trigano a cédé à cette filiale des créances pour un montant total de 105,3 M€.

Note 35 – Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'événement postérieur à la clôture qui nécessiterait de modifier les comptes ou de donner une information complémentaire.

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, la société a acquis le 12 septembre 2013, donc après la clôture, 807 647 actions, soit 3,95% de son capital. Cette opération porte la part du capital auto-détenue à 5,39%.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Trigano, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Ecart d'acquisition négatif relatif à l'acquisition de SEA

La note 3.2.1 de l'annexe aux comptes consolidés décrit la comptabilisation du goodwill négatif issu de la prise de contrôle de SEA.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent l'estimation provisoire de ce goodwill négatif, à examiner les calculs effectués par le groupe, à vérifier le traitement comptable adopté et à apprécier l'information donnée à ce titre dans l'annexe aux comptes consolidés.

Estimations comptables

Ainsi que décrit dans les notes annexes, lors de l'arrêt des comptes, votre groupe est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations (notes 2.11.5 et 11), l'activation des impôts différés liés aux déficits fiscaux (notes 2.9 et 5) et l'évaluation des provisions, en particulier pour garantie (notes 2.16, 25 et 27).

S'agissant des actifs cités ci-dessus, votre groupe dispose de budgets, dont les différentes composantes, flux de trésorerie et résultat prévisionnel notamment, sont utilisées pour lui permettre de s'assurer de leur valeur recouvrable. A cette occasion, votre groupe extrapole les flux de trésorerie à moyen terme sur la base d'hypothèses représentant sa meilleure estimation des perspectives d'activité et de rentabilité.

Pour l'ensemble de ces estimations, nous avons examiné la documentation disponible, apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues et vérifié l'information donnée dans les notes et annexes aux états financiers.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 11 décembre 2013

Les Commissaires aux Comptes

Bellot Mullenbach & Associés

Ernst & Young Audit

Thierry Bellot

Jean-Luc Loir

Aymeric de la Morandière

Renseignements juridiques des sociétés françaises consolidées

Sociétés	Forme sociale	Siège social	Capital social (en €)	N° immatriculation SIREN
Trigano	SA	100 Rue Petit 75019 Paris	90 157 500,87	722 049 459 RCS PARIS
Arts et Bois	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	40 000,00	304 515 562 RCS PARIS
Atelier Trigano	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	490 753 399 RCS PARIS
Autostar	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	1 000 000,00	333 120 434 RCS PARIS
Bruand Développement	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	200 000,00	326 055 977 RCS PARIS
Camping-cars Chausson	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	378 944 565 RCS PARIS
Caravanes La Mancelle	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	10 400,00	378 291 504 RCS PARIS
Clairval	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	320 000,00	339 697 138 RCS PARIS
CMC Distribution France	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	88 877,78	471 501 098 RCS PARIS
CMC France	SCP	100 Rue Petit 75019 Paris	152 449,02	350 707 915 RCS PARIS
ECIM	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	421 257 494 RCS PARIS
Euro Accessoires	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	2 000 000,00	303 409 742 RCS PARIS
Europ'holidays	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	10 000,00	395 134 422 RCS PARIS
HTD Participations	SARL	130 Rte de Lamastre 07300 Tournon/Rhône	3 000,00	498 510 007 RCS AUBENAS
Lider	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	76 250,00	393 681 564 RCS PARIS
Lider Expansion	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	2 605 000,00	480 705 318 RCS PARIS
Loisirs Finance	SA*	20 Av. G. Pompidou 92300 Levallois Perret	10 000 000,00	410 909 592 RCS NANTERRE
Maître Equipement	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	400 000,00	310 096 938 RCS PARIS
Mécadis	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	150 000,00	377 989 264 RCS PARIS
Mécanorem	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	830 000,00	431 784 164 RCS PARIS
Mistercamp	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	82 025,00	431 483 361 RCS PARIS
Notin	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	679 000,00	498 148 808 RCS PARIS
Ouest VDL	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	500 000,00	483 632 444 RCS PARIS
Périgord VDL	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	150 000,00	383 039 880 RCS PARIS
PL SA	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	84 500,00	423 823 418 RCS PARIS
Résidences Trigano	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	40 000,00	378 738 041 RCS PARIS
Riviera France	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	81 600,00	421 648 247 RCS PARIS
Rulquin	SA	100 Rue Petit 75019 Paris	1 000 000,00	309 358 273 RCS PARIS
Sun Way	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	37 000,00	421 818 196 RCS PARIS
Techwood	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	100 000,00	351 216 759 RCS PARIS
Trigano Jardin	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	7 667 295,70	303 773 923 RCS PARIS
Trigano MDC	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	9 000 000,00	775 735 020 RCS PARIS
Trigano Remorques	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	1 000 000,00	345 039 069 RCS PARIS
Trigano Service	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	60 000,00	398 231 951 RCS PARIS
Trigano VDL	SAS	100 Rue Petit 75019 Paris	7 000 000,00	458 502 838 RCS PARIS
Trois Soleils	SARL	100 Rue Petit 75019 Paris	20 000,00	380 916 114 RCS PARIS
SCI CMC	SCI	100 Rue Petit 75019 Paris	15 244,90	351 437 280 RCS PARIS
SCI de L'Amiral Lebreton	SCI	100 Rue Petit 75019 Paris	15 244,90	423 685 445 RCS PARIS
SCI du Colonel Petit	SCI	100 Rue Petit 75019 Paris	16 000,00	353 602 436 RCS PARIS
SCI Duchesse de Mirabel	SCI	100 Rue Petit 75019 Paris	15 244,90	432 806 685 RCS PARIS
SCI du Haut Eclair	SCI	Le Haut Eclair 72600 Mamers	15 244,90	347 520 835 RCS LE MANS
SCI du Président Arnaud	SCI	100 Rue Petit 75019 Paris	16 000,00	403 103 799 RCS PARIS
SCI du Professeur Parmentier	SCI	100 Rue Petit 75019 Paris	16 000,00	414 374 066 RCS PARIS

* à Directoire et Conseil de Surveillance

Comptes sociaux

Bilan actif

en milliers d'euros	31/08/2013			31/08/2012
	Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	6 065	(3 232)	2 833	2 638
Immobilisations incorporelles en cours	544		544	882
Avances et acomptes	108	-	108	10
Total Immobilisations incorporelles	6 717	(3 232)	3 485	3 530
Immobilisations corporelles				
Terrains	3 781	(424)	3 357	3 387
Constructions	16 861	(6 483)	10 378	10 982
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	3 114	(2 304)	810	812
Avances et acomptes	130	-	130	
Total Immobilisations corporelles	23 886	(9 211)	14 675	15 181
Immobilisations financières				
Participations	174 375	(13 261)	161 114	160 873
Actions propres	3 123	-	3 123	2 072
Créances rattachées à des participations	90 178	(7 195)	82 983	61 046
Prêts	163	(37)	126	109
Autres	540	(7)	533	532
Total Immobilisations financières	268 379	(20 500)	247 879	224 632
Total Actif immobilisé	298 982	(32 943)	266 039	243 343
Actif circulant				
Créances clients	2 269	(110)	2 159	2 084
Autres créances	97 438	(9 010)	88 428	76 043
Total Créances	99 707	(9 120)	90 587	78 127
Valeurs mobilières de placement	-		-	1 022
Disponibilités	4 078		4 078	9 594
Charges constatées d'avance	274	-	274	816
Ecarts de conversion actif	297	-	297	163
Total Actif circulant	104 356	(9 120)	95 236	89 722
Total Actif	403 338	(42 063)	361 275	333 065

Bilan passif

	31/08/2013	31/08/2012
en milliers d'euros		
Capitaux propres		
Capital	86 965	86 965
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 183	4 183
Réserves		
Réserves légales	9 016	9 016
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	59 013	59 013
Report à nouveau	59 866	34 365
Résultat de l'exercice	(1 533)	25 502
Subventions d'investissement	81	92
Provisions réglementées	2 676	2 387
Total Capitaux propres	220 267	221 523
Provisions		
Provisions pour risques	511	1 353
Total Provisions pour risques et charges	511	1 353
Dettes		
Dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	84 163	58 919
Emprunts et dettes financières divers	407	395
Total Dettes financières	84 570	59 314
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs	750	436
Dettes fiscales et sociales	2 352	3 060
Total Dettes d'exploitation	3 102	3 496
Dettes diverses		
Autres dettes	52 740	46 888
Produits constatés d'avance	85	491
Total Dettes	140 497	110 189
Total Passif	361 275	333 065

Compte de résultat

	2013	2012
en milliers d'euros		
Produits d'exploitation		
Production de services	9 157	9 040
Chiffre d'affaires net	9 157	9 040
Subventions d'exploitation	11	11
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	-	-
Autres produits	4 571	4 480
Total des produits d'exploitation	13 739	13 531
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	(2 684)	(2 967)
Impôts, taxes et versements assimilés	(680)	(750)
Salaires et traitements	(2 804)	(2 805)
Charges sociales	(1 283)	(1 225)
Dotations aux amortissements	(1 277)	(1 209)
Dotations aux provisions	(55)	(55)
Autres charges	(167)	(167)
Total des charges d'exploitation	(8 950)	(9 178)
Résultat d'exploitation	4 789	4 353

Compte de résultat

	2013	2012
en milliers d'euros		
Produits financiers		
Produits financiers de participations	9 320	36 427
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	829	701
Autres intérêts et produits assimilés	2 027	2 628
Reprises sur provisions et transferts de charges	4 815	558
Différences positives de change	7	13
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	5	51
Total des produits financiers	17 003	40 378
Charges financières		
Dotations financières aux provisions	(14 230)	(12 872)
Abandons de créances filiales	-	--
Intérêts et charges assimilés	(3 218)	(3 823)
Pertes sur créances liées à des participations	(5 985)	-
Différences négatives de change	(7)	(210)
Total des charges financières	(23 440)	(16 905)
Résultat financier	(6 437)	23 473
Résultat courant avant impôt	(1 648)	27 826
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	828	1 303
Reprise sur provisions et transfert de charges	199	38
Total des produits exceptionnels	1 027	1 341
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(828)	(1 339)
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	(336)	(226)
Total des charges exceptionnelles	(1 164)	(1 565)
Résultat exceptionnel	(137)	(224)
Impôt sur les bénéfices	(253)	(2 099)
Total des produits	31 769	55 250
Total des charges	(33 302)	(29 748)
Résultat net	(1 533)	25 502

Annexe aux comptes sociaux

La présente annexe se rapporte au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 août 2013 dont le total est de 361 275 k€ et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste dont le total des produits est de 31 769 k€ et dégageant une perte de 1 533 k€. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2013.

Faits marquants de l'exercice

Trigano a acquis le 7 janvier 2013, 100% du capital et de la dette financière de la société SEA, fabricant de camping-cars basé à Poggibonsi (Italie).

L'exercice 2012/2013 a été impacté par un environnement économique dégradé et Trigano a continué à apporter son soutien à ses filiales à travers des apports en compte courant, et pour sa filiale Arca Camper un abandon de créance (cf. Note 10).

Enfin, la société a poursuivi son programme de rachat d'actions et détient 294 378 actions au 31 août 2013.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 août 2013 ont été établis selon les principes comptables généralement admis en France, conformément à la réglementation en vigueur, résultant de l'application du règlement CRC 99-03.

Les principales règles et méthodes comptables utilisées dont l'énonciation est nécessaire à une bonne compréhension des comptes sont les suivantes :

1 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent aux marques, dépôt de marques, brevets, procédés et logiciels possédés par la société. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les logiciels, procédés et brevets sont amortis en fonction de leur durée d'utilisation prévisionnelle.

Les frais de dépôts de marques sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis sur 10 ans.

A la clôture de l'exercice, les marques, fonds de commerce et droit au bail sont évalués à leur valeur d'utilité. Une provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles est constatée si cette valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition.

2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Constructions	50 ans
Agencements et aménagements des constructions	10 à 30 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériels et outillages industriels	5 à 10 ans
Mobilier, matériel de bureau et informatique	2 à 10 ans
Matériel micro-informatique	2 ans
Matériel de transport	4 ans

3 - Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués au coût d'acquisition et ramenés à la valeur recouvrable lorsque cette dernière est inférieure au coût d'acquisition.

La valeur recouvrable est considérée principalement par rapport à la valeur des capitaux propres des sociétés concernées, corrigée le cas échéant des plus-values latentes et de leur capacité bénéficiaire immédiate ou à terme ou par rapport à la valeur d'usage calculée sur les flux de trésorerie futurs.

Les prêts représentant les versements effectués dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort de construction font l'objet d'une provision déterminée en fonction d'une actualisation.

Les dotations aux provisions pour risques filiales sont comptabilisées en résultat courant.

4 - Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale, sauf exception. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5 - Opérations en devises

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion. Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

6 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont ramenées à la valeur probable de réalisation lorsque cette dernière est inférieure au coût d'acquisition.

7 - Provisions pour risques et charges

En application du règlement CRC n°2000-06 sur les passifs, toute obligation de la société à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et donnant lieu à sortie probable de ressources sans contrepartie équivalente, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques. Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

8 - Engagements en matière de pensions et retraites

Les charges correspondant aux engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont payées. Le montant potentiel de ces indemnités figure en engagements financiers hors bilan dans la présente annexe.

9 - Résultat financier

Les subventions accordées aux filiales ainsi que les abandons de créances financières sont comptabilisés en résultat financier.

Notes sur le bilan

Note 1 - Actif Immobilisé

Valeurs brutes

en milliers d'euros	Valeur brute au 31/08/2012	Augmentation	Diminution	Reclassement	Valeur brute au 31/08/2013
Immobilisations incorporelles	6 654	352	(289)	-	6 717
Immobilisations corporelles					
Terrains	3 778	3	-	-	3 781
Constructions	16 878	9	(26)	-	16 860
Matériel informatique et de bureau	2 223	235	(238)	-	2 220
Divers	872	22	-	-	894
Avances et acomptes	-	130	-	-	130
Total immobilisations corporelles	23 751	399	(264)	-	23 885
Immobilisations financières					
Participations (Cf note 16)	174 031	344	-	-	174 375
Actions propres (1)	2 072	1 855	(804)	-	3 123
Créances rattachées à des participations	61 046	29 414	(282)	-	90 178
Prêts (2)	155	12	(4)	-	163
Divers	539	1	-	-	540
Total immobilisations financières	237 843	31 626	(1 090)	-	268 379
Total immobilisations	268 248	32 377	(1 643)	-	298 982

(1) La société a acquis au cours de l'exercice 188 648 actions Trigano pour un prix de 1 854 426,07 €. Au 31 août 2013 elle détient 294 378 titres Trigano pour une valeur comptable de 3 122 770,74 €.

(2) Les prêts représentant les versements effectués dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort de construction sont actualisés au taux de 2,3%.

Amortissements

en milliers d'euros	Amortissements au 31/08/2012	Dotations	Reprises	Amortissements au 31/08/2013
Immobilisations incorporelles	(3 124)	(396)	288	(3 232)
Immobilisations corporelles				
Agencements des terrains	(391)	(33)	-	(424)
Constructions	(5 896)	(592)	5	(6 483)
Matériel informatique et de bureau	(1 815)	(184)	235	(1 764)
Divers	(468)	(72)	-	(540)
Total immobilisations corporelles	(8 570)	(881)	240	(9 211)
Total amortissements des immobilisations	(11 694)	(1 277)	528	(12 443)

Note 2 - Provisions pour dépréciation d'éléments de l'actif

en milliers d'euros	Montants au 31/08/2012	Dotations	Reprises	Montants au 31/08/2013
Immobilisations financières				
Participations	(13 158)	(170)	66	(13 261)
Créances rattachées à des participations	-	(7 195)	-	(7 195)
Prêts	(46)	-	9	(37)
Autres	(7)	-	-	(7)
Total immobilisations financières	(13 211)	(7 365)	75	(20 500)
Actif circulant				
Créances clients	(55)	(55)	-	(110)
Autres créances	(6 042)	(6 568)	3 600	(9 010)
Total provisions pour dépréciation d'éléments de l'actif	(19 308)	(13 988)	3 675	(29 620)

Note 3 - Echancier des prêts et des créances

en milliers d'euros	Montant brut	Un an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	90 178	32 282	57 896
Prêts	163	5	158
Autres immobilisations financières	540	-	540
Total actif immobilisé	90 881	32 287	58 594
Actif circulant			
Créances clients	2 269	2 269	-
Autres créances			
Société apparentées	93 040	93 040	-
Comptes courants intégration fiscale	616	616	-
Créances sur l'Etat	2 511	2 511	-
Autres créances détenues sur les sociétés du groupe	(1) 403	403	-
Autres	868	868	-
Total des autres créances	97 438	97 438	-
Total	190 588	131 994	58 594

(1) Dont créance sur la société SCP CMC de 108 k€ d'une valeur nominale de 980 k€

Note 4 - Valeurs mobilières de placement

en milliers d'euros	31/08/2013	31/08/2012
SICAV monétaires	-	1 022
Divers	-	-
Total	-	1 022

Note 5 - Autres informations sur les postes de l'actif

en milliers d'euros	31/08/2013	31/08/2012
Montants concernant les entreprises liées		
Participations	174 375	174 031
Créances rattachées à des participations	90 178	61 046
Clients	2 072	1 920
Comptes courants filiales	93 656	80 956
Autres créances	150	352
Total	360 431	318 305
Charges constatées d'avance		
Charges d'exploitation	274	816
Charges financières	-	-
Total	274	816
Produits à recevoir		
Clients	1 758	1 825
Autres créances	934	467
Total	2 692	2 292

Note 6 - Capitaux propres

Composition du capital social

Catégorie	Nombre de titres			Valeur nominale	
	Au 31/08/2012	Créés	Réduction		
Actions	20 429 740	-	-	20 429 740	4,2567 €

Réserves indisponibles

Le montant de la réserve indisponible liée aux actions propres est de 3 123 k€.

Note 7 - Provisions pour risques et charges

en milliers d'euros	Montants au 31/08/2012	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montants au 31/08/2013
Provision pour pertes de change	163	297	(163)	-	297
Total	163	297	(163)	-	297

Note 8 - Echancier des dettes

en milliers d'euros	Montant brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et 5 ans au plus	Dont à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	84 163	30 000	54 163	-
Emprunts et dettes financières divers	407	-	-	407
Fournisseurs	750	750	-	-
Dettes fiscales et sociales	2 352	2 352	-	-
Autres dettes	52 740	52 740	-	-
Total	140 412	85 842	54 163	407

(1) Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont à taux variable sur une base d'Euribor 3 mois. Une couverture de taux a été contractée afin d'échanger l'Euribor 3 mois contre un taux fixe de 0,63% sur le crédit amortissable de 40 M€ mis en place en juillet 2012.

Le tirage complémentaire de 10 M€ effectué en décembre 2012 n'a pas donné lieu à opération de couverture.

Note 9 - Autres informations sur les postes du passif

en milliers d'euros	31/08/2013	31/08/2012
Montants bruts concernant les entreprises liées		
Emprunts et dettes financières	373	378
Fournisseurs	296	40
Comptes courants filiales	50 942	43 971
Autres dettes	1 586	2 633
Total	53 197	47 022
Produits constatés d'avance		
Produits d'exploitation	85	491
Total	85	491
Charges à payer		
Dettes fournisseurs	29	92
Dettes fiscales et sociales	530	516
Total	559	608

Notes sur le compte de résultat

Note 10 - Produits et charges financières concernant les entreprises liées

Informations concernant les entreprises liées

en milliers d'euros	2013	2012
Produits financiers		
Dividendes reçus sur titres de participation	8 905	36 028
Résultats des sociétés de personnes	415	399
Produits de prêts et comptes courants auprès des filiales du groupe	2 757	3 262
Reprises sur provision filiales	3 666	-
Total	15 743	39 689
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions (1)	(13 933)	(12 706)
Abandons de créances filiales (2)	(5 985)	-
Intérêts et charges assimilées	(531)	(658)
Différences négatives de change		
Total	(20 449)	(13 364)

(1) La société a procédé à l'analyse des valeurs d'inventaire des titres de participations. A l'issue de cet examen, une dotation complémentaire pour dépréciation a été comptabilisée pour 13.9 M€ principalement sur Trigano Deutschland GmbH & Co KG, Autostar et Ouest VDL.

(2) Abandon de créance sur la filiale italienne Arca Camper.

Note 11 - Résultat exceptionnel

en milliers d'euros	2013	2012
Résultat sur cession d'immobilisations corporelles	(24)	12
Résultat sur cession d'actions Trigano (contrat de liquidité)	24	(48)
Dotations aux amortissements dérogatoires	(336)	(226)
Reprise sur amortissements dérogatoires	47	38
Autres	152	-
Résultat sur cession de titres filiales		
Résultat exceptionnel	(137)	(224)

Autres informations

Note 12 - Rémunération des dirigeants

Les rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration par Trigano se sont élevées à 947 789 €.

Note 13 - Eléments de nature fiscale

La société est la société-mère du groupe fiscal constitué avec les sociétés : Trigano VDL, Euro Accessoires, Trigano MDC, Lider, LiderExpansion et Sunway. Dans le cadre de l'intégration fiscale, l'impôt est calculé par filiale comme en l'absence d'intégration.

L'accroissement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable est de 206 k€. L'impôt sur les bénéfices se décompose comme suit : produits d'intégration fiscale : 1 806 k€ ; impôt société : (1 396) k€ ; autres : (157) k€.

Note 14 - Engagements financiers (hors bilan)

• Engagements de départ à la retraite : 357 000 €

• Crédits-bails

	Redevances payées		Redevances à payer			Total à payer	Prix résiduel
	de l'exercice	cumulées	1 an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans		
Terrains et constructions	45	3670	0	0		0	

• Swap de taux d'intérêts

Trigano a échangé l'Euribor 3 mois contre un taux fixe de 0,63% sur le crédit amortissable de 40 M€ mis en place en juillet 2012. Au 31 août 2013, la juste valeur de cet instrument financier est de + 272 k€.

• Cautions données

Néant

• Engagements recus

Abandons de créances ou subventions accordées avec clause de retour à meilleure fortune : 76 735 k€.

• Engagements donnés

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont assortis d'engagements de respect de ratios financiers :

- endettement consolidé sur fonds propres ≤ 1
- endettement net consolidé sur EBITDA consolidé ≤ 3

Trigano satisfait ces conditions au 31/08/2013 et considère que le risque de non-respect des ratios aux prochaines échéances est faible.

Par ailleurs, pour garantir le remboursement de ces crédits, Trigano a consenti le nantissement de titres des filiales suivantes : Euro Accessoires, Trigano Remorques, Trigano VDL et Trigano MDC.

Note 15 - Ventilation de l'effectif moyen

	2013	2012
Cadres	28	29
Employés	9	8
Total	37	37

Note 16 - Tableau des filiales et participations au 31 août 2013

Renseignements détaillés sur chaque titre dont la valeur brute excède 1% du capital de la Société astreinte à la publication

Filiales et participations	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu (en %)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)
1. Filiales (détenues à + de 50%) :					
Trigano VDL	k€	7 000	36 558	100,00	3 004
Trigano S.p.A.	k€	18 000	(4 056)	100,00	1 267
Trigano Service	k€	60	9 161	100,00	1 931
Trigano MDC	k€	9 000	7 788	100,00	(542)
Euro Accessoires	k€	2 000	6 697	100,00	1 671
Benimar Ocarsa	k€	60	(5)	100,00	52
Autostar	k€	1 000	(5 438)	97,27	(2 440)
Arca Camper	k€	120	4	100,00	0
Mécanorem	k€	830	1 529	100,00	(531)
Trigano Deutschland GmbH & Co. KG.	k€	7 500	(10 699)	100,00	1 322
Auto-Trail VR Ltd	k£	200	9 662	99,99	5 458
Delwyn Enterprises Ltd	k£	160	7 603	100,00	1 526
Périgord VDL	k€	150	3 377	100,00	897
Trois Soleils	k€	20	2 941	100,00	38
Rulquin	k€	1 000	3 687	99,99	341
Trigano Remorques	k€	1 000	11 717	100,00	1 084
ECIM	k€	100	4 682	100,00	456
Trigano Jardin	k€	7 667	(2 973)	100,00	(553)
Caravanes La Mancelle	k€	10	336	100,00	(633)
Grove Products Ltd	k£	0	1 906	100,00	389
OCS Recreatie Groothandel	k€	16	2 436	100,00	682
Gaupen-Henger Eiendom	kKr	100	20 191	100,00	2 982
Gaupen-Henger	kKr	100	46 526	100,00	6 386
Lider Expansion	k€	2 605	10 135	100,00	104
Bruand Développement	k€	200	585	70,00	79
2. Participations (détenues à - de 50%) :					
Loisirs Finance	k€	10 000	13 601	49,00	3 966

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations

Filiales et participations	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable des titres détenus				
- brute	80 665	88 994	4 715	-
- nette	77 743	78 654	4 715	-
Montant des prêts et avances accordées	-	-	-	-
Montant des cautions et avals donnés	-	-	-	-
Montant des dividendes encaissés	8 275	1 045	-	-

Note 17 - Evènements postérieurs à la clôture

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, la société a acquis le 12 septembre 2013, donc après la clôture, 807 647 actions, soit 3,95% de son capital. Cette opération porte la part de capital auto-détenue à 5,39%.

Résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

	2009	2010	2011	2012	2013
en euros					
I - Capital en fin d'exercice					
a) Capital social	90 157 502	90 157 502	90 157 502	86 964 916	86 964 916
b) Nombre des actions ordinaires existantes	21 179 740	21 179 740	21 179 740	20 429 740	20 429 740
c) Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	-				
d) Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations	-				
- par exercice de droits de souscription	43 500	-	-	-	-
II - Opérations et résultats de l'exercice					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	7 906 208	8 673 636	8 839 709	9 039 987	9 156 862
b) Résultat avant impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	(8 588 977)	(12 981 133)	16 325 745	41 312 913	9 249 868
c) Impôts sur les bénéfices	(11 341 723)	(3 442 538)	(1 204 117)	2 099 418	(252 870)
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	-				
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	571 929	12 616 691	16 120 055	25 501 594	(1 533 135)
f) Résultat distribué	-	2 097 809	6 235 519	6 138 199	-
III - Résultats par action					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,13	(0,45)	0,83	1,92	0,47
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,03	0,60	0,76	1,25	(0,08)
c) Dividende attribué à chaque action	0,00	0,10	0,30	0,30	0,00
IV - Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	46	43	39	37	37
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	2 779 010	2 774 330	2 808 564	2 804 579	2 803 964
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale et oeuvres sociales)	1 149 449	1 266 410	1 173 329	1 224 584	1 283 503

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 août 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Trigano, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note « 3 – Immobilisations financières » de la partie « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives aux immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des méthodes comptables suivies par votre société, nous nous sommes assurés de la pertinence des hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations comptables et du caractère raisonnable des évaluations en résultant.

L'appréciation ainsi portée s'inscrit dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et a donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 11 décembre 2013

Les Commissaires aux Comptes

Bellot Mullenbach & Associés

Ernst & Young Audit

Thierry Bellot

Jean-Luc Loir

Aymeric de la Morandière

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Sociétés concernées	Nature, objet, modalités des conventions	Mandataires sociaux concernés	Conseil d'Administration	Montant (en € HT)
HTD Participations	Prestations services administratifs	M. Freiche	29/04/2013	12 503
ARCA CAMPER	Abandon de compte courant Abandon des intérêts sur compte courant Abandon des commissions Fiat - exercice 2012/2013	F. Feuillet M-H. Feuillet	08/07/2013	5 984 905 312 493 151 488

Conventions et engagements approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions d'avances et de prêts

Sociétés concernées	Nature, objet, modalités des conventions	Montant (en €)
Trigano Deutschland GmbH & Co. KG	Prêt non rémunéré	Capital restant dû : 32 500 000 €
Benimar Ocarsa SA	Prêt rémunéré au taux de 5,33% d'un montant initial de 530 000 € Prêt participatif d'un montant initial de 2 000 000 €, avec un taux d'intérêt qui varie en fonction du résultat net Avance en compte courant non rémunérée	Capital restant dû : 259 948 € Intérêts : 15 165 € Prêt totalement remboursé Intérêts : 0 € Avance restant dûe : 5 000 000 €

Conventions autres que les conventions d'avances et de prêts

Sociétés concernées	Nature, objet, modalités des conventions	Montant (en € HT)
Pour l'ensemble des filiales du groupe	Commissions de négociation sur les achats de châssis	1 503 088
	Loyers, charges locatives	2 729 897
	Prestations de services administratifs	1 397 385
	Redevances sur des contrats de licence de marque	1 909 088
	Prestations informatiques	2 520 016
	Prestations diverses	18 837
	Groupement achats châssis	338 649
	Salons	328 669
	Dépôts de garantie des locations	372 786

Paris et Paris La Défense, le 11 décembre 2013

Les Commissaires aux Comptes**Bellot Mullenbach & Associés****Ernst & Young Audit****Thierry Bellot****Jean-Luc Loir****Aymeric de la Morandière**

Déclaration établie en application de l'article 222 – 3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

Nous attestons qu'à notre connaissance :

- les comptes au 31 août 2013 de Trigano sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation ;
- le rapport du Conseil d'Administration présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation. Le rapport du Président établi conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce comporte une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Paris, le 25 novembre 2013

François Feuillet
Président – Directeur général

Michel Freiche
Directeur Général Délégué

Assemblée Générale du 6 janvier 2014

Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 janvier 2014

Première résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2013, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations qu'ils traduisent, faisant ressortir une perte de 1 533 134,93 €.

L'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 août 2013, faisant ressortir un bénéfice net de 32 584 k€. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes en application des articles L. 225-40 et L. 225-42 du Code de commerce, approuve purement et simplement les conclusions dudit rapport et ratifie l'ensemble des opérations qui y sont énoncées.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice au poste « Report à nouveau » dont le solde créditeur de 59 865 997,18 € sera ainsi ramené à 58 332 862,25 €.

Les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos	Nb d'actions composant le capital	Dividende	
		Brut	Avoir fiscal
31/08/2010	21 179 740 actions	0,10 €	Eligible à l'abattement de 40% (art. 158 3 – 2° CGI)
31/08/2011	21 179 740 actions	0,30 €	Eligible à l'abattement de 40% (art. 158 3 – 2° CGI)
31/08/2012	20 429 740 actions	-	

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les administrateurs pour l'exercice clos à 124 000 €.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise pour une durée de treize mois ledit conseil, avec faculté de subdélégation, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, du Titre IV du livre II du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, ainsi que des instructions d'application du règlement n° 2273/2003 de la Commission européenne du 23 décembre 2002 à acheter ou faire

acheter des actions de la société en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire d'investissement intervenant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI reconnue par l'AMF ;
- de la remise d'actions en paiement ou en échange, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- consentir des options d'achat d'actions aux dirigeants de la société et de ses filiales, aux conditions prévues par la loi ;
- de les annuler ;
- de tout autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des Marchés Financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

L'assemblée fixe le prix maximum d'achat de chaque action à trente euros et fixe le nombre maximum d'action à acquérir à 2 000 000 actions soit 9,79 % du capital représentant un montant maximum de 60 000 000 €.

L'acquisition, la cession ou le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous les moyens, notamment sur le marché de gré à gré, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, et à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur. La part pouvant être réalisée par négociations de blocs n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme.

L'assemblée décide d'annuler l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 8 janvier 2013 pour la partie non utilisée.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées dans le cadre de cette autorisation conformément à la réglementation en vigueur.

Septième résolution

L'assemblée, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur François Feuillet arrive à échéance ce jour, renouvelle son mandat pour une durée de quatre exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2017.

Huitième résolution

L'assemblée, constatant que le mandat d'administrateur de Madame Marie-Hélène Feuillet arrive à échéance ce jour, renouvelle son mandat pour une durée de quatre exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2017.

Neuvième résolution

L'assemblée, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean Ducroux arrive à échéance ce jour, renouvelle son mandat pour une durée de quatre exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2017.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.